Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Human Rights

Chair:
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, February 25, 2008
Monday, March 3, 2008
Monday, March 10, 2008

Issue No. 3

Second meeting on:

Issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations

and
Fourth meeting on:

Employment equity in the federal public service

and
First (final) meeting on:

Bill C-42, An Act to amend the Museums Act and to make consequential amendments to other Acts

INCLUDING:
THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-42)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Droits de la personne

Présidente :
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 25 février 2008
Le lundi 3 mars 2008
Le lundi 10 mars 2008

Fascicule n^{o} 3

Deuxième réunion concernant :

L'étude sur l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et, entre autres choses, sur les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne

et
Quatrième réunion concernant :

L'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale

et
Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence

Y COMPRIS :
LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-42)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

45209-45234-45252

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators**:**

Dallaire	* LeBreton, P.C.
Goldstein	(or Comeau)
* Hervieux-Payette, P.C.	Munson
(or Tardif)	Oliver
Kinsella	Poy

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Andreychuk (*February 28, 2008*).

The name of the Honourable Senator Andreychuk substituted for that of the Honourable Senator Stratton (*February 28, 2008*).

The name of the Honourable Senator Cowan substituted for that of the Honourable Senator Jaffer (*March 3, 2008*).

The name of the Honourable Senator Zimmer substituted for that of the Honourable Senator Dallaire (*March 3, 2008*).

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Kinsella (*March 3, 2008*).

The name of the Honourable Senator Mercer substituted for that of the Honourable Senator Zimmer (*March 3, 2008*).

The name of the Honourable Senator Kinsella substituted for that of the Honourable Senator Stratton (*March 4, 2008*).

The name of the Honourable Senator Jaffer substituted for that of the Honourable Senator Cowan (*March 4, 2008*).

The name of the Honourable Senator Dallaire substituted for that of the Honourable Senator Mercer (*March 4, 2008*).

The name of the Honourable Senator Goldstein substituted for that of the Honourable Senator Lovelace Nicholas (*March 10, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Dallaire	* LeBreton, C.P.
Goldstein	(ou Comeau)
* Hervieux-Payette, C.P.	Munson
(ou Tardif)	Oliver
Kinsella	Poy

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Stratton est substitué à celui de l'honorable sénateur Andreychuk (*le 28 février 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Andreychuk est substitué à celui de l'honorable sénateur Stratton (*le 28 février 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Cowan est substitué à celui de l'honorable sénateur Jaffer (*le 3 mars 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Zimmer est substitué à celui de l'honorable sénateur Dallaire (*le 3 mars 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Stratton est substitué à celui de l'honorable sénateur Kinsella (*le 3 mars 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Mercer est substitué à celui de l'honorable sénateur Zimmer (*le 3 mars 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Kinsella est substitué à celui de l'honorable sénateur Stratton (*le 4 mars 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer est substitué à celui de l'honorable sénateur Cowan (*le 4 mars 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Dallaire est substitué à celui de l'honorable sénateur Mercer (*le 4 mars 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Goldstein est substitué à celui de l'honorable sénateur Lovelace Nicholas (*le 10 mars 2008*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, February 26, 2008:

Second reading of Bill C-42, An Act to amend the Museums Act and to make consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Gustafson, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Human Rights.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 26 février 2008 :

Deuxième lecture du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Gustafson, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 25, 2008
(6)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 6:59 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Jaffer, Lovelace Nicholas, Munson, Oliver and Poy (6).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 21, 2007, the committee continued its consideration of issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESS:

Freedom House (by video conference):

Paula Schriefer, Director of Advocacy.

The chair made an opening statement.

Ms. Schriefer made a statement and answered questions.

At 7:58 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, March 3, 2008
(7)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4:58 p.m., in room 257, East Block.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cowan, Lovelace Nicholas, Mercer, Munson, Oliver, Poy and Stratton (7).

Other senators present: The Honourable Senators Johnson, Spivak and Zimmer (3).

In attendance: Laura Barnett and Mark Mahabir, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 25 février 2008
(6)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 18 h 59, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Jaffer, Lovelace Nicholas, Munson, Oliver et Poy (6).

Également présente : Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 21 novembre 2007, le comité poursuit son étude sur l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et, entre autres choses, sur les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. (*L'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Freedom House (par vidéoconférence) :

Paul Schriefer, directrice, Défense des droits.

La présidente fait une déclaration.

Mme Schriefer fait une déclaration et répond aux questions.

À 19 h 58, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 3 mars 2008
(7)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 58, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cowan, Lovelace Nicholas, Mercer, Munson, Oliver, Poy et Stratton (7).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Johnson, Spivak et Zimmer (3).

Également présents : Laura Barnett et Mark Mahabir, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The clerk informed the committee of the unavoidable absence of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Cowan moved that the Honourable Senator Munson be acting chair of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The acting chair took the chair and made an opening statement.

At 5 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 26, 2008, the committee began its consideration of Bill C-42, An Act to amend the Museums Act and to make consequential amendments to other Acts.

WITNESSES:

Canadian Heritage:

Lyn Elliot Sherwood, Executive Director, Heritage Group;

Patrick O'Reilly, Director, Implementation Strategy, Canadian Museum for Human Rights, Heritage Group;

Rina Pantanoly, Legal Counsel.

Ms. Elliot Sherwood made a statement and, together with Mr. O'Reilly and Ms. Pantanoly, answered questions.

It was agreed to move to clause-by-clause consideration of Bill C-42, An Act to amend the Museums Act and to make consequential amendments to other Acts.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the Bill carry.

It was agreed that the Bill be reported to the Senate without amendment.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

La greffière informe le comité de l'absence inévitable de la présidente et de la vice-présidente et préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénateur Cowan propose que l'honorable sénateur Munson agisse comme président suppléant du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant occupe le fauteuil et fait une déclaration.

À 17 heures, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 26 février 2008, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-42 Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence.

TÉMOINS :

Patrimoine Canadien :

Lyn Elliot Sherwood, directrice exécutive, Groupe du patrimoine;

Patrick O'Reilly, directeur, Stratégie de la mise en œuvre, Musée canadien des droits de la personne, Groupe du patrimoine;

Rina Pantanoly, conseillère juridique.

Mme Elliot Sherwood fait une déclaration et, de concert avec M. O'Reilly et Mme Pantanoly, répond aux questions.

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu de faire rapport du projet de loi au Sénat sans amendement.

At 5:41 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, March 10, 2008
(8)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 5:06 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Goldstein, Munson, Oliver and Poy (5).

In attendance: Nancy Holmes, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 21, 2007, the committee continued its consideration of employment equity in the federal public service. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Statistics Canada:

Christel Le Petit, Chief, Analysis and Special Projects, Labour Statistics Division;

Geoff Bowlby, Director, Labour Statistics Division;

Tracey Leesti, Assistant Director, Labour Statistics Division.

As an individual:

Ravi Jain, Immigration Lawyer.

British Columbia College of Teachers:

Marie Crowther, Registrar.

Ontario College of Teachers:

Lise Roy-Kolbusz, Deputy Registrar;

Frank McIntyre, Manager of Human Resources.

The chair made an opening statement.

Mr. Bowlby and Ms. Le Petit each made a statement and, together with Ms. Leesti, they answered questions.

At 6:07 p.m., the committee suspended.

At 6:13 p.m., the committee resumed.

Mr. Jain made a statement and answered questions.

At 7:03 p.m., the committee suspended.

At 7:07 p.m., the committee resumed.

À 17 h 41, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 10 mars 2008
(8)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 17 h 6, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Goldstein, Munson, Oliver et Poy (5).

Également présente : Nancy Holmes, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 21 novembre 2007, le comité poursuit son étude sur l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale. (*L'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Statistique Canada :

Christel Le Petit, chef, Analyse et projets spéciaux, Division de la statistique du travail;

Geoff Bowlby, directeur, Division de la statistique du travail;

Tracey Leesti, directrice adjointe, Division de la statistique du travail.

À titre personnel :

Ravi Jain, avocat spécialisé en droit de l'immigration.

British Columbia College of Teachers :

Marie Crowther, registraire.

Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario :

Lise Roy-Kolbusz, registraire adjointe;

Frank McIntyre, gestionnaire des ressources humaines.

La présidente fait une déclaration.

M. Bowlby et Mme Le Petit font une déclaration et, de concert avec Mme Leesti, répondent aux questions.

À 18 h 7, le comité suspend ses travaux.

À 18 h 13, le comité reprend ses travaux.

M. Jain fait une déclaration et répond aux questions.

À 19 h 3, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 7, le comité reprend ses travaux.

Ms. Crowther, Ms. Roy-Kolbusz and Mr. McIntyre each made a statement and, together, answered questions.

At 8:02 p.m., the committee suspended.

At 8:04 p.m., the committee resumed and proceeded to the consideration of its draft budgets.

The Honourable Senator Oliver moved:

That the following special study budget application (Canada's international and national human rights obligations) in the amount of $55,590 be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Special study on Canada's international and national human rights obligations:

Professional and Other Services	$ 24,500
Transportation and Communication	29,900
All Other Expenditures	1,500
TOTAL	$ 55,590

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Oliver moved:

That the following legislative budget application in the amount of $9,500 be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Legislation:

Professional and Other Services	$ 7,500
Transportation and Communication	1,000
All Other Expenditures	1,000
TOTAL	$ 9,500

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Oliver moved:

That the following special study budget application (Monitor implementation of recommendations in Children's Rights Report) in the amount of $3,200 be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Special study to monitor implementation of recommendations in Children's Rights Report:

Professional and Other Services	$ 2,500
Transportation and Communication	200
All Other Expenditures	500
TOTAL	$ 3,200

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Oliver moved:

That the following special study budget application (Employment equity in the federal public service) in the amount of $262,940 be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Mme Crowther, Mme Roy-Kolbusz et M. McIntyre font une déclaration et, ensemble, répondent aux questions.

À 20 h 2, le comité suspend ses travaux.

À 20 h 4, le comité reprend ses travaux et examine des ébauches de budgets.

L'honorable sénateur Oliver propose :

Que le budget pour l'étude spéciale suivante (obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits de la personne), d'un montant de 55 590 $, soit approuvé et soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Étude spéciale sur les obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits de la personne :

Services professionnels et autres	24 500 $
Transport et communications	29 900
Autres dépense	1 500
TOTAL	55 590 $

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Oliver propose :

Que le budget pour l'étude des mesures législatives, d'un montant de 9 500 $, soit approuvé et soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Mesures législatives :

Services professionnels et autres	7 500 $
Transport et communications	1 000
Autres dépenses	1 000
TOTAL	9 500 $

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Oliver propose :

Que le budget pour l'étude spéciale suivante (mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport sur les droits des enfants), d'un montant de 3 200 $, soit approuvé et soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Étude spéciale sur la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport sur les droits des enfants :

Services professionnels et autres	2 500 $
Transport et communications	200
Autres dépenses	500
TOTAL	3,200 $

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Oliver propose :

Que le budget pour l'étude spéciale suivante (équité d'emploi dans la fonction publique fédérale), d'un montant de 262 940 $, soit approuvé et soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Special study on employment equity in the federal public service:

Professional and Other Services	$ 38,900
Transportation and Communication	189,540
All Other Expenditures	34,500
TOTAL	$ 262,940

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Oliver moved:

That the following special study budget application (Monitor developments on recommendations in Matrimonial Real Property in Reserve Report) in the amount of $3,200 be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Special study to monitor developments on recommendations in Matrimonial Real Property in Reserve Report:

Professional and Other Services	$ 2,500
Transportation and Communication	200
All Other Expenditures	500
TOTAL	$ 3,200

The question being put on the motion, it was adopted.

At 8:18 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Étude spéciale sur l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale :

Services professionnels et autres	38 900 $
Transport et communications	189 540
Autres dépenses	34 500
TOTAL	262 940 $

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Oliver propose :

Que le budget pour l'étude spéciale suivante (mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport sur les biens matrimoniaux situés dans les réserves), d'un montant de 3 200 $, soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Étude spéciale sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport sur les biens matrimoniaux situés dans les réserves :

Services professionnels et autres	2 500 $
Transport et communications	200
Autres dépenses	500
TOTAL	3 200 $

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 20 h 18, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, March 4, 2008

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-42, An Act to amend the Museums Act and to make consequential amendments to other Acts, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, February 26, 2008, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 4 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 26 février 2008, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président par intérim,

JIM MUNSON

Acting Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 25, 2008

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 6:59 p.m. to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I see a quorum. We are here to monitor issues relating to human rights and, *inter alia*, to review the machinery of governments dealing with Canada's international and national human rights obligations. We are particularly in the middle of a study with respect to the new Human Rights Council. We issued a report last May, if my memory serves me correctly, on some preliminary findings about how the Human Rights Council is operating and suggestions regarding both Canada's role at the Human Rights Council and some issues we think need to be addressed with the Human Rights Council.

This evening, by way of video conference, we are very pleased to have, from Freedom House, Paula Schriefer, Director of Advocacy.

Paula Schriefer, Director of Advocacy, Freedom House: Thank you for inviting me to testify before you on this important topic. Eleanor Roosevelt was not only the first chairperson of the United Nations Commission on Human Rights and presided over the drafting of the Universal Declaration of Human Rights, but she was also a founder of Freedom House. I come to this discussion, therefore, with a distinct bias that various institutions of the United Nations can and should be committed to promoting greater respect for individual dignity, grounded in the essential and fundamental premises laid out in the Universal Declaration of Human Rights.

I have to say, unfortunately, that we have been highly disappointed that our own government in the United States has not run for membership on the council during its first two years of existence, and we want to express our appreciation for the tremendous work that the Canadian government has done through its membership on the council to attempt to hold it to the highest standards of its mandate.

I recently read the excellent report prepared by this committee in May of last year, which you just mentioned. I am saddened to say that not only did we find the report to be extremely

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 25 février 2008

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 18 h 59, afin de surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et d'examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je constate que nous avons le quorum. Nous sommes réunis aujourd'hui afin de surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et d'examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. Plus particulièrement, nous avons entrepris une étude au sujet du nouveau Conseil des droits de l'homme. En mai dernier, si je me souviens bien, nous avons déposé un rapport comportant les conclusions préliminaires sur le fonctionnement du Conseil des droits de l'homme et des suggestions au sujet du rôle du Canada au sein du Conseil des droits de l'homme et de certaines questions sur lesquelles le Conseil des droits de l'homme doit, à notre avis, se pencher.

Ce soir, nous avons le plaisir de recevoir, par vidéoconférence, Paula Schriefer, directrice de la défense des droits pour Freedom House.

Paula Schriefer, directrice, Défense des droits, Freedom House : Merci de m'avoir invitée à témoigner devant vous pour discuter de ce sujet important. Eleanor Roosevelt n'a pas seulement été la première présidente de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et présidé à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle a également contribué à la fondation de Freedom House. Je me joins donc à cette discussion en croyant fermement que les différentes institutions des Nations Unies peuvent et devraient s'engager à faire la promotion d'un plus grand respect de la dignité individuelle, dans le cadre des principes essentiels et fondamentaux exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Malheureusement, je dois dire que j'ai été très déçue de voir que notre propre gouvernement, aux États-Unis, n'a pas posé sa candidature pour être membre du conseil au cours de ses deux premières années; nous tenons à exprimer notre appréciation à l'égard du travail extraordinaire réalisé par le gouvernement canadien, dans le cadre de ses fonctions de membre du conseil, pour tenter de répondre aux normes les plus strictes de son mandat.

J'ai récemment lu l'excellent rapport préparé par le comité en mai dernier, dont vous venez de parler. Je suis peinée de dire que nous avons trouvé le rapport extrêmement exact — ce qui est

accurate — which is to say extremely discouraging in terms of the functioning of the council — but also that little has changed for the better in the subsequent nine months since it was published.

One of the problems clearly lies in the actual membership of the council. While the membership of the council has represented a slight improvement over that of the disbanded commission, it is still not what one would expect of the world's only global mechanism for the promotion and protection of human rights. In fact, only 23 of the 47 members are countries that Freedom House would classify as free, according to our survey of political rights and civil liberties. Ten of those countries — a full 21 per cent — are in fact classified as not free, and three of those countries — China, Cuba and Saudi Arabia — are actually ranked among the countries that we designate as the world's worst regimes when it comes to basic human rights and freedoms.

Yet even more significant than the fact that the countries that are human rights abusers actually sit on the council is that those countries that are democracies and that have reasonable records for protecting human rights in their own countries have not voted together as a group to ensure that the council does what it is supposed to do, which is to protect the world's most vulnerable citizens subjected to egregious human rights violations.

What has the council achieved since it was established? In a nutshell, the council has as served little more than a mechanism to repeatedly censure Israel while virtually ignoring most other human rights abuses occurring in the world today. Fourteen of the fifteen country-specific resolutions the council has issued since it began in mid-2006 have targeted Israel. Four of the six special sessions that have been held were called to focus on the topic of Israel. The council has even passed a resolution mandating that the issue of Israel be a permanent agenda item to be raised at every single council meeting.

In contrast, unfortunately, the council has failed to adequately address the atrocities ongoing in Darfur. While a special session was finally convened last year to discuss the situation and a team was dispatched to investigate, the report born of that trip was eventually discarded. This past December a group of experts tasked with monitoring abuses in Darfur was quietly dissolved following demands from African countries to ease the political pressure on Sudan. Democracies on the council, I am ashamed to say, have failed to actively oppose the measure.

One bright spot in the past year did remind us that the council, at some level, retains the capacity to act according to its mission. When the protests began in Burma this past fall and were dispersed violently by the country's ruling junta, the council did call for a special session, a special envoy was sent to monitor the situation and a resolution was passed that deplored the violent repression of demonstrations and urged the Government of

extrêmement décourageant du point de vue du fonctionnement du conseil — mais également que presque rien ne s'est amélioré au cours des neuf mois ayant suivi sa publication.

Manifestement, l'un des problèmes réside dans la composition du conseil. S'il est vrai que la composition du conseil représente une légère amélioration par rapport à celle de la commission dissoute, elle ne répond pas aux attentes que l'on pourrait avoir face au seul mécanisme mondial de promotion et de protection des droits de la personne. En fait, seuls 23 des 47 membres sont des pays que Freedom House considère comme étant libres, en vertu de notre enquête sur les droits politiques et les libertés civiles. Une dizaine de ces pays, c'est-à-dire 21 p. 100, sont en fait considérés comme n'étant pas libres, et trois de ces pays — la Chine, Cuba et l'Arabie saoudite, sont en fait classés parmi les pays que nous désignons comme étant les pires régimes à l'échelle mondiale du point de vue des libertés et des droits fondamentaux de la personne.

De plus, ce qui est pire encore que le fait que les pays qui violent les droits de la personne siègent au conseil, c'est que les pays démocratiques ayant des antécédents raisonnables de protection des droits de la personne au sein de leurs frontières n'ont pas voté en groupe pour voir à ce que le conseil fasse ce qu'il est censé faire, c'est-à-dire protéger les citoyens les plus vulnérables du monde qui sont soumis à des violations monumentales des droits de la personne.

Quels ont été les réalisations du conseil depuis sa création? En un mot, le conseil n'a pratiquement rien fait, si ce n'est que de censurer Israël à répétition en ignorant pratiquement toutes les autres violations des droits de la personne qui se produisent à l'échelle mondiale aujourd'hui. Quatorze des 15 résolutions portant sur un seul pays émises par le conseil depuis 2006 visaient Israël. Quatre des six séances spéciales ayant été tenues visaient à discuter d'Israël. Le conseil a même adopté une résolution afin que la question d'Israël figure à l'ordre du jour de façon permanente et soit abordée à chaque séance du conseil.

En revanche, malheureusement, le conseil a négligé de s'attaquer de façon adéquate aux atrocités ayant lieu au Darfour. S'il est vrai qu'une séance spéciale a finalement été planifiée l'an dernier pour discuter de la situation et qu'une équipe a été envoyée là-bas pour enquêter, le rapport publié à la suite de cette visite a fini par être mis de côté. En décembre, un groupe d'experts chargés de surveiller les violations au Darfour a été aboli discrètement à la suite des demandes de pays africains visant à diminuer les pressions politiques exercées sur le Soudan. J'ai honte de le dire, mais les démocraties qui font partie du conseil ne se sont pas opposées vigoureusement à cette mesure.

L'an dernier, un point positif nous a rappelé que le conseil a toujours la capacité, dans une certaine mesure, d'agir conformément à sa mission. À l'automne, lorsque les manifestations ont commencé au Myanmar avant d'être violemment dispersées par la junte dirigeante du pays, le conseil a convoqué une séance spéciale, un envoyé spécial a été dépêché pour surveiller la situation et une résolution a été adoptée afin de

Myanmar to lift restraints on peaceful political activity. The council proved, but only on this one occasion, that it was capable of acting swiftly.

Nonetheless, council members have also sought to eliminate the most effective elements of the commission — now the council — the system of special rapporteurs or special procedures assigned to investigate human rights abuses in specific countries or on specific topics. Ultimately a compromise was reached last year that maintained all but two of the country-specific rapporteurs, those assigned to Cuba and Belarus.

However, as only four of the twelve country-specific special rapporteurs monitored what we considered the very worst human rights abusing countries in the world, the elimination of those two represents a tremendous loss for the functioning of the council.

Similarly, at a time when the special procedures have been weakened, a new catastrophe may very well be in the making in the upcoming universal periodic review mechanism. Specifically, there is a danger that the UPR will evolve into a meaningless process in which human rights abuses are glossed over during a far-too-friendly conversation among states.

A number of elements that could have contributed to a stronger UPR, and elements that the Canadian government has supported, were shamefully watered down prior to its final passage by the council, resulting in a procedure that stresses intergovernmental consensus and inclusiveness over rigorous standards and specificity. Essentially, the danger lies in the fact that the state-dominated review process will be used by human rights abusing countries to contradict, to dismiss or to water down the more rigorous and serious reviews produced by the special procedures or by the treaty body review processes.

It is clearly time for us to stop measuring success at the Human Rights Council in terms of how many times the worst possible scenario has been averted in favour of a weak compromise. How can that happen? At the broadest level, Freedom House has taken every opportunity to chastise the American government for what appears to be a policy of standing by, watching and waiting for the council to fail in hopes that the international community will invent something better when the present council's mandate expires in a few years. If only the people of Darfur, Burma, Chad, Somalia, North Korea, and so many other countries could simply stop being victimized by unspeakable brutality during that long interim, that might be a clever if not patently cowardly plan. However, we know that the choice is not theirs, so we must strengthen our message that vigorous diplomacy and smart

déplorer les répressions violentes des manifestations et d'inciter le gouvernement du Myanmar à cesser d'interdire les activités politiques pacifiques. Le conseil a prouvé, mais à cette occasion seulement, qu'il est en mesure d'agir rapidement.

Néanmoins, les membres du conseil ont également cherché à éliminer les éléments les plus efficaces de la commission — qui est maintenant devenue le conseil — c'est-à-dire le système de rapporteurs spéciaux ou de procédures spéciales visant à enquêter sur les violations des droits de la personne dans des pays ou sur des sujets particuliers. Au bout du compte, un compromis a fini par être établi l'an dernier afin de conserver tous les rapporteurs spéciaux sauf deux, soit ceux assignés à Cuba et au Bélarus.

Toutefois, étant donné que seuls quatre des 12 rapporteurs spéciaux envoyés dans des pays précis surveillaient ce que nous considérions comme étant les pires pays du monde pour ce qui est des violations des droits de la personne, l'élimination de ces deux rapporteurs représente une perte terrible pour le fonctionnement du conseil.

De même, alors que les procédures spéciales ont déjà été affaiblies, il se pourrait qu'une nouvelle catastrophe se prépare lors de la création prochaine du mécanisme d'examen périodique universel. Plus précisément, l'EPU risque de devenir un processus futile dans le cadre duquel les violations des droits de la personne seront passées sous silence au cours des conversations trop amicales entre les États.

Un certain nombre d'éléments qui auraient pu contribuer à renforcer l'EPU, les éléments que le gouvernement canadien a appuyés, ont été honteusement affaiblis avant son adoption finale par le conseil, ce qui s'est traduit par une procédure qui met l'accent sur les consensus intergouvernementaux et l'inclusivité plutôt que sur les normes rigoureuses et la spécificité. Pour l'essentiel, le risque réside dans le fait que le processus d'examen dominé par les États sera utilisé par les pays qui violent les droits de la personne pour contredire, rejeter ou affaiblir les examens plus rigoureux et plus sérieux résultant de procédures spéciales ou des processus d'examen des organismes créés par traités.

Manifestement, il est temps pour nous de cesser de mesurer la réussite du Conseil des droits de l'homme en ne tenant compte que du nombre de fois où le pire scénario a été évité grâce à un compromis faible. Comment cela peut-il se passer? Plus généralement, Freedom House a saisi toutes les possibilités de critiquer le gouvernement américain sur ce qui semble être une politique qui consiste à ne rien faire, à attendre que le conseil échoue en espérant que la communauté internationale inventa quelque chose de mieux lorsque le mandat actuel du conseil prendra fin, dans quelques années. Si seulement les habitants du Darfour, du Myanmar, du Tchad, de la Somalie, de la Corée du Nord et de nombreux autres pays pouvaient simplement cesser d'être opprimés par une brutalité innommable pendant cette longue période, il pouvait s'agir d'un plan ingénieux, voire

politicking rather than retreat are the only approaches to influence a naturally political body like the council.

Fortunately, the Canadian government does not seem to need that kind of pressure. In examining its voting record, we have been supportive of its positions repeatedly over the past two years, in terms of both the resolutions put forward and its efforts to maintain the council's strongest protection mechanisms. However, it is clear that the lack of a U.S. presence on the council has left countries like Canada isolated in bearing the brunt of the push back by those council members who prefer to hide their own abuses and who have done so quite effectively.

This type of politicking on behalf of abusers must be matched similarly by effective politicking on behalf of democracies. We strongly urge the Canadian government to put even greater diplomatic efforts into working behind the scenes, both in Geneva and in the capitals of friendly governments that are also members of the Organisation of The Islamic Conference, of the Africa group, of the Non-Aligned Movement, to build partnerships and allies that can break down the current system of bloc voting that is crippling the council at this time. We do believe that Canada has the necessary legitimacy and diplomatic savvy to steer more of these countries into voting according to human rights interests while at the same time continuing to hold the high ground in terms of its own voting patterns. Such alliances will be critical during the first session of the universal periodic review coming up in April. Specifically, Canada and its allies must be prepared to be energetic participants in the first UPR session, preparing motions in advance and tabling them quickly at the first opportunity during plenary sessions. A failure to do so could very well set back international human rights protection by decades.

Likewise, the elections coming up in May have the potential to create an even less human rights friendly council than that which exists now, if Canada and the other democracies do not encourage countries with strong human rights records to run for seats. Fully 10 of the 15 countries that will be leaving the council this year are democracies rated free by Freedom House, while only one country leaving is considered not free according to our rankings. While the unofficial slate of countries running for seats looks heartening at this point, we cannot afford to rest on our laurels.

I will stop there. I want to thank the committee again for allowing me the opportunity to participate and I look forward to any questions you may have.

manifestement lâche. Toutefois, nous savons que ce n'est pas à eux que revient ce choix, de sorte que nous devons renforcer notre message, selon lequel une diplomatie vigoureuse et des politiques intelligentes, plutôt que le retrait, sont les seules approches qui peuvent influer sur un organisme naturellement politique tel que le conseil.

Heureusement, le gouvernement canadien ne semble pas avoir besoin de ce type de pression. Nous avons examiné l'historique de son vote, et nous avons appuyé ses positions à répétition au cours des deux dernières années, tant du point de vue des résolutions proposées que des efforts déployés afin de conserver les mécanismes de protection les plus solides du conseil. Toutefois, on voit facilement que l'absence des États-Unis au sein du conseil a fait en sorte que les pays comme le Canada sont isolés par rapport aux membres du conseil qui préfèrent dissimuler leurs propres violations et qui l'ont fait de façon si efficace.

Ce type de battage politique au nom de ceux qui commettent des violations doit être accompagné d'un battage politique aussi efficace au nom des démocraties. Nous exhortons le gouvernement canadien à déployer des efforts diplomatiques encore plus importants afin de travailler en coulisse, à la fois à Genève et dans les capitales des gouvernements alliés qui sont également membres de l'Organisation de la Conférence islamique, du groupe de l'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, afin d'établir des partenariats et des alliances qui peuvent faire échouer le système actuel de vote en bloc qui handicape le conseil. Nous croyons que le Canada dispose de l'expertise diplomatique et de la légitimité nécessaires pour convaincre ces pays de voter dans le meilleur intérêt des droits de la personne tout en continuant à occuper le haut du pavé lors des votes. De telles alliances seront essentielles pendant la première séance de l'examen périodique universel, en avril. Plus précisément, le Canada et ses alliés doivent être prêts à participer activement à la première séance de l'EPU, à préparer des motions à l'avance et à les déposer rapidement, aussitôt que l'occasion survient pendant les séances plénières. Sinon, il est fort possible que la protection internationale des droits de la personne soit retardée de plusieurs décennies.

En outre, les élections qui auront lieu en mai pourraient bien donner lieu à un conseil encore moins soucieux des droits de la personne qu'à l'heure actuelle, si le Canada et les autres démocraties n'incitent pas les pays qui ont de bons antécédents dans ce domaine à tenter d'obtenir des sièges. Dix des 15 pays qui quitteront le conseil cette année sont des démocraties considérées comme libres par Freedom House, tandis qu'un seul pays qui quittera cette année est considéré comme n'étant pas libre, selon notre classification. S'il est vrai que la liste non officielle des pays qui tenteront d'obtenir un siège est encourageante pour l'instant, nous ne pouvons pas nous permettre de nous asseoir sur nos lauriers.

Je m'interromprai ici. Je veux remercier encore une fois le comité de m'avoir permis de participer à cette séance et je serai heureuse de répondre à toutes vos questions.

Senator Munson: Thank you for being with us tonight. You talked about your own government. Do you see on the horizon any new initiative that might take place no matter which party wins in the fall, whether it is Mr. McCain, Mr. Obama, or Ms. Clinton?

Ms. Schriefer: Clearly there will not be a change in the stance on the Human Rights Council under the current administration, so obviously it would be up to a new administration to initiate some kind of policy change.

I know Senator McCain quite well. He is very active in the promotion of democracy and human rights. In fact, he chaired a supervisory committee that we helped establish to oversee an independent printing press in Kyrgyzstan, of all places. He has been the chair of the board of the International Republican Institute, which itself is dedicated to the promotion of democracy, so even if we have another Republican administration, it would be a more friendly administration. That is not to say that it will absolutely be a sea change in terms of their specific policies towards the UN, but certainly the opportunity will be much greater.

With the Democrats, it is hard to say. Senator Clinton's office has reached out to Freedom House on several occasions in regard to bills that they were looking to promote. For democracy and human rights, certainly they have some talented foreign policy advisers on their team, as does Obama, but it is unclear right now what their specific policies might be toward the council.

Senator Munson: Canada recently withdrew its support from the Durban follow-up conference. Do you agree with Canada's position on this matter? Is withdrawal from the conference the most appropriate course of action?

Ms. Schriefer: My colleagues and I had a debate about this earlier in the day with other American human rights organizations. Some of them feel that while withdrawal was probably inevitable given how the past Durban conference was set up and conducted, it might have been more helpful to hang in a little bit longer to try to frame the conference.

However, it probably was the right idea to pull out early on. There needs to be a sign among countries that really care about these issues that there is very little legitimacy in this type of process.

Senator Munson: What route then should like-minded countries take in dealing with this sort of issue? It is very serious.

Ms. Schriefer: It is a very serious issue. Some language about these issues came out of Durban I, but I would encourage countries that generally care about the very serious issues of racism, anti-Semitism, xenophobia and similar issues to pull out and indicate that this particular venue is not a credible forum.

Le sénateur Munson : Merci d'être avec nous ce soir. Vous avez parlé de votre gouvernement. Voyez-vous poindre à l'horizon une nouvelle initiative qui pourrait être entreprise peu importe le parti qui l'emportera à l'automne, que ce soit M. McCain, M. Obama ou Mme Clinton?

Mme Schriefer : Manifestement, il n'y aura pas de changement de position au sujet du Conseil des droits de l'homme sous l'administration actuelle, de sorte que la nouvelle administration devra entreprendre des changements de politiques.

Je connais assez bien le sénateur McCain. Il agit de façon très active dans la promotion de la démocratie et des droits de la personne. En fait, il a présidé un comité de supervision que nous avons contribué à créer pour surveiller une presse à imprimer indépendante au Kirghizistan, figurez-vous. Il a présidé le conseil de l'International Republican Institute, qui fait la promotion de la démocratie, de sorte que même si nous avons une nouvelle administration républicaine, il s'agira d'une administration plus amicale. Je ne veux pas dire qu'il y aura nécessairement une refonte complète des politiques au sujet des Nations Unies, mais les possibilités seront certainement meilleures.

Pour ce qui est des démocrates, c'est dur à dire. Des représentants du bureau de la sénatrice Clinton ont communiqué avec Freedom House à plusieurs reprises pour discuter de projets de loi qu'ils envisageaient d'appuyer. Tout comme M. Obama, elle dispose de conseillers stratégiques étrangers talentueux dans son équipe pour ce qui est de la démocratie et des droits de la personne, mais pour l'instant, on ne sait pas exactement ce que sera sa politique au sujet du conseil.

Le sénateur Munson : Le Canada a récemment retiré son appui à la conférence de suivi de Durban. Êtes-vous d'accord avec la position du Canada à cet égard? Le retrait de cette conférence est-t-il la bonne voie à emprunter?

Mme Schriefer : Plus tôt aujourd'hui, mes collègues et moi avons débattu de cette question avec d'autres organisations américaines des droits de la personne. Certains pensent que le retrait était probablement inévitable étant donné la façon dont la conférence précédente à Durban s'était déroulée et avait été dirigée, mais qu'il aurait été plus utile d'attendre un peu plus longtemps pour tenter de bien comprendre la conférence.

Toutefois, se retirer tôt était probablement la meilleure idée. Les pays qui ont réellement cette question à cœur doivent démontrer que ce type de processus est très peu légitime.

Le sénateur Munson : Quel chemin les pays qui pensent la même chose devraient-ils emprunter lorsque survient ce type de questions? C'est très sérieux.

Mme Schriefer : C'est une question très sérieuse. On a parlé de ces questions lors de la première conférence de Durban, et j'incite les pays qui se soucient des questions très sérieuses liées au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie et à d'autres problèmes semblables de se retirer et d'indiquer que cette conférence n'est pas un forum crédible.

Senator Munson: Because of time, you did not talk about the countries that you listed — Cuba, North Korea, Uzbekistan, Zimbabwe and Iran — and their human rights violations. How much pressure can Freedom House, a Senate committee in Canada and other groups really apply to such regimes to elicit change? We say many things, but how can we apply pressure?

Ms. Schriefer: Obviously, there are different ways to do it. Every country has its bilateral relations with other countries, and some countries clearly have more pressure points than others. A case in point, for instance, is Uzbekistan where, interestingly, the U.S. followed the advice of the human rights community and insisted upon an independent human rights investigation into Andizhan. As a result of its hard line there, the U.S. has lost a great deal of its influence in that country, although it seems they are looking to re-establish relations. Clearly, each country needs to evaluate what the potential pressure points are with countries in which they have bilateral relations, but the reality is that often they do not have an ability to act in an individual capacity, which is why, despite all of the shortcomings, in a multilateral body like the United Nations it is nonetheless critical to act in concert with other countries. Our chief criticism of the council is not that the council itself is flawed or hopeless. In fact, if you look at the composition of the council and the majority of democracies that occupy seats, there is no reason why it should not be functioning better, other than that we have not been skilful in working as a group with other democracies to push the right issues.

Senator Jaffer: Thank you for your presentation. It was very useful. I have a supplementary on what Senator Munson was saying.

Nobody can quarrel that Durban I was very destructive. It did not help the issue of racism; in fact, it hurt it, and it broke those groups that worked together. Nobody wants a repeat of that process.

My worry is that if we walk away, then what? I am sure Freedom House has thought about that. I am always concerned that if you walk away from the process, you leave people behind. Then there are no checks and balances. You are not sitting at the table to bring your voice. Do we then have two dialogue groups? Will that help? I would like to hear what Freedom House thinks should happen.

Ms. Schriefer: It is a tough question. We have struggled with the question of whether to continue to push our government and others to stay engaged in the council. At what point do we say that it is simply not worth it, that this body has been so delegitimized that we would perhaps be better off calling for a complete boycott?

Le sénateur Munson : Vous n'avez pas eu le temps de parler des pays que vous avez énumérés — Cuba, la Corée du Nord, l'Ouzbékistan, le Zimbabwe et l'Iran — et de leur violation des droits de la personne. Quelles pressions Freedom House, un comité sénatorial canadien et d'autres groupes peuvent-ils réellement exercer sur de tels régimes pour provoquer des changements? Nous parlons beaucoup, mais comment pouvons-nous faire pression?

Mme Schriefer : Il y a manifestement différentes façons d'aborder la question. Chaque pays a des relations bilatérales avec d'autres pays, et certains pays ont plus de points de pression que d'autres. Par exemple, il est intéressant de voir qu'en Ouzbékistan, les États-Unis ont suivi les conseils de la communauté des droits de la personne et ont insisté pour qu'une enquête indépendante au sujet des droits de la personne soit tenue au sujet d'Andijan. En raison de leur intransigeance, les États-Unis ont perdu beaucoup d'influence dans ce pays, même s'ils semblent actuellement tentés de rétablir des relations. Il est évident que chaque pays doit évaluer ce que pourraient être les points de pression des pays avec lesquels ils entretiennent des relations bilatérales, mais en réalité, ils n'ont souvent pas la capacité d'agir individuellement; c'est pourquoi, en dépit de toutes ces lacunes, un organisme multilatéral comme les Nations Unies se doit d'agir de concert avec les autres pays. Nous ne pouvons pas dire du conseil qu'il comporte des lacunes ou que sa situation est désespérée. En fait, compte tenu de la composition du conseil et de la majorité des démocraties qui détiennent des sièges, je ne vois pas pourquoi il ne fonctionnerait pas mieux, si ce n'est du fait que nous n'avons pas été suffisamment adroits en travaillant en groupe avec les autres démocraties pour faire avancer les bonnes questions.

Le sénateur Jaffer : Merci de votre exposé. C'était très utile. J'ai une question qui fait suite à ce que le sénateur Munson disait.

Tous s'entendent pour dire que la conférence de Durban a causé de la destruction. Elle n'a pas fait avancer la question du racisme; en fait, elle l'a fait reculer et a divisé les groupes qui travaillaient ensemble. Personne ne souhaite revoir un tel processus.

Ce qui me préoccupe, c'est ce qui se passera si nous nous retirons. Je suis certaine que Freedom House y a pensé. Ce qui m'inquiète toujours, c'est que si on se retire d'un processus, on laisse les gens derrière. Ensuite, il n'y a plus de systèmes de freins et contrepoids. On ne siège pas autour d'une table pour faire entendre sa propre voix. Y a-t-il deux groupes de dialogue, alors? Est-ce que cela sera utile? J'aimerais savoir ce qui devrait se produire, selon Freedom House.

Mme Schriefer : C'est une question difficile. Nous nous sommes demandé s'il fallait continuer à pousser notre gouvernement et d'autres gouvernements à demeurer engagés dans le conseil. À quel moment devons-nous simplement commencer à dire que ça ne vaut pas la peine, qu'un organisme n'est plus légitime et qu'il vaudrait mieux favoriser un boycott complet?

As you say, what is the alternative then? Where do you go? That is particularly true when human rights defenders and individual victims are in countries that are not party to other mechanisms; they do not have other places they can go to have a hearing of their issues. That brings us back to the point that there is no viable alternative, at least at this time. The council is the only global mechanism for addressing the issues of many human beings in the world. Therefore, as much as it is not functioning well, we do not see a point in the near future where we will say it is not worth it.

Having said that, though, there is a line at which a body is completely delegitimized, and I want to note that in the past, looking back in history to UNESCO, for instance, there was a time when Freedom House did call for a boycott and called for our government not to be a party to that, as it was pressing for national press issues that basically would get rid of the idea of free expression and a free press. At that point, we felt it was no longer worth it to engage with that body.

We are not there yet with the overall Human Rights Council, but I do feel like Durban created that kind of level of illegitimacy that it is not worth working there. I do not know what the best alternative is to move forward on these important issues.

Obviously, you have the various covenants and the treaty that was specifically set up to look at this issue. Perhaps that is a mechanism that makes more sense.

Senator Jaffer: Your country is one of the largest democratic countries, and there is an effect when a country like yours does not engage in the Human Rights Council; you have already said that very articulately so I will not repeat it. Can we perhaps get some suggestions from you as to what role Canada can play in encouraging your government to be more of a participant?

Ms. Schriefer: It is not just the administration. We lack broad support for the Human Rights Council in our Congress. There have been multiple hearings like this one. There are quite a few skeptics, and I do think it is incredibly useful for other governments to stand up and say, "Hey, listen, it actually has hurt our ability to function at the council without you being there." I think they need to hear that not just from the NGOs but from our allies. There is a real sense among many members of our Congress, certainly among the administration, that their presence on the council at this particular point in time would not be useful, and it is important for Canada and others to tell them otherwise.

The Chair: When the new Human Rights Council was set up, I heard that one way to clear the air was to have United States step aside so that the council was not so polarized around Cuba and Israel and that other countries should in alliance take the lead

Comme vous l'avez dit, quelle serait alors l'autre possibilité? Que faisons-nous? C'est particulièrement vrai lorsque les défenseurs des droits de la personne et les victimes sont dans les pays qui ne participent à aucun autre mécanisme; ces personnes n'ont alors nulle part où se tourner pour que leurs problèmes soient entendus. Cela nous ramène à la conclusion selon laquelle il n'y a pas de solution viable, du moins pour l'instant. Le conseil est le seul mécanisme mondial qui permet de s'attaquer aux problèmes auxquels font face de nombreux êtres humains partout dans le monde. Par conséquent, même s'il ne fonctionne pas tellement bien, nous ne pensons pas pouvoir dire bientôt que ça n'en vaut pas la peine.

Cela dit, par contre, il survient un moment où un organisme a complètement perdu toute légitimité; je veux souligner que dans le passé, si on retourne jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'UNESCO, par exemple, à une certaine époque, Freedom House favorisait un boycott et a demandé à notre gouvernement de ne plus en faire partie, puisque l'organisation cherchait à faire avancer les questions de presse nationale qui auraient à toute fin pratique éliminer l'idée de liberté d'expression et de liberté de presse. À cette époque, nous considérions qu'il ne valait plus la peine de faire partie de cet organisme.

Nous n'en sommes pas encore là avec le Conseil des droits de l'homme, mais je pense que la conférence de Durban a donné lieu à une certaine illégitimité, de sorte qu'il ne vaut pas la peine d'y travailler. Je ne sais pas ce que serait la meilleure solution pour faire avancer ces questions importantes.

Bien entendu, il y a différentes conventions et le traité qui a été établi précisément pour se pencher sur cette question. Peut-être ce mécanisme est-il plus logique.

Le sénateur Jaffer : Votre pays est l'une des plus grandes démocraties, et lorsqu'un pays comme le vôtre ne participe pas au Conseil des droits de l'homme, il y a des conséquences; vous l'avez déjà exprimé clairement, et je ne le répèterai pas. Avez-vous des suggestions au sujet du rôle que le Canada devrait jouer pour encourager votre gouvernement à participer davantage?

Mme Schriefer : Il ne s'agit pas seulement de l'administration. Notre Congrès en général n'appuie pas suffisamment le Conseil des droits de l'homme. Il y a eu de nombreuses audiences comme celle-ci. Il y a un bon nombre de sceptiques, et je pense qu'il est extrêmement utile que les autres gouvernements se lèvent et disent : « Écoutez, vous n'êtes pas là, et votre absence nuit à la capacité du conseil de fonctionner. » Je pense qu'ils doivent l'entendre, pas seulement de la part des ONG, mais également de la part de nos alliés. Les membres de notre Congrès, et en particulier l'administration, ont réellement l'impression que leur participation au conseil ne serait pas utile pour l'instant, et il est important que le Canada et les autres pays leur disent le contraire.

La présidente : Lorsque le nouveau Conseil des droits de l'homme a été créé, j'ai entendu dire qu'une bonne façon d'éclaircir les choses serait de convaincre les États-Unis de se retirer afin que le conseil ne se concentre pas uniquement sur

because of the numbers being so few. Are you saying now that they should not have made that judgment?

Ms. Schriefer: In our view, and this is also the feedback I have heard from other governments, not having the U.S. there has hurt the council's ability to work. If I may be crass, it may be for no other reason than that the U.S. served as a good pounding board for many of those negative countries, whereas now countries like Canada have to take the brunt of that abuse. Frankly, it is a bit easier for the U.S. to take that abuse. "Bridge builders", I think, was the term used in the committee, which is a very good word. Bridge builders like Canada, Norway and other countries can do some important work behind the scenes. That is not to say that I think that Canada should be making different decisions regarding resolutions. Absolutely, Canada has been voting the right way and should continue to do so, but with the U.S. on board, it would be easier for the U.S. to take a lot of the heat from some of the countries that are pushing back.

Senator Jaffer: You brought up a point that I have been struggling with; I was Canada's envoy to Darfur for many years, and that issue is close to my heart. Why do you think the council succeeded in acting on Burma? Did Burma not have the blocs to support it? Something worked on Burma and it does not work for Darfur. I would like your opinions on that.

Ms. Schriefer: I did not analyze the specific votes by countries that helped to make Burma happen. It would be useful to do that. I should point out that we do not have a permanent office in Geneva, so we are not as plugged in to the behind-the-scenes action as perhaps even your own mission there was. My suspicion is that much of the difficulty on the Darfur resolution, for instance, was led by the Africa group, for better or worse.

Sometimes I am astounded, because many of the countries within the Africa group would have it within their interests to have seen strong action taken there. The Algerian leadership was very strong and aggressive as the head of the Africa group, and my suspicion, not based in fact or research, is that you did not have that kind of opposition when it came to Burma.

I also wonder if the upcoming Olympics in China and the heightened attention being paid to China, and particularly China's role in supporting countries like Burma and Sudan, may have lessened China's opposition to the resolution that was taken on Burma.

Senator Poy: Can you clarify for me what Freedom House does and how it works with the council, if it does?

Ms. Schriefer: By American standards, Freedom House is quite an old organization. We were set up in 1941 by Eleanor Roosevelt and a bipartisan group of individuals who felt that Americans and anyone living in freedom have a moral obligation to help those

Cuba et Israël; une alliance formée d'autres pays devait prendre l'initiative en raison du petit nombre de pays. Nous dites-vous qu'on n'aurait pas dû faire cela?

Mme Schriefer : Selon nous, et c'est également ce que j'ai entendu de la part des autres gouvernements, l'absence des États-Unis a nui à la capacité du conseil de fonctionner. Permettez-moi d'être franche; c'est peut-être simplement parce que les États-Unis constituent un bon bouc-émissaire pour bon nombre de ces pays négatifs, tandis que maintenant, c'est le Canada qui doit essuyer les coups. Honnêtement, il est plus facile pour les États-Unis d'accepter ces abus. « Bâtisseurs de ponts » était, je pense, le terme utilisé par le comité, et c'est un très bon terme. Les bâtisseurs de ponts comme le Canada, la Norvège et d'autres pays peuvent abattre du travail important en coulisse. Je ne veux pas dire que le Canada doit selon moi prendre des décisions différentes au sujet des résolutions. Le Canada a absolument pris de bonnes décisions lors des votes et doit continuer de la faire; mais si les États-Unis étaient présents, il serait plus facile pour eux d'encaisser une partie des coûts de certains des pays qui ruent dans les brancards.

Le sénateur Jaffer : Vous avez mentionné une question que j'ai de la difficulté à comprendre; pendant de nombreuses années, j'étais l'envoyé du Canada au Darfour, et cette question me tient à cœur. Selon vous, pourquoi le conseil a-t-il réussir à agir au Myanmar? Le Myanmar n'avait-il pas les moyens de l'appuyer? Il y a quelque chose qui a bien fonctionné au Myanmar mais qui ne fonctionne pas au Darfour. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Schriefer : Je n'ai pas analysé chaque vote des pays qui ont contribué aux mesures prises au Myanmar. Cela pourrait être utile. Je dois souligner que nous n'avons pas de bureau permanent à Genève, de sorte que nous ne savons pas ce qui se passe en coulisse autant que votre propre mission là-bas. Je soupçonne qu'une grande partie des difficultés liées à la résolution du conflit au Darfour, par exemple, provenait du groupe des pays africains, que ce soit pour le meilleur ou pour le pire.

Je suis parfois étonnée parce que bon nombre de pays du groupe africain auraient intérêt à ce que des mesures radicales soient prises là-bas. Le leader algérien dirigeait le groupe des pays africains de façon très solide et agressive, et je soupçonne, sans me fonder sur des faits ni des recherches, que dans le cas du Myanmar, on ne faisait pas face à une telle opposition.

Je me demande également si les prochains Jeux olympiques en Chine et l'attention accrue portée à la Chine, et en particulier le rôle du pays qui appuie des pays comme le Myanmar et le Soudan, auraient pu affaiblir l'opposition de la Chine à la résolution prise au sujet du Myanmar.

Le sénateur Poy : Pouvez-vous préciser ce que fait Freedom House et comment l'organisation fonctionne avec le conseil, le cas échéant?

Mme Schriefer : Selon les normes américaines, Freedom House est une vieille organisation. Elle a été créée en 1941 par Eleanor Roosevelt et un groupe bipartisan d'individus qui croyaient que les Américains et quiconque vit en liberté ont l'obligation morale

around the world whose freedom is imperilled in some way. That has stayed our mission goal throughout our 60-plus years of existence.

We are unique, I would say, among human rights organizations in that we fiercely maintain a bipartisan board. You will see individuals on our board who are quite conservative and others who are quite liberal, and they are simply united in this common belief that freedom matters.

In regard to our work, we are first and foremost an advocacy organization. We were founded to pressure the United States to have a foreign policy that incorporates the spread of freedom and democracy as much as possible. We are also a bit of a think tank. We have a whole research and publications division that produces analysis and research that examine the state of freedom, and those publications were intended to be tools to help us do a better job at our advocacy.

Our organization works on the ground in a number of countries around the world to try to help activists and human rights defenders and to provide them with direct support. At times we can provide only moral support, but at other times we can do more.

With regard to our work with the council, I would say that our most important task is to bring to Geneva as part of our delegation activists and defenders from different parts of the world who would not otherwise have access to the Human Rights Council, so that they meet with the special rapporteurs and representatives, participate in and witness the plenaries and try to make use of the only global mechanism for the protection of human rights.

In the past couple of years, we have been a bit more active in evaluating the functioning of the council and lobbying democracies to get their act together to get the council back on track. Again, the numbers are there, so we should be able to do so.

Senator Poy: How is Freedom House funded?

Ms. Schriefer: We are funded through a combination of public and private resources. Our programs out of our field offices and the type of work I described in working with activists are primarily funded by the U.S. government as well as by other democratic governments — the Dutch, the British and the Australians have all given us grant money to run our various field programs. Our research and publications are mainly funded by private foundations and individuals. Of course, our advocacy is entirely funded by private foundations and individuals.

Senator Poy: Your organization is based in the U.S. Do you have any equivalent in other countries?

Ms. Schriefer: We have a mini-office, if you will, in Budapest, which we call Freedom House Europe. It duplicates all of our advocacy, research and programming. Certainly, other

d'aider ceux dont la liberté est mise en danger d'une façon ou d'une autre partout dans le monde. Au cours de nos 60 années d'existence, c'est demeuré notre mission et notre objectif.

Je dirais que nous sommes uniques parmi les organisations de défense des droits de la personne, puisque nous conservons férocement un conseil bipartisan. Il est composé d'individus assez conservateurs de même que de personnes plutôt libérales, et tous sont unis, plutôt simplement, par leur croyance commune selon laquelle la liberté est importante.

Quant à nos activités, nous sommes d'abord et avant tout une organisation qui s'occupe de la défense des droits. L'organisation a été fondée pour exercer des pressions sur les États-Unis afin que leur politique étrangère inclue le plus possible la promotion de la liberté et de la démocratie. Nous sommes aussi en quelque sorte un centre d'analyse. Nous avons une division entière qui se consacre à la recherche et à la publication de divers documents d'analyse et de recherche qui examinent la conjoncture en matière de liberté. Ces publications visaient à nous servir d'outils pour mieux remplir notre rôle de défenseur.

Notre organisation travaille sur le terrain dans certains pays pour aider les militants et les défenseurs des droits de la personne en leur offrant un appui direct. Dans certains cas, nous devons nous borner à un appui moral mais dans d'autres cas, nous pouvons faire davantage.

Quant à notre travail avec le conseil, je dirais que notre tâche la plus importante est d'inclure dans la délégation que nous dépêchons à Genève des militants et des défenseurs de diverses parties du monde qui, autrement, n'auraient pas accès au Conseil des droits de l'homme. Ainsi, cette délégation rencontre les représentants et les rapporteurs spéciaux, participe aux plénières et les observe et essaie d'utiliser le seul mécanisme qui existe à l'échelle mondiale pour la protection des droits de la personne.

Au cours des dernières années, nous avons été un peu plus actifs s'agissant d'évaluer le fonctionnement du conseil et de faire du lobbying dans les démocraties afin qu'elles se liguent pour remettre le conseil dans le droit chemin. Je le répète, nous sommes déjà assez nombreux, nous devrions pouvoir y parvenir.

Le sénateur Poy : Comment Freedom House est-elle financée?

Mme Schriefer : Nous recevons à la fois des fonds publics et des fonds privés. Nos programmes dans nos bureaux et sur le terrain et le genre d'activités dont j'ai parlé auprès des militants sont financés par le gouvernement des États-Unis et par d'autres gouvernements démocratiques — ceux des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne et de l'Australie nous ont donné des fonds pour mener à bien nos divers programmes sur le terrain. Notre recherche et nos publications sont essentiellement financées par des fondations privées et des particuliers. Bien sûr, notre activité de défense est financée entièrement par des fondations privées et des particuliers.

Le sénateur Poy : Votre organisation a sa base aux États-Unis. Y a-t-il l'équivalent dans d'autres pays?

Mme Schriefer : Nous avons un minibureau, si l'on peut dire, à Budapest, que nous nommons Freedom House Europe. Il reprend toutes nos activités de défense, de recherche et de programmation.

organizations do at least some of the components of our work. Many of them do research and analysis while others do the kind of programming that we do, and of course there are other advocacy organizations. However, we do not know of any organizations, even here in the U.S., that do all three of those things.

Senator Poy: How effective do you think the UPR process can be? What kind of teeth does it have?

Ms. Schriefer: The way it has been structured has limited its capacity to be as effective as it could have been. Canada strongly pushed for the UPR, which was the right thing to do, but it also pushed for the sort of teeth within the UPR that would make it effective. It pushed for more frequent reviews of countries. Now, it seems that every four years a country might be reviewed. The whole process of who does the review has been greatly weakened by having a random selection of three member countries. It would have been far stronger to have independent experts involved in that panel — at least the UN's own expert, the special procedures, the special rapporteurs — for the three-hour oral review process. Independent experts have no ability to engage in that discussion, so it is left to the plenary sessions.

I am quite concerned that the countries deserving strong scrutiny will use a weakened, watered-down UPR process to contradict the more rigorous review that can already exist either by the special procedures or in the various treaty bodies. It has not taken place yet, so we will have an opportunity to see in April. Obviously, precedent is hugely important in a bureaucracy like the UN. It is critical that Canada, other democracies and the NGOs get their act together to ensure that this process becomes meaningful.

Senator Oliver: I have three questions. First, when you were making your presentation, you said that bloc voting is crippling the council. What is at the root of that bloc voting? What is Freedom House doing about it, and what you can do about it?

Second, you said that the elections are coming up in May and that 10 to 15 countries will be changing. What is Freedom House doing on the ground to try to ensure that some right-thinking countries get on the council?

Third, you said that Congress is highly skeptical about the council. You said they do not feel that their presence would be too useful. In your view, having talked to a number of members in Congress and having had them on your board, what is at the root of their skepticism?

Ms. Schriefer: I will begin with the first question on bloc voting patterns. You know the debates that go back decades over whether there is a bias toward the Northern tier or Western-oriented democracies versus the developing countries. The leadership of many of the regional organizations — the Africa group, the Asia group of countries, some of the

Assurément, d'autres organisations prennent en main certaines des composantes de notre activité. Nombreuses sont celles qui font de la recherche et de l'analyse tandis que d'autres offrent le genre de programmes que nous offrons et, bien entendu, il y a d'autres organisations de défense. Toutefois, que nous sachions, il n'y a pas d'autres organisations, même ici aux États-Unis, qui regroupent les trois composantes de notre activité.

Le sénateur Poy : Jusqu'à quel point le processus des rapports défavorables est-il efficace? Est-il musclé?

Mme Schriefer : La structure même du processus limite sa capacité d'être aussi efficace qu'il aurait pu être. Le Canada a préconisé fermement le recours aux rapports défavorables, et cela à juste titre, mais il a réclamé en même temps qu'il comporte les caractéristiques de fermeté qui le rendraient efficace. Le Canada a réclamé des examens plus fréquents des divers pays. Toutefois, il semble qu'il y a possibilité qu'un pays soit examiné tous les quatre ans. Le choix au hasard des trois pays qui mèneront à bien le processus nuit grandement aux résultats. Ils auraient été beaucoup plus solides si des experts indépendants avaient été choisis pour ce groupe — du moins le propre expert des Nations Unies, les rapporteurs spéciaux et les procédures spéciales — pour l'examen oral qui dure trois heures. Les experts indépendants n'ont pas la possibilité de participer à cette discussion, si bien qu'il ne reste plus que les plénières.

Je m'inquiète vivement que les pays qui mériteraient d'être examinés de près brandissent ce processus affaibli et dilué de rapports défavorables pour démentir les examens plus rigoureux qui existent déjà en vertu de procédures spéciales ou qui sont effectués par divers organes de suivi des traités. Comme nous n'avons pas encore de résultats, nous aurons l'occasion de nous renseigner en avril. Manifestement, les précédents ont une immense importance dans une bureaucratie comme les Nations Unies. Il est crucial que le Canada, les autres démocraties et les ONG s'unissent pour garantir que ce processus devienne pertinent.

Le sénateur Oliver : Je vais vous poser trois questions. Tout d'abord, dans votre exposé, vous avez dit que le regroupement des votes paralysait le conseil. Qu'est-ce qui sous-tend ce type de vote? Que fait Freedom House à ce propos et que pouvez-vous faire?

Deuxièmement, vous avez dit qu'au mois de mai on prévoyait des élections et que de 10 à 15 pays allaient céder leur place. Que fait Freedom House sur le terrain pour garantir que des pays progressistes soient choisis pour siéger au conseil?

Troisièmement, vous avez dit que le Congrès américain entretenait de sérieuses réserves à l'égard du conseil. Vous avez dit qu'il n'estime pas que la présence des Américains serait de quelque utilité. À votre avis, après avoir parlé à certains représentants au Congrès, et avoir reçu leur appui, pouvez-vous expliquer le motif du scepticisme?

Mme Schriefer : Je vais commencer par répondre à votre question quant aux configurations des votes regroupés. Vous connaissez bien le débat qui remonte à des dizaines d'années quant à savoir s'il y a subjectivité à l'égard des pays de l'hémisphère Nord ou encore des démocraties occidentales ou encore à l'égard des pays en développement. Les dirigeants d'un

membership countries like the Organisation of The Islamic Conference — are doing really smart politicking. They are convincing their members that the Western or Northern countries are out to get them and that they should be unified in their approaches. Simply, they are doing a better job than we are doing. I do not know what more to say about that.

What are we doing about it? Well, we are not doing enough. Clearly, we do not have enough resources to devote to it. However, the approach by Canada and what we are recommending is the right approach. The UPR, for instance, was an excellent idea because it forces all of the countries to be reviewed, making it difficult to say that only certain countries are being put up for scrutiny. That was a brilliant strategy. We just have to ensure, because the devil is in the details, that it works in the way that it should work and that there is a serious review.

It is important to have a serious review, even of those countries that we put in the "free category" at Freedom House. Democracy is an ongoing work in progress. Clearly, as the U.S. has shown since September 11, you have to ensure that your mechanisms of checks and balances are working.

Freedom House is getting ready to put out a full-length book report on the state of freedom in the U.S.; that will be released next month. There are some real concerns about our state of democracy. It is important that we review them and that other countries review them. Making sure that your house is in order at home can only help to dissuade the kind of bloc voting that we are seeing at the UN.

Canada has one of the best records of putting its house in order, which is why I said with absolute sincerity that it is truly in a position to begin to persuade some of those countries that should not be voting according to the bloc on some of these issues and that have other interests.

Regarding the election process, we have tried to reach out to countries that have pretty good human rights records and encourage them to run for seats on the council if they are eligible to do so at a particular time or to make sure that they do not vote for countries that have bad records. It is not an easy job. We do not have an office in Geneva, so we have to think about when we can afford to spend the resources to go there. During one of my trips last year, I went met with a number of the embassies. Several ambassadors said things to me like, "Oh, you sweet girl. Of course Belarus will be elected to the council. Why are you worrying yourself over this? Just start preparing your advocacy strategy for when it happens."

I replied, "I do not accept that Belarus will get elected to the council, actually. There are plenty of other countries in the East European bloc that should be running for that position. "As it happened, and we counted very few victories last year, Belarus did

grand nombre d'organisations régionales — le groupe africain, le groupe de pays asiatiques, certains des adhérents à l'organisation de la conférence islamique — ont une politique très futée. Ils convainquent leurs adhérents que l'Ouest ou les pays de l'hémisphère Nord sont là pour les écraser et qu'ils devraient donc faire front commun. On peut dire qu'ils ont plus de succès que nous. Je ne sais pas quoi vous dire de plus à ce propos.

Que faisons-nous? Eh bien, nous ne faisons pas assez. Manifestement, nous n'avons pas assez de ressources à consacrer à cette activité. Toutefois, l'attitude du Canada, que nous préconisons, est la bonne. Par exemple, le processus de rapports défavorables était une excellente idée car il force tous les pays à se prêter à un examen, ce qui fait taire la critique voulant que seuls certains pays doivent s'y soumettre. C'est une brillante stratégie. Nous devons nous assurer, car les détails se révéleront importants, que cette stratégie fonctionne à bon escient et que l'examen se fait avec sérieux.

Il importe de procéder à des examens sérieux, même s'agissant de pays que Freedom House met dans la catégorie des pays libres. La démocratie est une notion en perpétuelle évolution. Assurément, comme les États-Unis l'ont démontré depuis le 11 septembre, il faut veiller à ce que les mécanismes de freins et de contrepoids fonctionnent.

Freedom House s'apprête à présenter un rapport circonstanciel sur l'état de la liberté aux États-Unis. Il sera publié le mois prochain. Il contient des inquiétudes véritables concernant l'état de notre démocratie. Il est important que nous nous y attardions et que d'autres pays le fassent également. Nous assurer que les choses se font correctement chez nous ne peut qu'aider à dissuader les pays qui se regroupent pour voter aux Nations Unies.

Le Canada est l'un des pays qui a le plus fait pour veiller à ce que les choses se fassent correctement chez lui. C'est pourquoi j'étais absolument sincère quand j'ai dit que le Canada était très bien placé pour entreprendre de persuader certains de ces pays qui se regroupent pour voter sur ces questions et qui poursuivent d'autres intérêts, de ne pas le faire.

Pour ce qui est des élections, nous avons essayé de sensibiliser des pays qui ont un assez bon dossier en matière de droits de la personne et de les encourager à se porter candidats à un siège au Conseil, dans la mesure où ils y sont admissibles, à défaut de quoi nous essayons de nous assurer qu'ils ne voteront pas avec les pays dont le dossier est mauvais. Ce n'était pas tâche facile. Nous n'avons pas de bureau à Genève si bien qu'il nous faut calculer les ressources nécessaires pour envoyer des gens là-bas. Pendant mon voyage, l'an dernier, je me suis rendue dans certaines ambassades. Bien des ambassadeurs m'ont dit ceci par exemple : « Oh, ma chère, bien entendu le Bélarus va être élu au conseil. Pourquoi vous faites-vous du souci à ce propos? Préparez tout simplement votre stratégie de défense pour pouvoir la mettre en œuvre le moment venu. »

Je répondais : « Je refuse d'accepter que le Bélarus sera élu au conseil, en fait. Il y a quantité d'autres pays d'Europe de l'Est qui devraient briguer ce siège. » Il se trouve, et cela fait partie des quelques victoires que nous avons remportées l'année dernière,

not get elected to the council. That kind of outreach needs to be done. We held an event last year together with UN Watch to draw attention to this issue. It received a lot of press coverage, and we will do the same this year.

With respect to the root of the anti-UN thinking in the U.S. government, you have seen a government that thinks it can act far more effectively unilaterally than it actually can. Clearly, the UN is beset with all of the flaws of any political, inclusive body, and those flaws are used as an excuse by certain people who would prefer not to have to engage in the kind of tough, diplomatic work that is necessary but would like simply to stand back and call the UN council a failure rather than invest time and resources into it. We disagree with them and try to point out that Congress itself is a political body whose members often do not get along well with their colleagues and sometimes have very different opinions on issues. Nonetheless, it does not stop them from running; it just encourages them to be better politicians.

Senator Oliver: Those are three great answers. Thank you very much.

Senator Lovelace Nicholas: What do you think the future of the council is?

Ms. Schriefer: There is still hope for the council, which is why we are still saying that countries should engage more. We have not yet reached the point where we think countries should pull out. However, if the UPR process becomes a farce, that spells bad news for the Human Rights Council.

We feel positive about the special procedures, which are the most effective mechanism that the council has at its disposal right now. On the other hand, they have been weakened, and we lost two of the best and most important country-specific special procedures last year. They will continue to be attacked, and frankly, it all depends on the actions and the will of the democratic countries that dominate membership on the council and whether or not they are willing to work together.

The Chair: When the council was put together, we gave them the policy role, which is political. That is the working of the council and the UPR. We also have the administration of all the treaties, and those have been put under the UN High Commissioner for Human Rights. Was that a wise separation?

Would you comment on the role of the UN High Commissioner for Human Rights and what her role should be to encourage the functioning of the council? When we were there

que le Bélarus n'a pas été élu au Conseil. Ce travail de rayonnement doit être accompli. Nous avons organisé une manifestation l'an dernier avec UN Watch pour attirer l'attention sur ce problème. La couverture médiatique a été énorme et nous allons faire la même chose cette année.

Pour ce qui est des motifs qui expliquent que le gouvernement des États-Unis n'est pas bien disposé à l'égard des Nations Unies, je dirais que nous sommes face à un gouvernement qui estime qu'il peut agir beaucoup plus efficacement unilatéralement qu'il peut le faire en fait. Manifestement, l'Organisation des Nations Unies souffre de toutes les déficiences que n'importe quel organe politique de regroupement présente et ces déficiences servent de prétextes à certains qui préfèrent ne pas entreprendre le travail diplomatique ardu qui est nécessaire mais qui aimeraient tout simplement se démarquer et qualifier le conseil des Nations Unies d'échec refusant d'investir temps et ressources en vue de sa réussite. Nous ne sommes pas de cet avis et nous essayons de faire valoir que le Congrès lui-même est un organe politique dont les membres très souvent ne s'entendent pas entre collègues et ont parfois des opinions très divergentes sur les enjeux. Néanmoins, cela n'empêche pas cet organe de fonctionner. La situation encourage tout simplement les représentants au Congrès de se montrer de meilleurs politiciens.

Le sénateur Oliver : Vous m'avez donné trois excellentes réponses. Merci.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Que pensez-vous que sera l'avenir du conseil?

Mme Schriefer : Il y a encore de l'espoir pour le conseil et c'est pourquoi nous ne cessons de dire que les pays devraient s'impliquer davantage. Nous n'avons pas encore atteint le point où nous estimons que les pays devraient s'en retirer. Toutefois, si le processus de rapports défavorables tourne à la blague, ce sera de mauvais augure pour le Conseil des droits de l'homme.

Nous avons de bons sentiments à l'endroit des procédures spéciales, car c'est le mécanisme le plus efficace que le Conseil ait à sa disposition pour l'instant. Par ailleurs, ces procédures ont été affaiblies car nous avons perdu deux des meilleures et des plus importantes procédures spéciales relatives à un pays l'année dernière. On continuera de les critiquer et franchement, tout dépend de ce que feront et de ce que voudront les pays démocratiques qui sont majoritaires au conseil et tout dépendra de leur volonté éventuelle de travailler ensemble.

La présidente : Quand le conseil a été créé, nous lui avons confié un rôle d'orientation, ce qui est politique. Voilà donc pour le fonctionnement du conseil et du processus des rapports défavorables. Il y a par ailleurs l'administration de tous les traités et cela a été confié à la commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. A-t-on eu raison de procéder à cette dichotomie?

Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez du rôle de la haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et quel rôle éventuel elle devrait jouer pour encourager le fonctionnement

for our meetings, the UN commissioner said that the council is the political arm and not her issue. How does one square all of that?

Ms. Schriefer: When we testified before our own Congress last year, we talked about the need to put pressure on the High Commissioner for Human Rights, particularly because we are concerned that she seems to be taking the position that she does not have the ability to influence what is taking place at the council. I do not agree with that, and most people who have evaluated that particular role do not agree with it either. There needs to be more pressure put on her to play a more active and engaged role with the council.

I would also note that she made some statements to the media earlier this year — in January, I believe, although it might have been in December — about the fact that the sixtieth anniversary of the Universal Declaration of Human Rights was coming up on December 10, and she emphasized that her office would be stressing, in particular, the economic and social aspects of that, which also gives me a bit of pause for concern. Clearly, we think that the political rights and the civil liberties are equally as important, if not more so, than those other types of positive rights.

Our sense is that we would like to see the high commissioner be more active and take a stronger role.

The Chair: You have mentioned China and you have mentioned the blocs. Do you see any difference emerging in the way India, Brazil and some other Latin American countries are approaching the council as opposed to the way they approached the commission?

Ms. Schriefer: We continue to be a bit disappointed in some of the democracies like India. I will not comment on Brazil's voting record because I am not as familiar with it. We certainly have followed South Africa's, which we find to be extraordinarily disappointing on many levels.

India is interesting because at the same time that it seems not to be voting in the way that we would promote, on the other hand, it donated quite a bit of money to the United Nations Democracy Fund in its first year, and it has recently expressed support for this new handbook for diplomats that would encourage diplomats to engage in the kind of diplomacy that supports human rights. We get mixed messages from India, but if it could be encouraged to vote the right way more often, it could effect a big change at the council.

Senator Munson: We had recommended a Canadian ambassador for human rights in our report. I guess there are other ambassadors for human rights in France, Spain, the Netherlands and Sweden. Do you believe in an ambassador that would highlight the role of each country in this exercise?

du conseil? Quand nous l'avons rencontrée, la commissaire des Nations Unies nous a dit que le conseil était l'aile politique et que cela ne la concernait donc pas. Que doit-on conclure de tout cela?

Mme Schriefer : Quand nous avons témoigné devant notre propre Congrès, l'année dernière, nous avons évoqué le besoin d'exercer des pressions auprès de la haut-commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, en particulier parce que nous craignions qu'elle semble estimer ne pas être en mesure d'influencer les activités du conseil. Quant à moi, je ne suis pas d'accord et la plupart des gens qui ont évalué le rôle particulier qu'elle doit assumer sont du même avis que moi. Il faut qu'on exerce des pressions plus fortes auprès d'elle pour qu'elle assume un rôle actif et engagé auprès du conseil.

Je voudrais également signaler qu'elle a fait des déclarations plus tôt cette année dans les médias — en janvier, je pense, quoique c'était peut-être en décembre — sur le fait que le 10 décembre prochain, nous célébrerons le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et elle a bien dit que son bureau allait mettre l'accent, en particulier, sur les aspects économiques et sociaux de cette déclaration, ce qui me cause un peu de souci. Manifestement, nous pensons que les droits politiques et les libertés civiles sont d'une importance égale, sinon supérieure, à ces autres types de droits positifs.

Selon nous, il serait préférable que le haut-commissaire joue un rôle plus actif et soit plus ferme.

La présidente : Vous avez évoqué le cas de la Chine et celui des alliances. S'agissant de l'Inde, du Brésil et de certains pays d'Amérique latine, voyez-vous une différence dans la façon dont ces pays abordent le conseil, comparativement à la commission?

Mme Schriefer : Nous continuons d'être un peu déçus par l'attitude de certaines démocraties comme l'Inde. Je m'abstiendrai de parler de la façon de voter du Brésil car je ne suis pas très au fait de ce dossier. Nous avons certainement suivi le cas de l'Afrique du Sud que nous trouvons absolument décevant à bien des égards.

Le cas de l'Inde est intéressant car même si ce pays ne semble pas voter selon ce que nous préconisons, par ailleurs, il a versé une somme assez considérable au Fonds des Nations Unies pour la démocratie, pendant la première année, et l'Inde a récemment donné son appui au nouveau manuel à l'intention des diplomates qui encourage ces derniers à appuyer les droits de l'homme dans leur mission. Les messages en provenance de l'Inde sont confus mais si nous pouvions l'amener à voter dans le bon sens plus souvent, cela produirait un énorme changement au conseil.

Le sénateur Munson : Dans notre rapport, nous avions recommandé qu'on nomme un ambassadeur canadien pour les droits de la personne. Je pense que d'autres pays en ont nommé, notamment la France, l'Espagne, les Pays-Bas et la Suède. Adhérez-vous à l'idée d'un ambassadeur qui mettrait en lumière le rôle de son pays dans cette entreprise?

Ms. Schriefer: It was an interesting recommendation, and I have met with the French ambassador for human rights and talked to him about his position and why it was created and why they seem to think it was a necessary position to create within the French system. It depends on the country.

I also read your government's response to the report, including that recommendation. I do not know enough about how your different positions relate to one another and whether this particular position would be useful in your system.

I can tell you that Freedom House did recommend that the U.S. create a position, at least, of a special envoy for human rights, but that was partly because the U.S. had refused to run for a seat on the council, and we felt that having some type of position that was dedicated would bring a higher profile than our ambassador in Geneva was able to have, not being an actual member of the council.

I have seen it work in other governments. You mentioned the Dutch and the French, and they are the ones I am most familiar with. They seem to have found an effective way of bringing together the multiple parties who should care about human rights and they try to coordinate their efforts better. I do not know enough about the Canadian system to say whether that would be a benefit in your case, but with the work of your government on the council, you have been the stars of the council over this past year, in our estimation.

Senator Munson: We are a bipartisan Senate committee of Liberals and Conservatives, but there is a Conservative government today. I leave it at that. We will just keep pressuring this government and whatever government is in power, because in the Senate we can get along here.

In your statement, you said, in a nutshell, that the council has served as a mechanism to repeatedly censor Israel while virtually ignoring every other human rights abuse occurring in the world today, and you talked about 14 of the 15 country-specific resolutions.

Let us fast-forward one year from now, and we are having a chat, and this repeats itself for one more year. I am just wondering how it can have any legitimacy at all.

Ms. Schriefer: I would wonder that as well. If the response to Burma had not happened in the rather positive way, I do not know that I would be continuing to encourage engagement with the council.

I will say this. Clearly, it was unfortunate that the outbreak of hostilities between Israel and Hezbollah forces in Lebanon took place right at the time this council was shaping up. That generated much of this frenzied activity and the focus on Israel. However, given the very effective politicking and voting on behalf of the Organisation of The Islamic Conference, on behalf of the African group, the Asian group and other Muslim majority countries,

Mme Schriefer : C'était une recommandation intéressante. J'ai rencontré l'ambassadeur français pour les droits de la personne et je lui ai parlé de son poste, des motifs de sa création et des raisons qui ont amené les autorités françaises à estimer que ce poste était nécessaire dans leur système. Tout dépend du pays.

J'ai également lu la réponse de votre gouvernement à votre rapport, y compris les recommandations qu'il contient. Je ne connais pas assez bien l'interaction des divers postes dans votre système et je ne sais pas si un tel poste serait utile.

Je peux vous dire que Freedom House a recommandé qu'un tel poste soit créé aux États-Unis, du moins, qu'on crée celui d'envoyé spécial pour les droits de la personne mais c'était en partie parce que les États-Unis avaient refusé de se porter candidats au conseil et nous estimions que la création de ce genre de poste spécifique rehausserait le profil de la cause mieux que ne pouvait le faire notre ambassadeur à Genève, étant donné que notre pays n'est pas membre du conseil.

J'ai pu constater que d'autres gouvernements ont obtenu des résultats grâce à ce poste. Vous avez parlé des Néerlandais et des Français, et ce sont les deux cas que je connais le mieux. Ils semblent avoir trouvé une façon efficace de réunir les multiples entités qui s'intéressent aux droits de la personne et ils essaient de mieux coordonner leurs efforts. Je ne connais pas assez bien le système canadien pour affirmer que cela serait bénéfique dans votre cas mais, étant donné le travail de votre gouvernement au sein du conseil, vous avez brillé au cours de l'année dernière, et remporté un succès d'estime auprès de nous.

Le sénateur Munson : Le comité sénatorial est bipartisan, constitué de libéraux et de conservateurs, mais en ce moment, les conservateurs sont au pouvoir. Je n'en dirai pas plus. Nous ne cesserons d'exercer des pressions auprès de ce gouvernement et de tout gouvernement éventuel car le Sénat peut faire front commun sur ces questions.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez dit, essentiellement, que le conseil a servi de mécanisme pointant du doigt Israël à répétition alors qu'il ignorait quasiment toutes les autres violations des droits de la personne dans les autres pays. Vous avez parlé de 14 des 15 résolutions propres à un pays.

Projetons-nous un instant dans l'avenir, dans un an. À supposer que nous constations alors que les choses ne changent pas, je me demande si le conseil peut prétendre à quelque légitimité que ce soit.

Mme Schriefer : Je me le demande aussi. Si la réaction à la situation au Myanmar n'avait pas été aussi positive, je ne sais pas si je continuerais d'encourager un engagement auprès du conseil.

Permettez-moi de vous dire ceci. Il est indéniablement regrettable que l'éclatement des hostilités entre Israël et le Hezbollah au Liban se soit produit au moment précis où le conseil se constituait. Cela a provoqué une grande part de cette activité fébrile et a placé Israël dans le collimateur. Toutefois, en raison des manœuvres politiques très efficaces et de la façon dont l'Organisation de la Conférence islamique, le groupe des pays

Israel will continue to be pounded on. The question is whether or not that can be evened out at least by resolutions that are less biased in their words.

Most of us feel that there was some area to be looking critically at what was taking place in Israel. However, in the grand scheme of things and based on what was taking place in the rest of the world, obviously it is a real perversion of the council's focus to have put so much time and energy into that particular issue. Again, the phrasing of the resolutions was so one-sided and biased that it made it extraordinarily illegitimate, in our eyes.

Senator Jaffer: I have many questions, so I will try to ask them quickly. We talk about voting together in a bloc; I have always been preoccupied with where it starts with membership. Because there is regional membership, you come together to decide who will represent you, so you automatically then have a bloc. I feel that the way the regional membership comes about sort of automatically leads to bloc voting. Can you give me some thoughts on that? Maybe I am wrong.

Ms. Schriefer: You have only to compare the functioning of the Security Council or even the General Assembly with that of the Human Rights Council. We saw a number of resolutions that were passed by the Security Council last year against many of the countries that I put in my list here that the Human Rights Council was unable to address. You have those same sorts of regional groups trying to influence there.

I do not buy that countries automatically have to vote according to these regional blocs. They have other interests. We simply need to do a smarter political job behind the scenes to pull some of these countries out of those regional votes.

Senator Jaffer: I have is a technical question about the universal review process. I understand there is a cycle every four years and that our government has said that there should be a role for civil society in the review process. I would like to hear your thoughts on that.

Ms. Schriefer: We were very much in favour of a stronger role for civil society. However, the bigger issue than civil society is independent expertise in the process. Here is another example where the U.S. government was on the wrong side of the issue, in our opinion, as we understand the U.S. was not pushing strongly for independent expertise to be included as part of that review process. That was very much in contradiction of what the majority of U.S.-based human rights organizations were in favour of.

As it is now, the process is that the state being reviewed has the opportunity to submit 20 pages of documentation about the human rights situation. The Office of the High Commissioner can produce another 10 pages; and then other parties, which include civil society organizations, academics and outside experts, can also submit their reports, which will then be compiled into another 10 pages. The whole set of documentation that will be put

africains, le groupe des pays asiatiques et d'autres pays à majorité musulmane votent, Israël va continuer d'être taraudé. On peut se demander si les choses ne pourraient pas être rééquilibrées du moins grâce à des résolutions moins subjectives dans leur libellé.

Nous pensons, pour la plupart, qu'il y avait certaines régions pouvant porter un regard critique sur la situation en Israël. Toutefois, dans l'ensemble et étant donné ce qui se passait dans le reste du monde, l'effet pervers tient à ce que le conseil a consacré beaucoup de temps et d'énergie à cette question en particulier. Je le répète, le libellé des résolutions était si unilatéral et si subjectif qu'à nos yeux, le conseil était devenu par trop illégitime.

Le sénateur Jaffer : J'ai de nombreuses questions que je vais poser rapidement. Vous avez parlé des alliances et du regroupement des votes. Je trouve préoccupant le fait que l'adhésion soit régionale. Les pays se consultent pour décider qui les représentera, ce qui donne lieu automatiquement à une alliance. J'ai l'impression que cette forme d'adhésion entraîne automatiquement le regroupement des votes. Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez? Est-ce que je me trompe?

Mme Schriefer : Il suffit de comparer le fonctionnement du Conseil de sécurité, voire de l'Assemblée générale, à celui du Conseil des droits de l'homme. L'année dernière, on a constaté que le Conseil de sécurité avait adopté certaines résolutions contre bien des pays que j'inscris sur ma liste des échecs du Conseil des droits de l'homme. Les mêmes groupes régionaux sont à l'œuvre en l'occurrence.

Je ne peux pas accepter que des pays doivent automatiquement voter selon les alliances régionales. Ces pays ont des intérêts. Par ailleurs, il nous suffit de faire un meilleur travail politique dans les coulisses pour dissuader ces pays de voter dans le sens de la région.

Le sénateur Jaffer : J'ai une question technique au sujet de l'examen périodique universel. Je crois comprendre que chaque cycle dure quatre ans et que notre gouvernement a dit que la société civile devrait jouer un rôle au cours de ce processus d'examen. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Schriefer : Nous étions beaucoup en faveur d'un rôle plus important pour la société civile. Toutefois, plus important encore que la société civile, il faut tenir compte de l'expertise indépendante du processus. Il s'agit d'ailleurs d'un autre exemple d'une situation où le gouvernement américain se trouve dans l'erreur, selon nous; nous avons entendu dire que les États-Unis ne faisaient pas pression afin que l'expertise indépendante soit comprise dans le processus d'examen. Cela allait à l'encontre de ce que favorisait la majorité des organisations de protection des droits de la personne américaines.

À l'heure actuelle, en vertu du processus, l'État qui fait l'objet d'un examen a la possibilité de déposer un document de 20 pages au sujet de la situation touchant les droits de la personne. Le Haut Commissariat peut produire un autre document de 10 pages; ensuite, les autres parties, y compris les organisations de la société civile, les universitaires et les experts de l'extérieur, peuvent également déposer leurs rapports, qui sont ensuite compilés et

on the table to be reviewed at the UPR is a mere 40 pages, half of which has been presented essentially by the state being reviewed.

This is completely ridiculous compared to the process of review in any of the treaty bodies, for instance. This is supposed to be looking at the overall human rights picture in that country. With that level or documentation it is impossible to get into the kind of specificity that one would need to get into to have a serious review of the situation.

Moreover, you do not have experts for even part of the triumvirate that is leading the review process. You simply have these other randomly selected member countries. At that point, in our opinion, it becomes just a conversation. It is not a serious review process.

I am quite concerned about the UPR. I think it is critical, even before the session takes place, for both NGOs and democratic governments like Canada to look at the list of countries that are being reviewed. There are some countries with serious human rights abuses coming up during the first session in April. We should prepare ahead of time motions to be tabled during the plenary session that deal with some of the real abuses in those countries. Otherwise, we will just be outmanoeuvred yet again, and this UPR process will dilute the ability of the council to seriously review these countries.

Senator Jaffer: Is there an NGO that you work with in Canada on these issues?

Ms. Schriefer: Not specifically on human rights issues. We worked on a big North Korea project over the past year, for instance, and we worked with several Canadian student associations in publicizing our report. We would be greatly interested in doing more work with partners in different parts of the world. We are a member of a coalition of human rights organizations based in the U.S., but I would love to bring a Canadian partner into that group. There is not one currently.

The Chair: As a follow-up to Senator Jaffer on the bloc voting, it took us some time to develop our own bloc, which was the Western Europeans and others. It took a long time to work through the commission of the old days. At that time, Europe was 12 and then it was 15 and now it is a huge group. For them to have a consensus on many of the issues in many of the countries is difficult.

The European countries that sit on the council do not come with the same unified voice for Europe — sometimes because of timing, et cetera. Is that one of our weaknesses, that we are part of a group that has its own dilemmas within its own group? Therefore, it takes time for us in Canada to be able to work with the Europeans because of their structures now.

réunis en un document de dix pages. Tous ces documents sont déposés pour être examinés lors de l'EPU, ce qui représente seulement 40 pages, dont la moitié est déposée par l'État qui fait l'objet de l'examen.

Si l'on compare ce processus aux examens réalisés par les organisations de traités, par exemple, on voit qu'il est complètement ridicule. Normalement, on devrait examiner le portrait du pays du point de vue des droits de la personne. En raison de la documentation, il est impossible d'obtenir la précision dont on a besoin pour examiner la situation de façon sérieuse.

En outre, aucun expert ne fait partie du triumvirat qui dirige le processus d'examen. Il ne comprend que les autres États membres, choisis au hasard. Selon nous, c'est à ce moment-là que cela ne devient qu'une conversation. Il ne s'agit pas d'un processus d'examen sérieux.

Le processus d'examen périodique universel me préoccupe beaucoup. Je pense qu'il est essentiel, avant même le début de la session, que les ONG et les gouvernements démocratiques comme celui du Canada se penchent sur la liste des pays qui font l'objet d'un examen. Pendant la première session en avril, il y aura des pays où l'on a identifié des violations graves des droits de la personne. Il faudrait préparer d'avance des motions qui seront déposées pendant la première séance plénière afin de faire face à certaines des violations réelles qui surviennent dans ces pays. Sinon, nous serons encore une fois surclassés et le processus d'EPU affaiblira la capacité du conseil de procéder à des examens sérieux de ces pays.

Le sénateur Jaffer : Existe-t-il au Canada une ONG avec qui vous travaillez à la résolution de ces problèmes?

Mme Schriefer : Pas dans le domaine des droits de la personne en particulier. Au cours de la dernière année, par exemple, nous avons travaillé sur un important projet en Corée du Nord et nous avons collaboré avec plusieurs associations étudiantes canadiennes pour publier notre rapport. Nous aimerions beaucoup faire plus de travail avec nos partenaires des différentes régions du monde. Nous faisons partie d'une coalition d'organisations de défense des droits de la personne basée aux États-Unis, mais j'aimerais beaucoup qu'un partenaire canadien se joigne à ce groupe. Il n'y en a pas pour l'instant.

La présidente : J'aimerais poursuivre sur ce que le sénateur Jaffer a dit au sujet des votes en bloc; nous avons mis beaucoup de temps à élaborer notre propre bloc, qui comprend les pays de l'Europe de l'Ouest, entre autres. À cette époque, il fallait beaucoup de temps pour travailler avec la commission. L'Europe comptait alors 12 pays, puis 15 pays et il s'agit maintenant d'un groupe énorme. Il est très difficile pour ces pays d'obtenir un consensus sur de nombreuses questions dans de nombreux pays.

Les pays européens membres du conseil n'ont pas de point de vue unifié concernant l'Europe — parfois parce que le moment n'est pas opportun, par exemple. Est-ce que cela constitue une de nos faiblesses, le fait que nous fassions partie d'un groupe qui a ses propres problèmes intérieurs? Par conséquent, il nous faut du temps pour pouvoir travailler avec les Européens à cause des structures qu'ils ont en ce moment.

Ms. Schriefer: That has led to greater complications in voting together as a unified bloc; absolutely. For instance, the Community of Democracies was created, and parallel to that a UN democracy caucus was created. The idea was that it could be a bloc unified on ideas and on themes and on putting the priority of human rights first as opposed to these sorts of regional groupings. Unfortunately, that vision has not come to fruition yet. Partly, I think it is because it is a new vision. It is also because there has not been a real organizer behind that.

You know as well as I do that when you are at the UN, sitting in the plenary session in Geneva, you will constantly see little reminders on the board that the Organisation of The Islamic Conference or the Africa group is having its meeting at such and such a time, but you never see a note that the democracy caucus is having an organizing meeting. It falls down to creating some leadership. It does not have to be the democracy caucus; it could be something else, but something has to unify these countries beyond the regional groupings, which are clearly not working.

The Chair: Ms. Schriefer, we have come to the end of our time. I want to thank you on behalf of all the senators for your information and for being available for this videoconference.

I would characterize your testimony before us as realistic optimism. You have pointed out all of the pitfalls, but you have not quite given up on the council. You see some rays of hope, if I could call it that, and I think challenges that we have to overcome if we are to make this truly a council that works for the people around the world whose rights are being denied or abused.

Thank you very much. You have touched more areas than I had anticipated, and I trust that you will see some of your comments coming through with our deliberations as we go forward.

Ms. Schriefer: Thank you very much.

The committee adjourned.

OTTAWA, Monday, March 3, 2008

The Standing Senate Committee on Human Rights, to which was referred Bill C-42, An Act to amend the Museums Act and to make consequential amendments to others Acts, met this day at 4:58 p.m. to give consideration to the bill.

Jessica Richardson, Clerk of the Committee: Honourable senators, I see a quorum. As clerk of your committee, it is my duty to inform you of the unavoidable absence of the chair and the deputy chair. I must therefore preside over the election of an acting chair for the committee's consideration of Bill C-42. I am now ready to receive a motion to that effect.

Senator Cowan: I move that Senator Munson be acting chair of the committee.

Mme Schriefer : Il ne fait aucun doute que cela a créé beaucoup de complications pour ce qui est de voter en bloc. Par exemple, la Communauté des démocraties a été créée, et également un caucus démocratique des Nations Unies. L'intention c'était d'avoir un bloc de pays unifiés autour de certaines questions et qui donnaient la priorité aux droits de la personne, par opposition à certains regroupements régionaux. Malheureusement, cette vision ne s'est pas encore concrétisée. En partie, je pense que c'est parce qu'il s'agit d'une nouvelle vision. C'est également parce qu'il n'y a pas vraiment de force organisatrice derrière le mouvement.

Vous savez aussi bien que moi que lorsqu'on siège en session plénière de l'ONU à Genève, on voit toujours affichés des rappels selon lesquels l'Organisation de la Conférence islamique ou un groupe africain va se réunir à telle ou telle date. Il n'y a jamais de rappel de réunion d'organisations du caucus démocratique. Tout tourne autour de la question de leadership. Ce n'est pas forcément le caucus démocratique qui est l'organisme voulu pour faire ce travail, cela pourrait être autre chose, mais il faut qu'il y ait une force rassembleuse autre que les regroupements régionaux, parce que ces derniers ne fonctionnent pas bien.

La présidente : Notre temps est écoulé, madame Schriefer. Je tiens à vous remercier au nom de tous les sénateurs des renseignements que vous nous avez donnés et d'avoir accepté de comparaître en vidéoconférence.

Je qualifierais votre témoignage d'optimisme réaliste. Vous nous avez signalé toutes les lacunes, mais vous n'avez pas perdu tout espoir en le conseil. Vous entrevoyez des lueurs d'espoir, pour ainsi dire, et vous avez décrit les défis qu'il faut relever si le conseil est pour vraiment représenter ceux dont les droits sont brimés.

Merci beaucoup. Vous avez abordé davantage des questions que je ne prévoyais, et j'ose croire que certaines de vos observations seront reflétées dans le travail du comité à l'avenir.

Mme Schriefer : Merci beaucoup.

La séance est levée.

OTTAWA, le lundi 3 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, auquel a été renvoyé le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence, se réunit aujourd'hui à 16 h 58 pour examiner le projet de loi.

Jessica Richardson, greffière du comité : Honorables sénateurs, je constate qu'il y a quorum. À titre de greffière du comité, il est de mon devoir de vous aviser de l'absence inévitable du président et du vice-président du comité. En conséquence, je dois présider à l'élection d'un président suppléant pour permettre au comité d'examiner le projet de loi C-42. Je suis prête à recevoir une motion en ce sens.

Le sénateur Cowan : Je propose que le sénateur Munson soit président suppléant du comité.

Ms. Richardson: Is the committee agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Jim Munson (*Acting Chair*) in the chair.

The Acting Chair: I am pleased to introduce the witnesses from Canadian Heritage who are here to discuss Bill C-42, to amend the Museums Act and to make consequential amendments to other acts.

The witnesses are Lyn Elliot Sherwood, Executive Director, Heritage Group, Canadian Heritage; Patrick O'Reilly, Director, Implementation Strategy, Canadian Museum for Human Rights, Heritage Group; and Rina Pantalony, Legal Counsel, Canadian Heritage.

The primary purpose of Bill C-42 is to create a new national museum for human rights. It is to be called the Canadian Museum for Human Rights. As provided by clause 1 through clause 4 of the bill, it will be established as an independent Crown corporation through amendments to the Museums Act.

The remaining clauses of the bill amend acts that are related to the proper functioning of a Crown corporation. For example, the bill amends the Financial Administration Act to provide for federal funding, as well as both the Access to Information Act and the Privacy Act to exclude museum material from their jurisdiction. The bill adds the Canadian Museum for Human Rights to the list of federal entities that receive funding for property taxes owed to municipalities due to ownership of real property.

Other acts related to the payment of employees of Crown corporations and their pensions are also amended.

We have three witnesses before us. Who would like to begin?

Lyn Elliot Sherwood, Executive Director, Heritage Group, Canadian Heritage: You should all have a copy of my presentation. I will go through this quickly. I believe the chair has summarized the bill. I will be repeating some of that, and, at the chair's discretion, I will be happy to answer any questions that you may have with the assistance of my colleagues.

In April, 2007, the government announced it had reached an agreement to establish the Canadian Museum for Human Rights, CMHR, as a national museum. That means that it would be established as a federal Crown corporation under the Museums Act. That agreement included commitments of financial and other contributions from the Province of Manitoba, the City of Winnipeg, Friends of the Canadian Museum for Human Rights Inc. and Forks Renewal Corporation, FRC, totalling $165 million toward the construction and fit-up of the museum, as well as for the land at The Forks in Winnipeg as a building site. The federal government will contribute $100 million

Mme Richardson : Le comité est-il d'accord?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Jim Munson (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant : J'ai le plaisir de vous présenter les témoins qui représentent Patrimoine canadien et qui sont venus nous parler du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence.

Les témoins sont Lyn Elliot Sherwood, directrice exécutive, Groupe du patrimoine, Patrimoine canadien; Patrick O'Reilly, directeur, Stratégie de la mise en oeuvre, Musée canadien des droits de la personne, Groupe du patrimoine; et Rina Pantalony, conseillère juridique, Patrimoine canadien.

L'objet principal du projet de loi C-42 est de créer un nouveau musée national des droits de la personne. Il s'appellera le Musée canadien des droits de la personne. Aux termes des articles 1 à 4 du projet de loi, il sera constitué à titre de société d'État indépendante au moyen de modifications apportées à la Loi sur les musées.

Les autres dispositions du projet de loi modifient des lois liées au bon fonctionnement d'une société d'État. Par exemple, le projet de loi modifie la Loi sur la gestion des finances publiques pour assurer le financement fédéral, ainsi que la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour exclure les documents du musée de l'application de ces lois. Le projet de loi ajoute le Musée canadien des droits de la personne à la liste des organismes fédéraux auxquels le fédéral verse des paiements en guise de remboursement d'impôts fonciers que ces organismes payent aux municipalités sur leurs biens immobiliers.

Sont également modifiées d'autres lois ayant trait à la rémunération et aux pensions d'employés de sociétés d'État.

Nous accueillons trois témoins. Qui voudrait commencer?

Lyn Elliot Sherwood, directrice exécutive, Groupe du patrimoine, Patrimoine canadien : Vous devez tous avoir copie de mon exposé. Je vais le passer en revue rapidement. Je crois que le président a bien résumé le projet de loi. Je vais répéter certains de ses propos et, à la discrétion de la présidence, je serai à votre disposition pour répondre, avec l'aide de mes collègues, à toute question que vous pourriez avoir.

En avril 2007, le gouvernement a annoncé qu'il avait conclu une entente pour créer le Musée canadien des droits de la personne, le MCDP, à titre de musée national. Cela veut dire qu'il serait constitué en société d'État fédérale aux termes de la Loi sur les musées. L'entente comprenait des engagements financiers et autres de la part de la province du Manitoba, de la ville de Winnipeg, de la société Friends of the Canadian Museum for Human Rights Inc. et de la Forks Renewal Corporation, engagements totalisant 165 millions de dollars pour la construction du musée, son aménagement et le terrain situé à La Fourche, à Winnipeg. Le gouvernement fédéral va

toward the construction and fit-up of the museum and provide ongoing operating support.

The principles of this agreement during negotiation were very important to us. We wanted it to be clear that this was to be a federal undertaking on the same basis as all other national museums. Therefore, its first principle is that its creation would be subject to parliamentary approval. This, of course, is why we are all gathered here today. The second principle is that, as a Crown corporation, it would have the same status and governance as the four existing national museums. I do want to stress that, although there are extremely generous contributions from the other partners, this is a federal undertaking and not a public-private partnership.

The future board of trustees of this Crown corporation will be responsible for decisions on the building design, the programming vision and the content for the museum. It may draw on work that has been done previously by the foundation, but it is not bound in any way by that work. We have also established as a principle that the budget to build and fit-up the museum, including the development of the exhibitions, will be capped at $265 million, the money on the table from all the parties.

Bill C-42 amends the 1990 Museums Act under which the existing national museums are established as Crown corporations. That act has three substantive components: first, the definitions and preamble; second, a component in which each existing national museum is individually established; and, third, a component on governance applicable to all national museums.

Bill C-42 amends all three areas of the 1990 act. Elements that are not amended would apply to the CMHR as they apply to all the others. For example, Bill C-42 makes no reference to the appointment of a board of trustees because provisions dealing with the appointments of boards of trustees are already contained in the 1990 Museums Act. As the chair has noted there are consequential amendments to other acts as a result of the creation of this new Crown corporation.

I will now go into more detail. The change to the first component, definitions and preamble, is proposed to modernize the definition of museum material to include documentary material regardless of medium or form. That reflects the technological changes that have taken place since the 1990 act was adopted.

The proposed new section of the bill that establishes the CMHR contains provisions that create a name for the new Crown corporation and a proposed new section that defines its intended purpose:

verser 100 millions de dollars pour la construction et l'aménagement du Musée et va contribuer de manière permanente à son fonctionnement.

Les principes qui ont présidé aux négociations ayant débouché sur cette entente étaient très importants pour nous. Nous voulions qu'il soit clair que ce musée devait être une entreprise fédérale au même titre que tous les autres musées nationaux. Par conséquent, le premier principe est que sa création doit être approuvée par le Parlement. C'est bien sûr la raison pour laquelle nous sommes tous réunis ici aujourd'hui. Le deuxième principe est qu'il doit avoir le même statut et la même gouvernance que les quatre musées nationaux existants. J'insiste sur le fait que, même si les autres partenaires apportent des contributions extrêmement généreuses, il s'agit d'une entreprise fédérale et non pas d'un partenariat public-privé.

Le futur conseil d'administration de cette société d'État sera responsable des décisions relatives à la conception, à la programmation et au contenu du musée. Il pourra s'inspirer des travaux qui ont déjà été faits par la Fondation des amis du musée, mais il n'est nullement lié par ces travaux. Nous avons aussi établi en principe que le budget de construction et d'aménagement du musée, y compris l'élaboration des expositions, sera plafonné à 265 millions de dollars, ce qui représente le montant total engagé par toutes les parties.

Le projet de loi C-42 modifie la Loi sur les musées de 1990, qui a constitué les musées nationaux existants en tant que sociétés d'État. La loi contient trois composantes fondamentales : premièrement, les définitions et le préambule; deuxièmement, une composante selon laquelle chaque musée national est constitué à titre individuel; et troisièmement, une composante relative à la gouvernance applicable à tous les musées nationaux.

Le projet de loi C-42 modifie ces trois composantes de la loi de 1990. Les éléments qui ne sont pas modifiés s'appliqueront au MCDP au même titre qu'à tous les autres musées. Par exemple, le projet de loi C-42 ne fait pas mention de la nomination d'un conseil d'administration, parce que la Loi sur les musées de 1990 renferme déjà des dispositions traitant de la nomination des conseils d'administration. Comme le président l'a fait remarquer, il y a aussi des modifications corrélatives à d'autres lois, en conséquence de la création de cette nouvelle société d'État.

Je vais maintenant entrer dans les détails. Le changement apporté à la première composante, celle des définitions et du préambule, est proposé en vue de moderniser la définition du terme « matériel de musée » pour y inclure les objets et éléments d'information, quel qu'en soit le support. Cela reflète les changements technologiques qui ont pris place depuis que la loi a été adoptée en 1990.

Le projet de loi qui vise à créer le MCDP renferme des dispositions visant à donner un nom à la nouvelle société d'État et un nouvel article proposé qui en définit la mission proposée en ces termes :

> The purpose of the Canadian Museum for Human Rights is to explore the subject of human rights, with special but not exclusive reference to Canada, in order to enhance the public's understanding of human rights, to promote respect for others and to encourage reflection and dialogue.

These provisions also define the museum's capacity and powers. Those powers are modelled closely on the existing powers of the Canadian Museum of Civilization, also set out in this section of the Museums Act.

Although the primary purpose of the new museum is not to amass a collection, it does have the power to build a collection over time. That power is laid out in the act. It is not starting with a collection. It will need to establish partnerships with other institutions as it develops its exhibits. However, over time, it may acquire objects in pursuit of its purpose.

Finally, with respect to the components dealing with governance, there is a change to the existing act in that the first director of this new museum would be appointed by the Governor-in-Council on the recommendation of the minister. In the 1990 act, directors of museums are appointed by the boards of museums with the approval of the Governor-in-Council. This is a pragmatic measure designed to ensure a future board is immediately supported by the appropriate staff. It is the responsibility of the director of the museum to staff the other positions in the museum. The bill provides that subsequent appointments will be made in the normal fashion by the board with the approval of the Governor-in-Council. The board may choose, or not, to reappoint the first director.

The bill also binds the museum to the terms of agreements reached on its behalf prior to its creation as a Crown corporation; therefore, prior to the passage of this bill. For example, the land transfer agreement reached with the City of Winnipeg and The Forks Renewal Corporation, which allows for the land to pass directly to the museum. Therefore, it will benefit from that agreement.

One of the elements, for example, in that agreement is a requirement that the museum, or Canada, be part of the committee with The Forks Renewal Corporation to address matters of common interest, such as snow and garbage removal. Therefore, it is a way of negotiating the agreements and having them transfer to the new organization.

There is a series of consequential amendments to identify the CMHR as a federal entity to which a series of other federal acts apply, including the Access to Information Act, the Financial Administration Act — as a Crown corporation the museum will be subject Part X of the Financial Administration Act — the Payments in Lieu of Taxes Act, the Privacy Act, the Public Sector Compensation Act and the Public Service Superannuation

> Le Musée canadien des droits de la personne a pour mission d'explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.

Ces dispositions définissent également la capacité et les pouvoirs du musée. Ces pouvoirs s'inspirent étroitement des pouvoirs qui sont actuellement conférés au Musée canadien des civilisations, lequel est également constitué dans cette partie de la Loi sur les musées.

Bien que le principal objectif du nouveau musée ne sera pas d'amasser une collection, le projet de loi lui donne le pouvoir de constituer une collection avec le temps. Ce pouvoir est établi dans la loi. Au départ, il ne possède pas de collection. Il devra établir des partenariats avec d'autres institutions au fur et à mesure qu'il élaborera ses expositions. Cependant, au fil des années, il pourra acquérir des objets en vue de réaliser sa mission.

Enfin, pour ce qui est des éléments qui traitent de la gouvernance, il y a un changement proposé à la loi existante en ce sens que le premier directeur de ce nouveau musée sera nommé par le gouverneur en conseil, sur recommandation de la ministre. La loi de 1990 précise que les directeurs de musée sont nommés par les conseils d'administration des musées, avec l'agrément du gouverneur en conseil. Il s'agit d'une mesure pragmatique conçue pour s'assurer qu'un futur conseil d'administration bénéficie immédiatement du soutien du personnel voulu. Le directeur du musée est chargé de combler les autres postes au musée. Le projet de loi stipule que les nominations ultérieures seront faites de la manière normale, c'est-à-dire par le conseil d'administration avec l'agrément du gouverneur en conseil. Le conseil d'administration peut choisir de reconduire à son poste le premier directeur, mais il n'est pas tenu de le faire.

Le projet de loi lie par ailleurs le musée aux dispositions des ententes signées en son nom avant sa création en tant que société d'État, c'est-à-dire avant l'adoption du projet de loi à l'étude. Par exemple, l'accord conclu avec la ville de Winnipeg et la Forks Renewal Corporation pour la cession du terrain, qui permet que le terrain soit transféré directement au musée. Le musée pourra donc bénéficier de cet accord.

L'un des éléments de cette entente est l'exigence que le musée, ou le Canada, soit représenté au comité constitué avec la Forks Renewal Corporation pour s'occuper d'affaires d'intérêt commun, par exemple l'enlèvement de la neige et des déchets. C'est donc une manière de négocier des ententes et de faire en sorte qu'elles s'appliquent à la nouvelle organisation.

Il y a ensuite une série de modifications corrélatives pour identifier le MCDP à titre d'entité fédérale à laquelle s'applique toute une série de lois fédérales, notamment la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la gestion des finances publiques — à titre de société d'État, le musée sera assujetti à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques —, la Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts, la Loi sur la

Act. The bill provides that its provisions will come into force on a day to be fixed by order of the Governor-in-Council.

I would be pleased to answer any questions members of the committee may have.

Senator Cowan: On the page of your presentation entitled "Background," it talks about $165 million having come from various sources other than the federal government and $100 million coming from the federal government. On the next page you say that the budget to build and fit up the museum, including exhibition development, would be capped at $265 million.

These projects have a tendency to run over the expected costs. Who will pick up the tab if the costs exceed $265 million?

Ms. Sherwood: It is the responsibility of the board to develop an approach to the building plan that includes a generous contingency provision designed to stay within the budget. A number of steps can be taken in planning for a construction project with detailed design, development and costing prior to the letting of construction contracts that enable a board to accurately assess whether the project can come in on budget.

Senator Cowan: Does the $265 million include a contingency provision?

Ms. Sherwood: Yes, it does.

Senator Cowan: This is not one of those projects where the federal government is left to pick up anything over and above the $165 million that is contributed by other parties, is it?

Ms. Sherwood: The total budget is $265 million. You are putting your finger on a very real risk in the current environment, which is the impact of inflation on construction budgets. That has been factored into planning and is one of the reasons for the urgency of this bill because at the moment the purchasing power of that $265 million is being eroded at the rate of between $800,000 and $1.5 million per month.

Senator Cowan: I am not being critical of this project. However, someone has to hold it at the end of the day.

Ms. Sherwood: The board of trustees will be accountable for bringing this project in on budget and making decisions with respect to the building design and the contingency fund set aside that allow it to bring the project in on budget.

Senator Cowan: Is the current expectation that, if this were approved in the near future, the $265 million would be sufficient including a generous contingency provision?

protection des renseignements personnels, la Loi sur la rémunération du secteur public et la Loi sur la pension de la fonction publique. Le projet de loi stipule que ces dispositions entreront en vigueur à une date fixée par le gouverneur en conseil.

Je suis à la disposition des membres du comité pour répondre à leurs questions.

Le sénateur Cowan : À la page de votre exposé intitulée « Historique », on dit que 165 millions de dollars proviennent de sources diverses autres que le gouvernement fédéral et que 100 millions de dollars proviennent du gouvernement fédéral. À la page suivante, vous dites que le budget pour construire et aménager le musée, y compris l'élaboration des expositions, sera limité à 265 millions de dollars.

De tels projets ont tendance à subir des dépassements de coûts. Qui paiera la note si le coût dépasse 265 millions de dollars?

Mme Sherwood : Il incombe au conseil d'administration d'élaborer un plan de construction qui comprend une généreuse provision pour éventualités afin de ne pas dépasser le budget. Un certain nombre de mesures peuvent être prises durant la planification d'un projet de construction, la conception, le développement et l'estimation des coûts étant très détaillés avant même l'octroi de contrats de construction, ce qui permet à un conseil d'administration d'évaluer avec précision si le projet peut être réalisé à même le budget prévu.

Le sénateur Cowan : Cette somme de 265 millions de dollars comprend-elle une provision pour éventualités?

Mme Sherwood : Oui, c'est inclus.

Le sénateur Cowan : Ce n'est pas l'un de ces projets dans lesquels le gouvernement fédéral est appelé à assumer le coût excédentaire éventuel, en sus des 165 millions versés par d'autres parties, n'est-ce pas?

Mme Sherwood : Le budget total est de 265 millions de dollars. Vous avez mis le doigt sur un risque très réel dans la conjoncture actuelle, à savoir l'incidence de l'inflation sur les budgets de construction. Ce facteur a été pris en compte durant la planification et c'est l'une des raisons pour lesquelles il est urgent d'adopter ce projet de loi, parce qu'à l'heure actuelle, le pouvoir d'achat de cette somme de 265 millions de dollars subit une érosion à un rythme se situant entre 800 000 dollars et 1,5 million de dollars par mois.

Le sénateur Cowan : Je ne critique pas ce projet. Cependant, quelqu'un doit payer en bout de ligne.

Mme Sherwood : Le conseil d'administration sera responsable de réaliser ce projet dans les limites du budget et de prendre des décisions relatives à la conception de l'immeuble et au montant pour éventualités qui sera mis de côté pour permettre de mener à bien le projet sans dépasser le budget.

Le sénateur Cowan : Si cette mesure était approuvée très bientôt, prévoit-on que, dans la conjoncture actuelle, les 265 millions de dollars seraient suffisants, en comptant une généreuse provision pour éventualités?

Ms. Sherwood: Yes, it includes a 15 per cent contingency provision.

Senator Oliver: How much will the annual ongoing costs be for maintaining this museum?

Ms. Sherwood: The operating plan that was developed by Friends of the Canadian Museum for Human Rights Inc. will need to be reviewed and confirmed by the incoming board, but that is the basis on which we have done the planning for this museum. The annual operating costs for this museum would be approximately $22 million.

Senator Oliver: Does that include all staffing and yearly maintenance?

Ms. Sherwood: Yes, it does.

Senator Oliver: Will this museum be staffed similarly to other national museums, such as the Museum of Civilization here in Ottawa?

Ms. Sherwood: It will be a separate employer falling under the Public Sector Compensation Act.

Senator Oliver: How many employees are budgeted for Winnipeg?

Ms. Sherwood: The business plan, which we are currently working on, budgets for 143 full-time employees, FTEs. That includes visitor services, research, educational programs and all other elements in addition to management.

Senator Oliver: You said that the board of directors is provided for in the 1990 statute. However, does the government have a list of people to be on the board, and will they be representative of all parts of Canada and all the peoples of Canada — Aboriginal people, visible minorities and women? Will there be diversity on the board?

Ms. Sherwood: I am not in a position to comment on the recommendations of the government to the Governor-in-Council about the board. However, I expect the representation that you mentioned will be taken into account. The board has not yet been named and cannot be named until this bill comes into force.

Senator Oliver: Is there a first director in mind?

Ms. Sherwood: A search process has been initiated.

Senator Oliver: Who is conducting that search?

Ms. Sherwood: We are currently discussing the exact approach to that search with the Privy Council Office.

Senator Oliver: Therefore, there is no search currently happening.

Mme Sherwood : Oui, cette somme comprend une provision pour éventualités de 15 p. 100.

Le sénateur Oliver : Quel sera le coût de fonctionnement annuel de ce musée?

Mme Sherwood : Le plan de fonctionnement qui a été établi par la société Friends of the Canadian Museum for Human Rights Inc. devra être examiné et confirmé par le conseil d'administration qui sera nommé, mais c'est à partir de ce document que nous avons fait la planification de ce musée. Le coût de fonctionnement annuel de ce musée sera d'environ 22 millions de dollars.

Le sénateur Oliver : Cela comprend-il tous les salaires et les coûts d'entretien?

Mme Sherwood : Oui.

Le sénateur Oliver : La dotation en personnel de ce musée se fera-t-elle de manière semblable à celle des autres musées nationaux, par exemple le Musée des civilisations ici à Ottawa?

Mme Sherwood : Ce sera un employeur séparé relevant de la Loi sur la rémunération du secteur public.

Le sénateur Oliver : Combien d'employés prévoit-on à Winnipeg?

Mme Sherwood : Le plan d'activité qui est actuellement notre document de travail prévoit un budget pour rémunérer 143 employés à plein temps, ou ETP. Cela comprend les services aux visiteurs, la recherche, les programmes d'éducation et tous les autres éléments qui s'ajoutent à la gestion.

Le sénateur Oliver : Vous avez dit que le conseil d'administration est prévu dans la loi de 1990. Cependant, le gouvernement a-t-il une liste de gens qui feront partie du conseil et ceux-ci vont-ils représenter toutes les régions du Canada et tous les peuples du Canada — les Autochtones, les minorités visibles et les femmes? La diversité sera-t-elle assurée au conseil?

Mme Sherwood : Je ne suis pas en mesure de commenter les recommandations du gouvernement au gouverneur en conseil au sujet de la composition du conseil d'administration. Je m'attends toutefois à ce que l'on tienne compte de tous les éléments que vous avez énumérés. Le conseil n'a pas encore été nommé et ne pourra pas l'être avant l'entrée en vigueur de ce projet de loi.

Le sénateur Oliver : A-t-on quelqu'un en vue comme premier directeur?

Mme Sherwood : Un processus de recherche a été lancé.

Le sénateur Oliver : Qui dirige cette recherche?

Mme Sherwood : Nous discutons actuellement avec le Bureau du Conseil privé pour établir l'approche exacte qui sera retenue pour cette recherche.

Le sénateur Oliver : Il n'y a donc aucune recherche actuellement en cours.

Ms. Sherwood: We have a number of names. We have to agree on the process for the search with the Privy Council Office. We cannot hire a director until the bill is passed.

Senator Stratton: What is the anticipated number for the board of directors?

Ms. Sherwood: The Museums Act calls for a chairman, a vice-chairman and nine other members, for a total of eleven.

Senator Poy: How long would the term of the first director be, and is it renewable?

Ms. Sherwood: The term is five years, and the board may renew.

Senator Poy: What is the maximum number of terms?

Ms. Sherwood: There is no maximum number of terms for directors specified under the Museums Act. The only difference in this is that the first appointment is on the recommendation of the minister rather than the board. Beyond that, it unfolds exactly as the others unfold.

Senator Poy: With respect to the $265 million, your presentation says "including exhibition development." That can be an ongoing process. How do you cap that?

Ms. Sherwood: That is intended to be the exhibit development necessary to open a museum that has exhibits. The ongoing operating budget for the museum will need to accommodate the cost of refreshing those exhibits over time. This is the initial exhibit development for the opening of the museum.

Senator Poy: This is really the rooms for the exhibition rather than the programs?

Ms. Sherwood: This is the exhibit content; the cost of opening the doors of the museum, not as an empty shell of a building but as a functioning institution ready to welcome visitors.

Senator Poy: Thereafter, will further exhibitions be based on the amount of operating costs?

Ms. Sherwood: That is right.

Senator Spivak: There has been much discussion about museums within and museums outside of the National Capital Region. Are there criteria that you used to determine that this should be outside the capital region, and are these criteria to be used across the board?

Ms. Sherwood: Section 25 of the Museums Act does provide that national museums may be anywhere in Canada. In the case of this particular project, it, in fact, started as a private initiative, a private vision, and a great deal of money was raised toward the construction of the museum.

When they approached government for assistance with the challenge of sustaining the museum — not simply building it — it was clear that the fundraising had been focused on the venue at The Forks in Winnipeg. Therefore, when the government agreed

Mme Sherwood : Nous avons un certain nombre de noms. Nous devons nous mettre d'accord avec le Bureau du Conseil privé sur le processus de recherche. Nous ne pouvons pas embaucher un directeur tant que le projet de loi ne sera pas adopté.

Le sénateur Stratton : Combien de membres prévoit-on pour le conseil d'administration?

Mme Sherwood : La Loi sur les musées prévoit un président, un vice-président et neuf autres membres, pour un total de onze.

Le sénateur Poy : Quelle sera la durée du mandat du premier directeur, et le mandat est-il renouvelable?

Mme Sherwood : Le mandat est de cinq ans et le conseil d'administration peut le renouveler.

Le sénateur Poy : Quel est le nombre maximal de mandats?

Mme Sherwood : La Loi sur les musées ne stipule pas de nombre maximal de mandats pour les directeurs. La seule différence est que la première nomination se fera sur recommandation du ministre plutôt que du conseil. À part cela, tout se passera exactement comme pour les autres musées.

Le sénateur Poy : Au sujet des 265 millions, votre exposé dit « y compris l'élaboration des expositions. » Ce pourrait être un processus permanent. Comment plafonner cela?

Mme Sherwood : Il s'agit de l'élaboration des expositions nécessaires pour ouvrir un musée qui a quelque chose à exposer. Le budget de fonctionnement continu du musée devra prévoir le coût de renouveler ces expositions au fil des années. Il est question ici de l'élaboration de l'exposition initiale pour l'ouverture du musée.

Le sénateur Poy : Il s'agit en fait des salles d'exposition et non pas de ce qu'on y trouvera?

Mme Sherwood : C'est le contenu de l'exposition; ce qu'il en coûtera pour ouvrir les portes du musée, non pas à titre de coquille vide, mais d'établissement fonctionnel prêt à accueillir des visiteurs.

Le sénateur Poy : Par la suite, les futures expositions seront financées à même le budget de fonctionnement?

Mme Sherwood : C'est exact.

Le sénateur Spivak : On a beaucoup discuté de l'emplacement des musées dans la région de la capitale nationale et à l'extérieur de cette région. Avez-vous appliqué des critères pour décider que celui-ci devrait être situé à l'extérieur de la région de la capitale, et ces critères sont-ils appliqués uniformément?

Mme Sherwood : L'article 25 de la Loi sur les musées stipule que les musées nationaux peuvent être situés n'importe où au Canada. Dans le cas de ce projet particulier, c'était au départ une initiative privée et beaucoup d'argent a été amassé pour la construction du musée.

Quand les promoteurs du projet ont demandé l'aide du gouvernement pour assurer le fonctionnement continu du musée, par opposition à la construction de l'immeuble, il était clair que, dans le cadre de la campagne de financement, on ciblait

to make this a national museum, as the only condition under which it would provide ongoing operating funding, it accepted The Forks as the venue for the museum.

Senator Spivak: I am very supportive. Since I come from Winnipeg, I know much about the history of this museum, but that is not the point of my question. Will you apply the same criteria for other museums, for example, photography? Will you say that if a region of the country raises a large sum of money, you will put a museum there? What will be the rationale for other museums? I have not quite got the specifics.

Ms. Sherwood: I understand that the question is about what criteria will apply should the government wish to entertain future requests for national museums. I am not in a position to answer that. This was an extraordinary circumstance with an extraordinary expression of public interest in terms of the amount of money that had been raised and a very long process to get there. I am not aware that this is the beginning of a sequence. This is the first national museum in more than 40 years.

Senator Spivak: I absolutely agree that this is an extraordinary project. It has galvanized the people of Winnipeg. Have you received any other requests for a museum outside of Ottawa?

Ms. Sherwood: A number of people have approached us since the announcement last April. Most of the museums that approached the government were under the impression that this agreement was that the government would provide operating funding to a non-federal entity. There was an attitude of "Where do I sign up, and can we have the same treatment?"

People then understood that this was not a question of a grant or contribution to an external entity.

Senator Spivak: Did you get many requests to have the museum of photography outside of the national region? Was there a big groundswell?

Ms. Sherwood: I am sorry. Are you referring to the Portrait Gallery of Canada?

Senator Spivak: Yes, I am; sorry.

Ms. Sherwood: We have two different scenarios. In the case of the CMHR, there was a private initiative in which enough money had been raised to construct a building, but the question was the ongoing operation.

In the case of the Portrait Gallery of Canada, that is the national portrait collection. The ongoing operating budget for that collection is provided through the appropriations for Library and Archives Canada. However, there is no venue in which to

comme emplacement La Fourche, à Winnipeg. Par conséquent, quand le gouvernement a accepté d'en faire un musée national, il a accepté La Fourche comme emplacement du musée, comme seule et unique condition pour le versement du financement continu pour son fonctionnement.

Le sénateur Spivak : J'appuie le projet avec enthousiasme. Comme je viens de Winnipeg, je connais bien l'histoire de ce musée, mais là n'est pas ma question. Appliquerez-vous les mêmes critères à d'autres musées, par exemple celui de la photographie? Allez-vous dire que si une région du pays amasse une somme importante, vous installerez un musée dans cette région? Quels seront les critères pour les autres musées? Je ne comprends pas très bien les détails.

Mme Sherwood : Si je comprends bien la question, vous demandez quels critères s'appliqueront si le gouvernement voulait donner suite à l'avenir à des demandes relatives à des musées nationaux. Je ne peux pas répondre à cela. En l'occurrence, c'était une circonstance extraordinaire et une extraordinaire manifestation d'intérêt de la part du public, compte tenu de la somme qui a été amassée et du très long processus qui s'est déroulé. Que je sache, ce n'est pas le début d'une séquence. C'est le premier musée national créé en plus de 40 ans.

Le sénateur Spivak : Je suis absolument d'accord pour dire que c'est un projet extraordinaire. Il a galvanisé la communauté de Winnipeg. Avez-vous reçu d'autres demandes pour l'installation d'un musée à l'extérieur d'Ottawa?

Mme Sherwood : Un certain nombre de gens ont communiqué avec nous depuis l'annonce en avril dernier. La plupart des responsables de musées qui ont fait des démarches auprès du gouvernement avaient l'impression que cette entente stipulait que le gouvernement verserait le budget de fonctionnement continu à une entité non fédérale. On pourrait résumer leur attitude en disant : « Où dois-je signer et puis-je obtenir le même traitement? »

Les gens ont compris ensuite qu'il n'était pas question de donner une subvention ou une contribution à une entité externe.

Le sénateur Spivak : Avez-vous reçu beaucoup de demandes pour que le musée de la photographie soit installé à l'extérieur de la région nationale? Y a-t-il eu un appel généralisé?

Mme Sherwood : Je m'excuse, faites-vous allusion au Musée du portrait du Canada?

Le sénateur Spivak : Oui, c'est bien cela, je suis désolée.

Mme Sherwood : Nous avons deux scénarios différents. Dans le cas du MCDP, c'était une initiative privée dans le cadre de laquelle on a amassé assez d'argent pour construire un immeuble, mais c'était le fonctionnement continu qui faisait problème.

Dans le cas du Musée du portrait du Canada, il s'agit de la collection nationale de portraits. Le budget de fonctionnement continu pour cette collection est assuré par les crédits votés pour Bibliothèque et Archives Canada. Cependant, il n'y a pas de local

display the collection. The government is currently undergoing a request for proposals to seek financial partners to construct a venue in which to display the collection.

These two scenarios start at completely different points in the process.

Senator Johnson: I know you will do well by our wonderful new museum in Winnipeg and will meet all the requirements and use purchasing power right away so that no more time goes by. All my friends will come to visit it.

I have a question on proposed new section 15.3(2) of the bill, which imposes a restriction on the way the museum deals with property. It reads that the museum:

> . . . may not deal with property otherwise than in accordance with the terms, if any, on which it was acquired or is held.

Such a practice would seem de rigueur. What is purpose of articulating this here in this way, and will it affect the museum's creative control over its collection?

Ms. Sherwood: It reinforces that if a museum accepts a donation of an object on condition that that object be perpetually displayed, it must abide by those conditions. It constrains the freedom to deal with objects as the museum sees fit that is contained in proposed new section 15.3(1)(*a*) through 15.3(1)(*d*) around the management and disposal of the collection.

Senator Johnson: Proposed new section 15.3 identifies the variety of powers the museum can exercise, in terms of the sale, exchange, donation, destruction or disposal of the museum material in its collection. Is there a danger that that restriction in proposed new section 15.3(2) could ever undermine the management of the museum's collection?

Ms. Sherwood: It is up to any museum, when it accepts or acquires objects, to be conscious of any restrictions on its freedom that it may be accepting as part of that acquisition. You are raising a broader question of the management of museums. More generally, museums have become quite reluctant to accept restrictions such as objects must always be shown, must always be shown together or can never be moved anywhere. Most museums these days will refuse to accept objects with those conditions.

Senator Johnson: I find it particularly relevant because this is a museum that is not starting with anything in terms of a collection; it will be interesting to watch how this evolves.

Ms. Sherwood: One of the board's early responsibilities and tasks will need to be the development of an acquisitions policy for the museum that will guide its decisions with respect to donations.

Senator Johnson: Could you comment further on the acquisitions? Do you have any comments on how the board will go about that?

pour exposer la collection. Le gouvernement a fait une demande de propositions pour trouver des partenaires financiers en vue de construire un immeuble dans lequel on pourra exposer la collection.

Ces deux scénarios ont donc des points de départ complètement différents.

Le sénateur Johnson : Je sais que vous ferez du bon travail pour ouvrir notre magnifique nouveau musée à Winnipeg, que l'on répondra à toutes les exigences et qu'on utilisera immédiatement le pouvoir d'achat pour éviter de perdre du temps. Tous mes amis iront le visiter.

J'ai une question au sujet du nouveau paragraphe 15.3(2) proposé dans le projet de loi, qui impose une restriction quant à la manière dont le musée peut disposer de ses biens. On dit que le musée :

> ... ne peut disposer de ses biens qu'aux conditions fixées pour leur acquisition ou détention.

Il me semble qu'une telle pratique va de soi. À quoi sert de l'énoncer explicitement ici, et cela aura-t-il une incidence sur la créativité du musée à l'égard de sa collection?

Mme Sherwood : Ce texte confirme que si un musée accepte le don d'un objet à condition que cet objet soit exposé à perpétuité, il doit respecter cette condition. Cela limite la liberté qu'a le musée de traiter les objets qu'il possède comme il le juge bon, liberté qui est énoncée dans les nouveaux alinéas proposés 15.3(1)*a*) à 15.3(1) *d*) traitant de la gestion et de la disposition de la collection.

Le sénateur Johnson : Le nouvel article proposé 15.3 énonce les divers pouvoirs que le musée peut exercer pour ce qui est de la vente, de l'échange, du don ou de la destruction du matériel de musée faisant partie de sa collection. Existe-t-il un danger que la restriction imposée dans le nouveau paragraphe proposé 15.3(2) puisse nuire à la gestion de la collection du musée?

Mme Sherwood : Tout musée qui accepte ou acquiert des objets doit être conscient de toute restriction à sa liberté qui peut être imposée et qu'il peut accepter en faisant cette acquisition. Vous soulevez la question plus générale de la gestion des musées. En général, les musées sont devenus très réfractaires à l'imposition de restrictions, par exemple que les objets doivent toujours être exposés, qu'ils doivent être exposés ensemble ou qu'ils ne puissent jamais être déplacés ailleurs. La plupart des musées, de nos jours, refusent d'accepter des objets si le don est assorti de telles conditions.

Le sénateur Johnson : Je trouve cela particulièrement pertinent parce qu'il s'agit d'un musée qui, au départ, n'a aucune collection; il sera donc intéressant d'en suivre l'évolution.

Mme Sherwood : L'une des premières tâches et responsabilités du conseil d'administration devra être la mise au point d'une politique des acquisitions pour le musée, politique qui guidera ses décisions en ce qui a trait aux dons.

Le sénateur Johnson : Pourriez-vous nous en dire plus long au sujet des acquisitions? Avez-vous des observations à formuler sur la manière dont le conseil d'administration va s'y prendre?

Ms. Sherwood: There are a number of models. Every professionally run museum has an acquisitions policy that defines the types of material that it wishes or is willing to acquire, how it plans to manage the relationships — for example, with donors — what types of conditions it will or will not accept and who in the organization must approve acquisitions. That may vary for inexpensive objects that may be delegated to the curatorial level and for very expensive objects that perhaps the board of trustees has to approve. In addition, that would normally be tied to the other policies around the care and conservation of the objects and the overall management of the collection.

Senator Johnson: It is a very exciting opportunity for the future of this museum, especially in regard to human rights. The exploration of human rights is not an exclusive reference to Canada. There is huge potential for international partnerships. Could you comment on some relevant strategies that might be in place to advance such partnerships, or are there any at this time?

Ms. Sherwood: Again, I need to make the distinction between plans that may have been made by Friends of the Canadian Museum for Human Rights Inc. — or commonly referred to as Friends — when this was a private initiative and the complete discretion of the future board of trustees.

Senator Johnson: Forgive me, because I am one of the Friends.

Ms. Sherwood: There is a challenge in that transition. However, there are certainly other museums around the world where there could be fruitful partnerships.

Senator Johnson: Could you name one?

Ms. Sherwood: The United States Holocaust Memorial Museum might be one — I have just come back from Washington, so these may all be American examples — the National Museum of the American Indian and the new African-American exhibition are others. Those are three Smithsonian institutions where there might be some interest. There could also be partnerships with an emerging number of museums that are exploring issues such as tolerance and other aspects of rights around the world.

Museums that do not focus on that topic specifically may, nevertheless, have exhibitions that are relevant. The National Museum of Australia, in Canberra, for example, with the work it has been doing on Aboriginal rights and reconciliation in Australia might be an appropriate international partner. Those relationships will need to be built.

Senator Cowan: Is all of the $165 million in hand?

Mme Sherwood : Il existe un certain nombre de modèles. Tous les musées dirigés professionnellement ont une politique des acquisitions qui définit le type de matériel qu'ils souhaitent acquérir ou qu'ils sont disposés à acquérir, la manière dont ils prévoient gérer les relations, par exemple avec les donateurs, quelles conditions ils sont prêts à accepter ou qu'ils refusent d'accepter et quel responsable, au sein de l'organisation, doit approuver les acquisitions. Pour les objets peu coûteux, ce pouvoir peut être délégué aux conservateurs du musée, tandis que pour les objets très coûteux, la politique peut stipuler que le conseil d'administration doit prendre la décision. De plus, cette politique est normalement liée aux autres politiques relatives à l'entretien et à la conservation des objets et à la gestion globale de la collection.

Le sénateur Johnson : La création de ce musée ouvre des perspectives passionnantes, surtout dans le domaine des droits de la personne. L'exploration des droits de la personne n'est pas l'apanage exclusif du Canada. Il y a un immense potentiel de partenariats internationaux. Pourriez-vous nous parler de stratégies pertinentes qui pourraient être mises en place pour favoriser de tels partenariats, ou bien y a-t-on réfléchi jusqu'à maintenant?

Mme Sherwood : Encore une fois, je dois faire la distinction entre les plans qui peuvent avoir été faits par la société Friends of the Canadian Museum for Human Rights Inc., couramment appelée les Amis, quand il s'agissait d'une initiative privée, et le pouvoir discrétionnaire absolu du futur conseil d'administration.

Le sénateur Johnson : Vous me pardonnerez, mais je fais partie des Amis.

Mme Sherwood : Cette transition présente certaines difficultés. Cependant, il y a certainement d'autres musées dans le monde qui offrent des possibilités de partenariats fructueux.

Le sénateur Johnson : Pourriez-vous en nommer un?

Mme Sherwood : Le Holocaust Memorial Museum des États-Unis pourrait en être un. Je reviens tout juste de Washington et je vais donc vous donner des exemples américains. Il y a aussi le National Museum of the American Indian et la nouvelle exposition afro-américaine. Il y a trois institutions relevant du Smithsonian qui pourraient être intéressées. On pourrait aussi établir des partenariats avec un certain nombre de nouveaux musées qui explorent des problématiques comme la tolérance et d'autres aspects des droits dans le monde.

Néanmoins, certains musées qui ne se consacrent pas expressément à ce sujet peuvent aussi avoir des expositions pertinentes. Le Musée national de l'Australie, par exemple, situé à Canberra, pourrait être un partenaire international intéressant, compte tenu des travaux qu'il a faits sur les droits autochtones et les efforts de réconciliation menés en Australie. De telles relations entre musées restent à bâtir.

Le sénateur Cowan : A-t-on déjà en main la totalité des 165 millions de dollars?

Ms. Sherwood: Approximately 50 per cent of it will have been placed into escrow as of April 1. The remaining 50 per cent is scheduled for three payments from the Friends Foundation on April 1, 2009, 2010 and 2011.

Senator Cowan: It is not a question of whether it will be available; it is committed.

Ms. Sherwood: Yes, that is correct.

Senator Cowan: I thought there was some fundraising happening.

Ms. Sherwood: Yes, the Friends are committing to raise $105 million privately. As of this date, they have raised $88 million of that $105 million. They have that final push to make.

Senator Cowan: That is very good. Is the $22-million operating cost the net of whatever proceeds would be generated by the museum? I assume that there would be presumably a museum shop and other friends of the museum and so on. Is this a net figure or a gross figure?

Ms. Sherwood: That is the gross figure. The forecasted revenues will need to be evaluated by the future board of trustees, and they will need to develop their revenue projections.

Senator Cowan: What does the business plan call for?

Ms. Sherwood: The business plan at this point is based on a somewhat different set of assumptions around the existence of endowments. The Friend's business plan called for $6 million in revenue.

Senator Cowan: Would that be netted against the $22 million?

Ms. Sherwood: Yes, it would.

Senator Cowan: To go back to your answers to Senator Oliver about the first director, you said you were discussing the way in which the first director would be selected.

Ms. Sherwood: There are different processes that could be used in relation to the first director. This has actually happened extremely quickly. We reached the final, legally binding agreement with the partners a week before the bill was tabled in the House of Commons. We are scrambling.

Senator Cowan: I do not expect you to say that it will be X firm rather than Y firm carrying out the search, but will there be a public search?

Ms. Sherwood: There will have to be some form of public advertisement of the availability of this position.

Senator Oliver: More than an advertisement is needed. There needs to be a search.

Ms. Sherwood: There has been a previous process that was contracted by the Friends to review a great number of candidates for this position, and we actually have access to the results of that information. We do believe that the job description will be slightly

Mme Sherwood : Environ la moitié aura été placée en fiducie en date du 1er avril. L'autre moitié doit être versée en trois paiements par la Fondation des amis du musée les 1er avril 2009, 2010 et 2011.

Le sénateur Cowan : La question n'est donc pas de savoir si l'argent est disponible; la somme est déjà engagée.

Mme Sherwood : Oui, c'est bien cela.

Le sénateur Cowan : Je pensais que la campagne de financement se poursuivait.

Mme Sherwood : Oui, les Amis se sont engagés à amasser 105 millions de dollars dans le secteur privé. À ce jour, ils ont amassé 88 de ces 105 millions. Ils doivent encore faire un dernier effort.

Le sénateur Cowan : C'est très bien. Le budget de fonctionnement de 22 millions de dollars est-il net, après soustraction des revenus propres du musée? Je suppose qu'il y aura une boutique muséale et d'autres amis du musée, et cetera. S'agit-il d'un chiffre net ou brut?

Mme Sherwood : C'est le chiffre brut. Le futur conseil d'administration devra établir des projections quant au revenu prévu.

Le sénateur Cowan : Quel montant est prévu dans le plan d'activité?

Mme Sherwood : À l'heure actuelle, le plan d'activité est fondé sur une série d'hypothèses de départ quelque peu différentes quant à l'existence de dotations. Le plan d'activité présenté par les Amis prévoyait des revenus de six millions de dollars.

Le sénateur Cowan : Ce chiffre serait retranché des 22 millions de dollars?

Mme Sherwood : Oui.

Le sénateur Cowan : Pour revenir aux réponses que vous avez données au sénateur Oliver au sujet du premier directeur, vous avez dit que vous discutiez de la manière dont on choisirait le premier directeur.

Mme Sherwood : Différents processus pourraient être utilisés pour nommer le premier directeur. En fait, tout s'est passé très rapidement. Nous avons conclu l'entente définitive et exécutoire avec les partenaires une semaine avant le dépôt du projet de loi à la Chambre des communes. Nous travaillons sous pression dans ce dossier.

Le sénateur Cowan : Je ne m'attends pas à ce que vous disiez que tel cabinet en particulier sera chargé de faire la recherche, mais y aura-t-il une recherche publique?

Mme Sherwood : Il faudra annoncer d'une manière quelconque la disponibilité de ce poste.

Le sénateur Oliver : Il faut plus qu'une annonce. Il faut mener une recherche.

Mme Sherwood : Un processus a déjà été enclenché par les Amis qui avaient accordé un contrat pour passer en revue un grand nombre de candidats à ce poste, et nous avons accès aux résultats de ce travail. Nous croyons que la description de poste

different because this is now a national museum, and there are some additional requirements. I do not mean to be cagey, but one of the issues will be how much we can draw on that previous material or whether we are starting from scratch.

Senator Cowan: There will be a new search.

Ms. Sherwood: There will have to be a search.

Senator Cowan: It will not be restricted to people who already applied to Friends.

Ms. Sherwood: That is right.

Senator Cowan: There will be a public search. What will be the possible mechanism? Would one be to contract with a search firm?

Ms. Sherwood: Yes, that would be one way.

Senator Cowan: What other methods would there be?

Ms. Sherwood: One method would be an open call, and the other would be to start with a short list with the high flyers and go quickly from there.

Senator Cowan: How would it be a public search if you start with a short list of high flyers?

Ms. Sherwood: That is the issue.

Senator Cowan: That is not a public search.

Senator Oliver: No, it is not. That is a concern.

Ms. Sherwood: There are processes available to post potential appointments for comment. As I say, I am uncomfortable here because we have not completed these discussions with the Privy Council Office.

Senator Cowan: Surely you need to have a public search for something such as this, do you not? How could it be done any other way?

Ms. Sherwood: There have been a number of opportunities for people to express their interests.

Senator Cowan: You have just said the job description is maybe slightly different. I do not understand.

Ms. Sherwood: I am painting myself into a corner on a discussion that has not yet been completed, and I do not have all of the knowledge of the options for these search processes. I do not want to mislead you by saying that these are the two options.

Senator Cowan: Will parliamentarians have an opportunity to hear of the process before it is settled, and if so, how?

sera légèrement différente parce que c'est maintenant un musée national et que des critères additionnels sont venus s'ajouter. Je ne veux pas faire de cachotteries, mais l'un des problèmes sera justement de savoir dans quelle mesure nous pouvons nous inspirer de cette documentation antérieure, ou bien si nous devrons recommencer à la case départ.

Le sénateur Cowan : Il y aura une nouvelle recherche.

Mme Sherwood : Il faudra qu'il y ait une nouvelle recherche.

Le sénateur Cowan : Elle ne sera pas limitée aux gens qui ont déjà posé leur candidature auprès des Amis.

Mme Sherwood : En effet.

Le sénateur Cowan : Il y aura une recherche publique. Quel sera le mécanisme possible? Se pourrait-il qu'on accorde un contrat à un cabinet spécialisé?

Mme Sherwood : Oui, ce pourrait être une manière de procéder.

Le sénateur Cowan : Quelles autres méthodes pourrait-on envisager?

Mme Sherwood : Une méthode serait de lancer un appel à tous, et l'on pourrait aussi commencer par une courte liste comprenant les personnalités les plus connues et procéder rapidement à partir de là.

Le sénateur Cowan : En quoi serait-ce une recherche publique si vous commencez par une courte liste de personnalités connues?

Mme Sherwood : C'est le problème.

Le sénateur Cowan : Cela n'est pas une recherche publique.

Le sénateur Oliver : Non, ça ne l'est pas. C'est préoccupant.

Mme Sherwood : Il y a des processus permettant d'afficher des nominations potentielles en invitant les intéressés à faire part de leurs commentaires. Je répète que je ne suis pas à l'aise de vous en parler parce que nous n'avons pas terminé les discussions à ce sujet avec le Bureau du Conseil privé.

Le sénateur Cowan : Il est sûrement nécessaire de faire une recherche publique pour un poste de ce genre, n'est-ce pas? Comment pourrait-on faire autrement?

Mme Sherwood : Les gens ont déjà eu un certain nombre d'occasions de manifester leur intérêt.

Le sénateur Cowan : Vous venez de dire que la description de fonctions est peut-être légèrement différente. Je ne comprends pas.

Mme Sherwood : Je suis en train de me coincer à propos d'une discussion qui n'a pas encore été terminée et je ne connais pas toutes les options disponibles pour de telles recherches. Je ne veux pas vous induire en erreur en disant que ce sont les deux seules options.

Le sénateur Cowan : Les parlementaires auront-ils l'occasion d'entendre parler du processus avant que la décision soit prise et, dans l'affirmative, comment?

Ms. Sherwood: I am sorry; I just do not have the knowledge to answer that particular issue.

Senator Cowan: Would you undertake to ask that question and obtain an answer for the committee?

Ms. Sherwood: I would be happy to get back to you on that, unless either of my colleagues feels compelled to leap in with better information than I have.

Rina Pantalony, Legal Counsel, Canadian Heritage: I do not know if I can leap in with better information. I feel we need to take that under advisement.

Senator Cowan: As long as we can get an undertaking and have follow-up with the clerk, that would be fine.

The Acting Chair: Since this is a Crown corporation, I assume that our two official languages will be required at this new museum.

Ms. Sherwood: The preamble to the Museums Act, which will cover this museum as well, is very clear on the requirement for national museums to provide services in both official languages.

Senator Johnson: The beauty of this, of course, is that it is looking right over St. Boniface, on the river between Winnipeg and St. Boniface, which is a very French-speaking part of the city.

The Acting Chair: The misconception is sometimes out there, maybe in the media, that it is a public-private partnership. However, it is really a public position right now, is it not?

Ms. Sherwood: It is a federal Crown corporation with a board that is appointed by the Governor-in-Council, and all of the protections that exist in terms of the various pieces of federal legislation that apply to such an entity, such as the Financial Administration Act. The staff are public servants for the purposes of the Public Service Superannuation Act. It is absolutely on the same status as any of the existing national museums. It happens to have an extraordinary contribution being made toward the building project, but that does not in any way change its status.

The Acting Chair: Would federal employees be free to apply for positions at this new museum?

Ms. Sherwood: It is a separate employer. Canadian Heritage has an arrangement whereby employees of national museums, Parks Canada and others are eligible to apply for competitions within government. There is certainly no problem for a federal public servant moving over in terms of portability of pension. That would be available to any employee of the federal public service.

Senator Johnson: Could you answer a question about the first director being recommended by the Minister of Heritage rather than the board? On the four other museums in Canada, the board

Mme Sherwood : Je suis désolée, je n'ai tout simplement pas les connaissances requises pour répondre à cette question précise.

Le sénateur Cowan : Pourriez-vous vous engager à poser la question et à obtenir une réponse pour le comité?

Mme Sherwood : Je me ferai un plaisir de vous revenir là-dessus, à moins que l'un ou l'autre de mes collègues se sente obligé d'intervenir et d'offrir une meilleure information que la mienne.

Rina Pantalony, conseillère juridique, Patrimoine canadien : J'ignore si je peux intervenir en apportant une meilleure information. Je pense que nous devons prendre cette question en délibéré.

Le sénateur Cowan : Pourvu que nous ayons l'engagement et qu'on fasse le suivi auprès de la greffière, c'est très bien.

Le président suppléant : Comme il s'agit d'une société d'État, je suppose que nos deux langues officielles seront exigées à ce nouveau musée.

Mme Sherwood : Le préambule de la Loi sur les musées, qui s'appliquera également à ce musée, dit très clairement que les musées nationaux sont tenus d'offrir les services dans les deux langues officielles.

Le sénateur Johnson : Le plus beau, c'est que ce musée sera juste en face de Saint-Boniface, sur la rivière qui coule entre Winnipeg et Saint-Boniface, qui est un quartier de la ville très francophone.

Le président suppléant : Les gens, ou en tout cas les médias, semblent croire parfois, à tort, qu'il s'agit d'un partenariat public-privé. En fait, c'est vraiment une entité publique, n'est-ce pas?

Mme Sherwood : C'est une société d'État fédérale dotée d'un conseil d'administration nommé par le gouverneur en conseil et qui bénéficie de toutes les protections qui existent dans les diverses lois fédérales qui s'appliquent à une telle entité, notamment la Loi sur la gestion des finances publiques. Les employés travaillent dans le secteur public aux fins de la Loi sur la rémunération du secteur public. Le musée a donc exactement le même statut que n'importe quel autre des musées nationaux existants. Il se trouve à bénéficier d'une contribution extraordinaire pour la construction du musée, mais cela ne change absolument rien à son statut.

Le président suppléant : Les employés fédéraux pourraient-ils postuler à des postes dans ce nouveau musée?

Mme Sherwood : C'est un employeur séparé. Patrimoine canadien a un arrangement permettant aux employés des musées nationaux, de Parcs Canada et d'autres entités de se présenter à des concours dans l'administration fédérale. Il n'y a assurément aucun problème pour un fonctionnaire fédéral qui voudrait venir y travailler, sur le plan de la transférabilité des pensions. Tout employé de la fonction publique fédérale pourrait se prévaloir de cette disposition.

Le sénateur Johnson : Pourriez-vous répondre à une question sur le fait que le premier directeur sera recommandé par le ministre du Patrimoine plutôt que par le conseil d'administration?

of trustees makes the recommendation for the director. Here, the minister appoints both the board as well as the director. Why is there this differentiation?

Ms. Sherwood: In this case, it is really a pragmatic approach. The 1990s act, which establishes the four existing museums as Crown corporations, came into being at a time when the institutions existed. They had facilities and staff. When the boards were created, there was actually an infrastructure to support them. In the case of this institution, there is, at this point, no infrastructure to support the new board. It is really a question of having the two come into being simultaneously.

Senator Johnson: The control is with the government and not the Friends or the Asper Foundation.

Ms. Sherwood: Absolutely, that is correct.

The Acting Chair: If there are no further questions, I would like to thank our witnesses for appearing before us. I would also like to thank all senators for being here — perhaps because I am the interim chair, there are so many of you here; it is amazing support. I also remind that it is the senators who have been designated to sit on this committee who will vote clause by clause. The witnesses are free to remain, I believe, if they wish.

Ms. Sherwood: We would love to stay, if you would let us.

The Acting Chair: There may be a question on some of the clauses.

Honourable senators, shall we move to clause-by-clause consideration of Bill C-42, to amend the Museums Act and to make consequential amendments to other Acts?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

Dans les quatre autres musées du Canada, c'est le conseil d'administration qui formule la recommandation pour la nomination du directeur. Dans le cas qui nous occupe, le ministre nomme à la fois le conseil d'administration et le directeur. Pourquoi cette différence?

Mme Sherwood : Dans ce cas-ci, c'est vraiment pour des raisons pragmatiques. La loi de 1990, qui crée les quatre musées nationaux existants à titre de sociétés d'État, est entrée en vigueur au moment où les institutions en question existaient déjà. Les musées avaient déjà des installations et du personnel. Quand les conseils d'administration ont été créés, il existait une infrastructure pour leur donner du soutien. Dans le cas de cette institution-ci, par contre, il n'existe pour l'instant aucune infrastructure pour appuyer le nouveau conseil. Le problème est vraiment que les deux sont créés simultanément.

Le sénateur Johnson : C'est le gouvernement qui exerce le contrôle et non pas les Amis ou la fondation de la famille Asper.

Mme Sherwood : Absolument, c'est exact.

Le président suppléant : S'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais remercier nos témoins d'être venus. Je voudrais aussi remercier tous les sénateurs d'être présents — c'est peut-être parce que je suis président suppléant que vous êtes tellement nombreux; c'est un soutien extraordinaire. Je rappelle également que ce sont les sénateurs qui ont été désignés membres de notre comité qui voteront au moment de l'étude article par article. Je crois que les témoins peuvent rester, s'ils le souhaitent.

Mme Sherwood : Nous aimerions bien rester, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Le président suppléant : Il pourrait y avoir une question sur l'une ou l'autre des dispositions.

Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour que nous passions à l'étude article par article du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence?

Des voix : D'accord.

Le président suppléant : Le titre est-il reporté?

Des voix : D'accord.

Le président suppléant : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

The Acting Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Shall I report the bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Carried. That is how efficient this meeting is. Thank you.

The committee adjourned.

Le président suppléant : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 11 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 12 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 13 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : L'article 14 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : Le titre est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président suppléant : Dois-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président suppléant : Adopté. Voyez comme nous sommes efficaces. Merci.

La séance est levée.

OTTAWA, Monday, March 10, 2008

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 5:06 p.m. to examine cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the federal public service and to study the extent to which targets to achieve employment equity for minority groups are being met.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, the Standing Senate Committee on Human Rights is meeting this evening to examine cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the Federal Public Service, and to study the extent to which targets to achieve employment equity for minority groups are being met.

OTTAWA, le lundi 10 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 17 h 6 pour examiner des cas de discrimination présumée dans les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale et étudier la mesure dans laquelle les objectifs pour atteindre l'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires sont réalisés.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit ce soir pour se pencher sur des allégations de discrimination dans les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique fédérale et pour étudier dans quelle mesure sont atteints les objectifs d'équité en matière d'emploi des groupes minoritaires.

From Statistics Canada, we have with us Christel Le Petit, Chief, Analysis and Special Projects, Labour Statistics Division; Geoff Bowlby, Director, Labour Statistics Division; and Tracey Leesti, Assistant Director, Labour Statistics Division.

As the clerk no doubt advised you, we are very interested in the statistics that you have recently released that impact the patterns in Canada, both with immigration and labour. Please make your opening statements, after which will be a question period.

Geoff Bowlby, Director, Labour Statistics Division, Statistics Canada: We appreciate this opportunity to speak to you. It is an honour to be before you today.

Today, we will be providing you with some context for your discussion and some statistics that we recently released — some of which you may have seen — from the Labour Force Survey and from data released last week from the Census of Population.

I am the Director of the Labour Statistics Division at Statistics Canada. Our responsibility is the Labour Force Survey and the census labour data. With me today is Ms. Leesti, Assistant Director and the Labour Force Survey manager. We will be here to help Ms. Le Petit with the question you may ask. However, Ms. Leesti will give the presentation today. She will be making the presentation largely based on some analysis done by Jason Gilmore, a senior analyst at Statistics Canada.

Christel Le Petit, Chief, Analysis and Special Projects, Labour Statistics Division, Statistics Canada: The presentation is entitled *The Canadian Immigrant Labour Market in 2006: Analysis by Region or Country of Birth*. I hope that you all have a copy of the presentation before you.

As you may know, the labour market for immigrants varies depending on how long immigrants have been in the country. In order to look at the situation appropriately, we grouped the immigrant based on how long he or she has been in Canada. Very recent immigrants are those immigrants who have been here for five years or less. Since we are discussing 2006 statistics, this would be immigrants who came to Canada in 2001 and after. Recent immigrants have been in Canada between five and 10 years. The final group is the established immigrants who have been here more than 10 years.

Some of this presentation looks at the outcomes by region of birth. They are grouped into four main categories: Asia, including the Middle East; Europe; Latin America, including the Caribbean and Bermuda; and Africa. Most of the analysis focuses on the population aged between 25 years and 54 years. This is the age where most people who want to work will be trying to work. They have finished their studies and are aged 25 and older. They are not yet in the age group where they might be retiring.

Nous accueillons, de Statistique Canada, Christel Le Petit, chef, Analyse et projets spéciaux, Division de la statistique du travail, Geoff Bowlby, directeur, Division de la statistique du travail, et Tracey Leesti, directrice adjointe, Division de la statistique du travail.

Comme la greffière vous l'a certainement indiqué, nous sommes très intéressés par les statistiques que vous avez récemment publiées concernant l'immigration et la main-d'œuvre au Canada. Veuillez faire votre déclaration liminaire, après quoi nous aurons une période de questions.

Geoff Bowlby, directeur, Division de la statistique du travail, Statistique Canada : Madame la présidente, c'est un honneur pour nous de nous adresser à votre comité et nous vous remercions de votre invitation.

Notre objectif aujourd'hui est d'établir le contexte de vos délibérations et de vous communiquer certaines statistiques tirées de notre dernière Enquête sur la population active et de notre dernier recensement. Nous venons de les publier récemment et vous en avez certainement déjà vu plusieurs dans la presse.

Je suis directeur de la Division de la statistique du travail à Statistique Canada, qui s'occupe de l'Enquête sur la population active et des données sur la main-d'œuvre issues du recensement. Je suis accompagné de Mme Leesti, directrice adjointe, responsable de l'Enquête sur la population active. Nous sommes ici pour aider Mme Le Petit à répondre aux questions que vous allez lui poser après l'exposé qu'elle va faire, reposant en grande mesure sur des analyses effectuées par Jason Gilmore, analyste principal à Statistique Canada.

Christel Le Petit, chef, Analyse et projets spéciaux, Division de la statistique du travail, Statistique Canada : L'exposé est intitulé *Les immigrants sur le marché canadien du travail en 2006 : analyse selon la région ou le pays de naissance*. J'espère que vous en avez tous reçu un exemplaire.

Comme vous le savez, le marché du travail des immigrants est relié à la durée de leur présence dans le pays. Pour l'examiner correctement, nous avons regroupé les immigrants selon la durée de leur présence au Canada. Les immigrants très récents sont ceux qui ont moins de cinq ans de présence ici. Comme nous parlons de statistiques de 2006, il s'agit d'immigrants arrivés au Canada depuis 2001. Les immigrants récents sont ceux qui ont entre cinq et dix années de présence au Canada. Le dernier groupe est celui des immigrants établis, qui ont plus de dix années de présence.

Cet exposé porte en partie sur les résultats par région de naissance, regroupés en quatre grandes catégories : l'Asie, comprenant le Moyen-Orient; l'Europe; l'Amérique latine, comprenant les Caraïbes et les Bermudes; et l'Afrique. La majeure partie de l'analyse porte sur la cohorte des 25 à 54 ans, ce qui est le groupe d'âge où la plupart des personnes désirant travailler cherchent effectivement du travail. Ce sont des personnes qui ont terminé leurs études et qui sont âgées de 25 ans ou plus. Elles ne sont pas encore dans le groupe des personnes susceptibles de prendre leur retraite.

In order to compare the different groups — comparing apples with apples — as much as possible, we do not focus exclusively on established immigrants who, by default, have been here for 10 years or more. They are likely to be older, and many will be retiring and not participating in the labour market. That is why we are focusing today on the 25 to 54 age group.

The next slide shows the proportion of immigrants in the Canadian population. More than one in five Canadians aged 15 and over in 2006 were immigrants. Within that group, three per cent were very recent immigrants, another 3 per cent were recent immigrants and 16 per cent were established immigrants. The remaining category is 2 per cent and is composed of the student visas, working permits and temporary foreign workers.

The next slide shows the immigrant's country of birth. About 40 per cent of established immigrants came from Asia and 33 per cent from Europe. Those were the main contributors to Canadian immigration. For recent immigrants, that is, those who came between 1996 and 2001, the proportion from Asia increases to 59 per cent while those from Europe decreased to 20 per cent. Very recent immigrants show Asia as the source for more than half, with 18 per cent from Europe.

The proportion of immigrants coming from Europe has declined. There has also been a shift in the origins from within Europe, in that immigrants used to come more from northern and western Europe. In recent years, more immigrants are coming from eastern and southern Europe.

An increase of immigrants coming from Africa is also seen. While the change does not seem large, established immigrants have increased from six per cent to 12 per cent. This is more pronounced in Quebec, where their immigration policy has favoured French-speaking immigrants. Therefore, there have been more immigrants from Africa. The proportion of immigrants from Latin America has been between 10 per cent and 15 per cent.

The next slide shows the labour market outcome of immigrants. The unemployment rate for Canadians aged 25 to 54 years was 4.9 per cent in 2006. The labour market in Canada has been good over the last few years and is reflected in the low unemployment rate. That is matched by the employment rate of 83 per cent, which is the proportion of the population that is working.

It is a different picture for the very recent immigrants. Their unemployment rate was 11.5 per cent in 2006, more than twice that of the Canadian-born population. The rate for recent immigrants was 7.3 per cent. Established immigrants had rates similar to the Canadian-born. Therefore, immigrants who have been here longer seem to have a lower unemployment rate.

Afin de bien comparer les différents groupes — de comparer des choses comparables —, nous ne nous concentrons pas exclusivement sur les immigrants établis qui, par défaut, sont ici depuis au moins dix ans. En effet, ce sont là des personnes susceptibles d'être d'un âge moyen et dont beaucoup partiront à la retraite et ne participeront pas à la population active. Voilà pourquoi nous allons nous concentrer aujourd'hui sur le groupe des 25 à 54 ans.

La diapositive suivante montre la proportion d'immigrants dans la population canadienne. En 2006, plus d'un Canadien sur cinq de 15 ans ou plus était un immigrant. Dans ce groupe, 3 p. 100 étaient des immigrants très récents, 3 p. 100, des immigrants récents, et 16 p. 100, des immigrants établis. La dernière catégorie, de 2 p. 100, regroupe les immigrants ayant un visa d'étudiant, les immigrants ayant un permis de travail et les travailleurs étrangers temporaires.

Vous voyez maintenant la répartition par pays de naissance. Environ 40 p. 100 des immigrants établis sont originaires d'Asie, et 33 p. 100, d'Europe. Ce sont les groupes contribuant le plus à l'immigration canadienne. En ce qui concerne les immigrants récents, c'est-à-dire arrivés entre 1996 et 2001, le pourcentage de ceux qui étaient originaires d'Asie monte à 50 p. 100, alors que celui de ceux qui étaient originaires d'Europe baisse à 20 p. 100. Parmi les immigrants très récents, plus de la moitié sont originaires d'Asie et 18 p. 100, d'Europe.

Le pourcentage d'immigrants originaires d'Europe a baissé. On a aussi constaté un changement dans les pays d'origine à l'intérieur de l'Europe étant donné que la plupart venaient autrefois de l'Europe du Nord et de l'Ouest alors que, ces dernières années, un plus grand nombre vient de l'Europe de l'Est et du Sud.

On constate aussi une hausse du nombre d'immigrants originaires d'Afrique. Bien que ce changement ne semble pas important, la proportion est passée de 6 p. 100 à 12 p. 100 pour les immigrants établis. Ce phénomène est plus prononcé au Québec, dont la politique d'immigration favorise les immigrants francophones. Cela explique pourquoi il y a plus d'immigrants originaires d'Afrique. La proportion d'immigrants originaires d'Amérique latine se situe entre 10 p. 100 et 15 p. 100.

Vous voyez sur cette diapositive la situation des immigrants sur le marché du travail. Le taux de chômage des Canadiens âgés de 25 à 54 ans était de 4,9 p. 100 en 2006. Le marché du travail canadien est très ferme depuis quelques années, ce qui se traduit par un faible taux de chômage. En contrepartie, on enregistre un taux d'emploi de 83 p. 100, ce qui représente la proportion de la population qui occupe un emploi.

La situation est différente pour les immigrants très récents, dont le taux de chômage était de 11,5 p. 100 en 2006, soit plus du double du taux de la population née au Canada. Pour les immigrants récents, le taux était de 7,3 p. 100. Les immigrants établis ont un taux de chômage similaire à celui de la population née au Canada. Par conséquent, les immigrants présents depuis plus longtemps semblent avoir un taux de chômage plus faible que les autres.

The next slide provides a historical view of how the situation evolved. I have employment rates for very recent immigrants and Canadian-born or non-immigrants. In 1981, the gap was only 6 percentage points between the two groups. We look at the difference every five years, based on census data, and see that the gap increases. It was the largest in 1996 at 19 per cent.

From 1996 to 2001, employment rates increased for both Canadian-born and immigrants. There has been a small reduction of the gap between 1996 and 2006. Both groups benefited from the positive labour market. However, there is still a significant difference between the two.

The next slide shows these statistics by education. Canada favours immigration of people with higher education. Among the very recent immigrants, slightly more than 50 per cent of them have a university degree. However, when we look at the unemployment rates, high school graduates had an unemployment rate of 13.1 per cent, those with a bachelor's degree had a rate of 11.4 per cent and immigrants with more than a bachelor's degree had a rate of 12.4 per cent. Therefore, immigrants with a higher level of education did not seem to get any benefit in the labour market.

Compare that to the Canadian-born population where a higher education results in a much lower unemployment rate. About 20 per cent of the Canadian population has a university degree, compared to 50 per cent of very recent immigrants.

Immigrants perform differently within the labour market in each province. When they establish themselves in an area of Canada, they find employment in the local labour market, and their outcome will be influenced by the situation around them. It is not surprising that the most successful immigrants are in Alberta, which has benefited from all the oil and gas activity. They had the highest employment rate. The lowest employment rate was in Quebec, where the labour market in 2006 was not as positive as in other provinces. Some problems are also likely related to the country of origin, wherein immigrants from different countries seem to have different levels of success.

In regard to labour market participation by country of origin, the good news story is that immigrants from the Philippines had good employment rates even in the first five years. They had 5.4 per cent unemployment. This compares to 4.9 per cent for the Canadian-born population. The Filipinos worked in a variety of occupations including manufacturing, retail, home care and health care. Immigrants from other regions had varying unemployment rates: Europe, 8.4 per cent; Latin America, 10.5 per cent; Asia, in general, 11.1 per cent; and Africa, 20.8 per cent.

The next slide gives a similar picture for the three big destination provinces for immigrants. Most of them go to Ontario, British Columbia and Quebec. We see that immigrants from Europe tend to have the most positive outcome with a lower

La diapositive suivante présente l'évolution historique de la situation. On y voit les taux d'emploi des immigrants très récents et des personnes nées au Canada, c'est-à-dire des non-immigrants. En 1981, l'écart entre les deux groupes n'était que de 6 p. 100. Si l'on examine l'évolution de la différence tous les cinq ans, au moyen des données du recensement, on constate que l'écart s'est creusé. C'est en 1996 qu'il était le plus prononcé, à 19 p. 100.

De 1996 à 2001, les taux d'emploi ont augmenté à la fois pour les personnes nées au Canada et pour les immigrants. Il y a eu une petite réduction de l'écart entre 1996 et 2006, les deux groupes ayant bénéficié de la fermeté du marché du travail. Il n'en reste pas moins qu'il subsiste encore une différence significative entre les deux.

Voici maintenant des statistiques sur l'éducation. Le Canada préfère accueillir des immigrants ayant fait des études supérieures. Parmi les immigrants très récents, un peu plus de 50 p. 100 ont un diplôme universitaire. Toutefois, quand on examine les taux de chômage, on constate que les diplômés du secondaire avaient un taux de chômage de 13,1 p. 100, ceux ayant un baccalauréat, de 11,4 p. 100, et ceux ayant plus qu'un baccalauréat, de 12,4 p. 100. Autrement dit, les immigrants ayant un niveau d'éducation supérieur ne semblent pas en tirer avantage sur le marché du travail.

Comparons cela à la population née au Canada, pour qui un niveau d'éducation plus élevé s'accompagne d'un taux de chômage beaucoup plus faible. Environ 20 p. 100 de la population canadienne possède un diplôme universitaire, contre 50 p. 100 chez les immigrants très récents.

Les résultats des immigrants sur le marché du travail varient dans chaque province. Quand ils s'établissent dans une région, ils trouvent de l'emploi sur le marché du travail local et leur situation est influencée par le milieu où ils se trouvent. Il n'est pas étonnant que les immigrants qui réussissent le mieux se trouvent en Alberta, qui a profité de l'économie du pétrole et du gaz naturel. C'est là qu'ils ont le taux d'emploi le plus élevé. À l'opposé, c'est au Québec que leur taux d'emploi est le plus faible, parce que le marché du travail en 2006 n'y était pas aussi ferme que dans les autres provinces. Certains problèmes sont probablement aussi reliés aux pays d'origine étant donné que les immigrants des différents pays semblent avoir des taux de succès différents.

En ce qui concerne la participation au marché du travail par pays d'origine, la bonne nouvelle est que les immigrants des Philippines ont de bons taux d'emploi, même dans leurs cinq premières années de présence au Canada. Leur taux de chômage était de 5,4 p. 100 seulement, ce qui est comparable aux 4,9 p. 100 de la population née au Canada. Les Philippins occupaient des emplois dans de nombreux secteurs différents, comme la fabrication, les soins à domicile et les services de santé. Par contre, les immigrants d'autres régions enregistraient des taux de chômage variables : Europe, 8,4 p. 100; Amérique latine, 10,5 p. 100; Asie en général, 11,1 p. 100; et Afrique, 20,8 p. 100.

La diapositive suivante présente une situation similaire pour les trois grandes provinces de destination des immigrants, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec. On constate que les immigrants d'Europe ont tendance à avoir des résultats positifs,

unemployment rate, followed by those from Latin America, Asia and Africa. This is particularly so in Quebec, where the unemployment rate is 27 per cent for immigrants who have been in the country for five years or less.

Other immigrant surveys at Statistics Canada look at the reasons associated with those difficulties. On the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada, one of the questions was: What are the barriers to finding employment? The most common barrier that the respondents mentioned was not enough Canadian job experience. Either they did not have any job experience or they had some but it was not Canadian, and it was not recognized by the employers. The next barrier was language problems — lack of knowledge of one of the official languages. This can be seen at two levels: knowledge of official languages for work and for going about your daily life. In the work category, language skills might encompass professional knowledge, which can be technical and perhaps exclusively Canadian, such that it is not the same as the knowledge required in the home country. Another barrier mentioned was lack of employment opportunities and lack of recognition of foreign credentials.

Another interesting statistic that we found is at the top part of the graph, which represents the proportion of population who were students. Among the 25- to 54-age group under Canadian-born, it is only 4 per cent. That is not a surprise because by the age of 25, most Canadians are finished their education. However, the age is a lot higher among the immigrants. It was interesting to see that the largest proportion was from Latin America and Africa.

Among those who were students, they were asked whether they were working as well, or students only. Under Canadian-born, two thirds of the students were also working. For immigrants, the percentage was a lot lower. They do not seem to be accumulating work and studies at the same time as much as the Canadian-born respondents do.

The next two slides come from our census data that we released last week. We looked at the occupations where immigrants are over-represented or under-represented. In general, 22 per cent of our labour market consists of working immigrants. Looking at specific occupations, 65 per cent of sewing machine operators are immigrants. This occupation also represented the sharpest decline between 2001 and 2006 because the manufacturing sector, in particular textiles, is not healthy in Canada. That affects the labour market of immigrants.

Another area that was highly represented by immigrants was taxi drivers and limousine drivers at 58 per cent. There are also many immigrants working in the software industry. When the IT business rapidly expanded in the late 1990s, a great deal of policy was put in place to attract people with the relevant training to Canada. That is reflected in these statistics. Many software engineers and computer programmers are immigrants.

avec un taux de chômage plus faible, suivis de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Afrique. C'est particulièrement vrai au Québec, où le taux de chômage est de 27 p. 100 pour les immigrants présents depuis moins de cinq ans.

Statistique Canada a mené d'autres enquêtes auprès des immigrants pour comprendre les raisons de ces difficultés. Dans l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, on a posé la question suivante : quels sont les obstacles à l'obtention d'un emploi? L'obstacle le plus fréquemment mentionné était l'absence d'expérience de travail au Canada. Ou ils n'avaient aucune expérience de travail, ou ils en avaient eu une mais pas au Canada et elle n'était pas reconnue par les employeurs. L'obstacle suivant était la langue — méconnaissance d'une des deux langues officielles, ce qui peut se manifester à deux niveaux, pour le travail ou pour la vie quotidienne. Dans le monde du travail, les compétences linguistiques peuvent englober des connaissances professionnelles, qui peuvent être techniques et même exclusivement canadiennes, mais ne sont pas les mêmes que celles requises dans le pays d'origine. Autre obstacle mentionné, l'absence de possibilités d'emploi et la non-reconnaissance des diplômes étrangers.

Vous trouverez une autre statistique intéressante en haut du graphique, concernant la proportion des étudiants dans la population. Dans le groupe des 25 à 54 ans nés au Canada, c'est seulement 4 p. 100. Cela n'est pas surprenant car, à partir de 25 ans, la plupart des Canadiens ont fini leurs études. Toutefois, l'âge est beaucoup plus élevé chez les immigrants. Il est intéressant de constater que la proportion la plus élevée était d'Amérique latine et d'Afrique.

On a demandé aux étudiants s'ils occupaient ou non un emploi en même temps qu'ils étudiaient. Pour la population née au Canada, les deux tiers des étudiants occupaient également un emploi. Chez les immigrants, la proportion était beaucoup plus faible. Ils ne semblent donc pas cumuler l'emploi et les études autant que les répondants nés au Canada.

Les deux diapositives suivantes sont extraites des données du recensement publiées la semaine dernière. Nous avons examiné les professions dans lesquelles les immigrants sont sur-représentés ou sous-représentés. En général, une proportion de 22 p. 100 de notre marché du travail se compose d'immigrants occupant un emploi. Quand on examine les professions occupées, 65 p. 100 des opérateurs de machines à coudre sont des immigrants. Cette profession a aussi connu le déclin le plus marqué entre 2001 et 2006 parce que le secteur manufacturier, notamment les textiles, connaît des difficultés au Canada. Cela affecte le marché du travail des immigrants.

Un autre secteur où les immigrants sont très présents est celui des chauffeurs de taxi et de limousines, où ils représentent 58 p. 100 du total. On trouve aussi beaucoup d'immigrants dans le secteur des logiciels. Avec l'expansion rapide de la TI à la fin des années 90, beaucoup de politiques ont été adoptées au Canada pour attirer des personnes ayant la formation voulue. Cela se reflète dans ces chiffres. Beaucoup d'ingénieurs informaticiens et

Next on the list is food counter attendants, kitchen helpers and, interestingly, general practitioners. About 31 per cent of GPs are immigrants, which is higher than the 22 per cent in general.

The next list consists of occupations with the lowest immigrant representation. Only 8 per cent of police officers are immigrants and 9 per cent of senior government managers and officials are immigrants. The figures are similar for kindergarten, elementary and secondary school teachers, where there is a much lower proportion of immigrants than the labour market in general. The representation of university professors is much higher. That profession is part of the global market so they come to Canada from many other areas. For carpenters, it is only 13 per cent. Again, our census data show that there has been a lot of growth in the construction and carpentry industry but there are not many immigrants in those professions.

In conclusion, we found that very recent and recent immigrants had a higher rate of unemployment and a lower rate of employment than the Canadian-born respondents had. The higher unemployment rates for very recent immigrants was regardless of education. Even highly educated immigrants in Canada do not find employment in the first five years.

In 2006, Filipino-born immigrants had strong labour market outcomes. European and Latin American immigrants, who landed more than five years earlier, had similar labour market outcomes as Canadian-born had, while Asian and African immigrants had lower employment rates than Canadian-born, regardless of the year of landing.

Immigrants are more represented in occupations related to food and services, manufacturing and technical occupations, while less represented in education.

Slide No. 16 shows the two reports released on the Labour Force Survey. We have two more surveys coming up: one on the outcomes by country of education, based on education acquired in Canada or education acquired before immigrating; and characteristics of employment. We want to look into earnings and into permanent versus temporary, and full-time versus part-time.

The Chair: We will go to questions.

Does your definition of "immigrant" include refugee status, or is it purely as in under the Immigration Act?

de programmeurs sont des immigrants. La catégorie suivante dans la liste est celle des agents de comptoir, des aides cuisiniers et, phénomène intéressant, des omnipraticiens. Environ 31 p. 100 des omnipraticiens sont des immigrants, ce qui est plus que les 22 p. 100 en général.

La liste suivante concerne les professions ayant le moins de représentation immigrante. Ainsi, seulement 8 p. 100 des agents de police sont des immigrants, et 9 p. 100 des agents et cadres supérieurs du gouvernement. Les chiffres sont semblables pour le personnel des jardins d'enfants et les enseignants de l'élémentaire et du secondaire où la proportion d'immigrants est beaucoup moins élevée que dans l'ensemble de la population active. Par contre, elle est beaucoup plus élevée chez les professeurs d'université, profession qui fait maintenant partie d'un marché mondial et dont les membres viennent au Canada en provenance de nombreux autres pays. Chez les charpentiers, c'est 13 p. 100 seulement. Encore une fois, nos données du recensement montrent qu'il y a eu une forte expansion du secteur de la construction et de la charpenterie, mais il n'y a pas beaucoup d'immigrants dans ces secteurs.

En conclusion, nous avons constaté que les immigrants très récents et récents ont un taux de chômage plus élevé et un taux d'emploi moins élevé que les répondants nés au Canada. Les immigrants très récents ont un taux de chômage plus élevé, quel que soit leur niveau d'éducation. Même ceux qui ont fait des études supérieures de haut niveau ne trouvent pas d'emploi au Canada pendant les cinq premières années.

En 2006, ce sont les immigrants originaires des Philippines qui avaient les meilleurs résultats sur le marché du travail. Les immigrants d'Europe et d'Amérique latine ayant plus de cinq ans de présence au Canada obtenaient des résultats similaires à ceux de la population née au Canada, alors que les immigrants originaires d'Asie et d'Afrique avaient des taux d'emploi inférieurs à ceux de la population née au Canada, quelle que soit la durée de leur présence au pays.

Les immigrants sont plus représentés dans les professions reliées à l'alimentation, aux services, à la fabrication et aux secteurs techniques, mais moins dans l'éducation.

La seizième diapositive présente les deux rapports publiés sur l'Enquête sur la population active. Nous avons encore deux enquêtes à publier : l'une sur les résultats par pays d'éducation, basée sur l'éducation obtenue au Canada ou l'éducation obtenue avant l'immigration, et l'autre sur les caractéristiques de l'emploi. Nous nous pencherons alors sur les revenus ainsi que sur l'emploi permanent ou temporaire, et l'emploi à temps plein ou à temps partiel.

La présidente : Nous passons maintenant aux questions.

Votre définition des immigrants comprend-elle les réfugiés ou simplement les personnes arrivées dans le cadre de la Loi sur l'immigration?

Ms. Le Petit: They will fall under the "other" category. When we talk about immigrants here and the time periods, it is since they became a landed immigrant. If a refugee never became a landed immigrant, they would not be included in these statistics.

The Chair: The definition is "landed immigrant?"

Ms. Le Petit: That is right.

The Chair: You can become one in different ways. You referred to carpenters. Did you do the survey for trades vis-à-vis post-secondary education? There has been debate in Canada that we targeted those who are more highly educated, such as doctors, holders of PhDs and Masters degrees, as opposed to welders, plumbers and other trades people. Do the percentages reflect your longer version of the report that we will read?

Ms. Le Petit: You are asking about the trades?

Mr. Bowlby: We would have information on all the trades available. What we highlighted here was one of the biggest ones, which had a disproportionately low share of immigrants. That is the only reason that particular one is included. You can see welders, plumbers, electricians and many other trades.

Tracey Leesti, Assistant Director, Labour Statistics Division, Statistics Canada: The titles of the slides indicate the highest and the lowest representation. They are among the highest and among the lowest; they are not the absolute highest or lowest. We had a number of different occupations to choose from within the census data. We can go into quite a bit of detail but we selected the largest areas and categories of interest where they are over- and under-represented, as Mr. Bowlby said.

The Chair: You mentioned immigrants from the Philippines. Was that done in the survey or is that what you gleaned from the results of the survey?

Ms. Le Petit: That is what we get from the result of the survey. Most of the study is based on the Labour Force Survey, which is the survey that gives us the unemployment rate every month. We just released the last number on Friday. We added those questions to everyone on their country of birth. We do not specifically target Filipinos or African immigrants but we ask everyone for their country of birth. We tabulate the data by country of birth and look at the results. That is where we found that the Filipinos did remarkably well.

The Chair: In that category, you might have had South Africa, Nigeria, Indonesia and so on. The Philippines stood out as a statistic. Were there other countries that did so, or are the Philippines singular in their performance rate?

Ms. Le Petit: They are unique. They stand out in how well they do. For us to see that, there must be enough of them. There could be immigrants from some other countries that do really well, but we cannot see it because it is only a survey, and we do not

Mme Le Petit : Ils tombent dans la catégorie « autres. » Quand nous parlons des immigrants et de la durée de leur présence, c'est depuis qu'ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu. Si un réfugié ne devient jamais un immigrant reçu, il n'est pas inclus dans ces statistiques.

La présidente : La définition est donc « immigrant reçu. »

Mme Le Petit : C'est ça.

La présidente : On peut le devenir de plusieurs manières différentes. Vous avez parlé des charpentiers. Avez-vous étudié la corrélation entre les métiers et l'enseignement postsecondaire? Il y a un débat au Canada sur le fait que nous ciblons ceux qui ont fait le plus d'études, comme les médecins, les détenteurs de doctorats ou de maîtrises, par opposition aux soudeurs, aux plombiers et à d'autres métiers. Est-ce que les pourcentages reflètent la version plus longue de votre rapport que nous lirons?

Mme Le Petit : Vous parlez des métiers?

M. Bowlby : Nous avons des informations sur tous les métiers. Ce que nous avons présenté aujourd'hui, ce sont les catégories les plus importantes, celles où l'on trouve une proportion excessivement faible d'immigrants. C'est la seule raison pour laquelle nous avons inclus ça. Vous pouvez voir les soudeurs, les plombiers, les électriciens et beaucoup d'autres métiers.

Tracey Leesti, directrice adjointe, Division de la statistique du travail, Statistique Canada : Les titres des diapositives indiquent la représentation la plus forte et la plus faible. Il y en a parmi la plus forte et aussi parmi la plus faible. Ce ne sont pas absolument les plus forts ni absolument les plus faibles. Nous avions un certain nombre de métiers différents parmi lesquels choisir grâce aux données du recensement. Nous aurions pu donner beaucoup plus de détails mais nous avons choisi les secteurs et les catégories les plus importants où ils sont sur-représentés et sous-représentés, comme l'a dit M. Bowlby.

La présidente : Vous avez parlé des immigrants des Philippines. Vous avez fait ça dans l'enquête ou est-ce ce que vous l'avez extrait des résultats de l'enquête?

Mme Le Petit : C'est ce que nous avons obtenu des résultats de l'enquête. La majeure partie de l'étude repose sur l'Enquête sur la population active, qui est l'enquête qui nous donne le taux de chômage chaque mois. Nous venons de publier le dernier chiffre, vendredi. Nous avons ajouté ces questions concernant le pays de naissance, sans cibler explicitement les immigrants philippins ou africains. Elles étaient posées à tout le monde. Nous avons ensuite compilé les résultats par pays de naissance et c'est ce qui nous a montré que les Philippins s'en sortent extrêmement bien.

La présidente : Vous auriez pu avoir dans cette catégorie l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Indonésie, et cetera. Les Philippins semblent sortir du lot. Y a-t-il d'autres pays dans la même situation ou le cas des philippins est-il vraiment particulier?

Mme Le Petit : Leur cas est particulier. Ils sortent vraiment du lot de par leur succès. Pour pouvoir tirer une telle conclusion, il faut qu'ils soient assez nombreux. Il y a peut-être des immigrants d'autres pays qui s'en sortent aussi bien mais cela ne ressort pas

interview everyone. For example, immigrants from other countries that did well from Europe were from Portugal and Great Britain, but they are small so the numbers are less reliable.

The Chair: You said that the immigrants from the Philippines did well in areas that we would not have expected. What I would have expected would have been nursing, home care and doctors. Is that what you meant by what you expected?

Ms. Le Petit: There are many people who will think about people from the Philippines coming in as nannies; that is what I was referring to. We found that they do not only work as nannies. There are men coming as well; it is not only women. They work in manufacturing, science and retail — a wide variety of industries and occupations.

Senator Munson: On that theme of Filipinos, is it because they speak English better than others who come from Asia? Having lived in Asia for a period of time, I have noticed in the Philippines that their command of English is quite strong.

Ms. Le Petit: I cannot say if that is why, but many of the courses in the Filipino education system are given in English. A high proportion of Filipinos speak English, so it is possible that that is related. We did not ask them why in the survey, so I cannot directly answer your question.

Senator Munson: There are probably some questions you cannot answer. What we are studying here is alleged discrimination, primarily in the public service. We are trying to achieve employment equity for minority groups, to see if they are being met or not.

On chart 7, you had higher unemployment rates for recent immigrants, regardless of education: 12.4 per cent, in comparison to 2.4 per cent for those born in Canada. From a statistical point of view, is there any way that you can investigate or understand why that unemployment rate is so high, even though they probably have the same education as those born here?

Ms. Le Petit: That is an excellent question. You are right that we cannot go into it directly. We know from the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada that they mention they have issues with credential recognition. One of the hypotheses is that the degrees they have are not Canadian, and are not recognized in the same way as Canadian degrees are recognized.

Senator Munson: They end up in the group driving taxis and becoming limo drivers, then?

Ms. Le Petit: It is possible; we cannot answer that.

Senator Munson: There must be some way to correlate that.

d'une enquête de cette nature car nous n'interrogeons pas tout le monde. Par exemple, pour l'Europe, les immigrants du Portugal et de la Grande-Bretagne ont aussi de très bons résultats mais leur nombre est moins élevé et les chiffres sont donc moins fiables.

La présidente : Vous dites que les immigrants originaires des Philippines ont de bons résultats dans des secteurs auxquels vous ne vous attendiez pas. Pour ma part, je me serais attendue à de bons résultats dans les services infirmiers, les soins à domicile et la médecine. Est-ce ce que vous vouliez dire en parlant de vos attentes?

Mme Le Petit : Beaucoup de gens pensent qu'on vient des Philippines pour garder des enfants. C'est ce que je voulais dire. Nous avons constaté qu'il n'y a pas que des bonnes d'enfants, et il n'y a d'ailleurs pas que des femmes, il y a aussi des hommes qui travaillent dans la fabrication, les sciences et la vente au détail — donc, un large éventail de secteurs et de professions.

Le sénateur Munson : En ce qui concerne les Philippins, est-ce parce qu'ils parlent mieux l'anglais que d'autres immigrants d'Asie? Comme j'ai vécu en Asie, j'ai pu constater qu'ils maîtrisent très bien l'anglais.

Mme Le Petit : Je n'ai pas d'explication mais bon nombre de cours dans le système d'enseignement philippin sont dispensés en anglais. Il se peut que ce soit un facteur car une forte proportion de Philippins parle l'anglais. Nous n'avons pas posé la question dans l'enquête et je ne peux donc pas vous répondre directement.

Le sénateur Munson : Il y a probablement des questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre. Nous sommes ici pour examiner des allégations de discrimination, notamment dans la fonction publique. Nous essayons d'assurer aux groupes minoritaires l'équité en matière d'emploi et de voir si les objectifs sont atteints ou non.

Le graphique 7 indique des taux de chômage plus élevés pour les immigrants récents, quel que soit leur niveau d'éducation : 12,4 p. 100 contre 2,4 p. 100 pour les Canadiens d'origine. Sur le plan statistique, vous est-il possible de creuser plus profondément et de comprendre pourquoi leur taux de chômage est si élevé, même s'ils ont probablement fait autant d'études que les Canadiens d'origine?

Mme Le Petit : C'est une excellente question. Vous avez raison de dire qu'on ne peut pas répondre directement. Nous savons, grâce à l'Étude longitudinale auprès des immigrants du Canada, qu'il y a des problèmes de reconnaissance des diplômes. L'une des hypothèses est que leurs diplômes ne sont pas canadiens et ne sont donc pas reconnus de la même manière que les diplômes canadiens.

Le sénateur Munson : C'est pourquoi ils conduisent des taxis et des limousines?

Mme Le Petit : C'est possible. Nous ne pouvons pas répondre à cela.

Le sénateur Munson : Il doit y avoir moyen d'établir la corrélation.

Ms. Le Petit: There is a way; this data is available with the census. I just do not have it with me today. We only released the census data last Tuesday, so we have not yet had the time. However, that is something on which we have committed to preparing and presenting analysis.

How does occupation versus field of study correlate for immigrants? It is complex. There is no study to become a bus driver, for example. You just have to make sure that you do it properly, and it is just recently that we have had the data available. That information will be coming.

Senator Munson: Is there any data on those who are fortunate with their degrees from other countries, which do not seem to add up to the way we look at our degrees, in terms of their salary levels? Once they get that job — a person who is working as a nurse or in any other professional job, for example — do they receive the same salary as someone who is Canadian born?

Mr. Bowlby: We do not have data on hand to compare the exact same occupation and education level, to standardize all of these things. What we do know about earnings among immigrants is that immigrants do not earn as much as someone who is Canadian-born, on the whole. Statistics Canada found that, over the 1980s and into the 1990s, there was an absolute decline in earnings among immigrants. The trend picked up a little bit in the late 1990s, when earnings among immigrants actually improved. Since 2000, the decline has begun again. Between 2000 and 2005, there has been a decline in earnings among immigrants to Canada.

Senator Munson: Is there an explanation for that?

Mr. Bowlby: There has been some research at Statistics Canada. I will have to read from my notes because it is not my research.

A report by Picot and Sweetman looked at what are some of the possible explanations for the earnings gap between immigrants and non-immigrants. They found that the change in the characteristics of immigrants over time has accounted for about one third of the increase in the gap. For example, the change in the source country has had an impact on earnings.

Second, they found that foreign work experience does not seem to matter as much as it used to. That is another finding we found in a separate survey — the LSIC, the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada. One of the complaints among immigrants on that survey was that their foreign work experience was not being counted by Canadian employers when the immigrants were trying to find work. That is having an impact on earnings as well.

The third thing that Picot and Sweetman noted was that there has been a general decline in labour market outcomes or earnings among new entrants to the labour market. No matter whether you are an immigrant or a youth entering the labour market today, it is harder to get into the labour market and earn as much as we used to in the past.

Mme Le Petit : Il y a un moyen. Ces données proviennent du recensement. Je ne l'ai pas avec moi aujourd'hui. Nous n'avons publié les données du recensement que mardi dernier et nous n'avons donc pas encore eu le temps. Toutefois, c'est quelque chose que nous avons l'intention d'examiner et nous publierons l'analyse.

Quelle est la corrélation entre la profession et le domaine d'étude pour les immigrants? C'est complexe. On ne fait pas d'études pour conduire un autobus, par exemple. On doit simplement être capable de le faire correctement. Nous n'avons pas les données depuis très longtemps. Cette information viendra.

Le sénateur Munson : Y a-t-il des données sur ceux qui réussissent avec les diplômes de leur pays d'origine, qui ne semblent pas être aussi bien acceptés que les nôtres, du point de vue des niveaux de salaire? Une fois qu'ils trouvent un emploi, — d'infirmières, par exemple, ou de n'importe quelle autre profession — obtiennent-ils les mêmes salaires que les personnes nées au Canada?

M. Bowlby : Nous n'avons pas de données permettant de comparer exactement les mêmes professions et niveaux d'éducation, pour standardiser tout cela. Ce que nous savons des salaires des immigrants, c'est que les immigrants ne gagnent pas autant que les personnes nées au Canada, généralement. Statistique Canada a constaté qu'il y a eu pendant les années 1980 et 1990 une baisse absolue des revenus des immigrants. Il y a eu un certain redressement à la fin des années 1990, quand les revenus des immigrants se sont améliorés. Depuis 2000, la baisse a repris. Entre 2000 et 2005, les revenus des immigrants ont baissé.

Le sénateur Munson : Y a-t-il une explication?

M. Bowlby : Statistique Canada a fait certaines recherches à ce sujet. Je vais devoir consulter mes notes car ce n'est pas moi qui les ai faites.

Picot et Sweetman ont produit un rapport sur certaines des explications possibles de l'écart de revenus entre les immigrants et les non-immigrants. Ils ont constaté que le changement des caractéristiques des immigrants au cours des années explique environ le tiers de l'accroissement de l'écart. Par exemple, le changement du pays d'origine a eu une incidence sur les revenus.

Deuxièmement, ils ont constaté que l'expérience de travail à l'étranger ne semble pas compter autant qu'autrefois. C'est une autre chose que nous avons constatée dans une enquête séparée — l'ELIC, l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada. L'une des plaintes formulées par les immigrants pendant cette enquête était que leur expérience de travail à l'étranger n'était pas prise en compte par les employeurs canadiens quand ils cherchaient du travail. Cela aussi a une incidence sur les revenus.

La troisième chose que Picot et Sweetman ont constatée, c'est qu'il y a eu un déclin général des résultats ou revenus sur le marché du travail pour les nouveaux entrants dans la population active. Qu'il s'agisse d'immigrants ou de jeunes arrivant aujourd'hui sur le marché du travail, il leur est plus difficile d'y trouver une place et de gagner autant que dans le passé.

Senator Munson: I have one other question for now. Charts are charts, but charts are also people. They certainly tell a story. I am wondering if this is a discouraging chart or an encouraging one when it comes to dealing with immigrants looking for work in this country. When they take a look at the picture of Canada, is it a welcoming place, free of discrimination?

Mr. Bowlby: I would say that immigrants would have their network, and they would tell others what Canada is like. One of the interesting findings in the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada was that immigrants, on the whole, say that they do not have a lot of complaints about being in Canada. However, the survey also found that their number one complaint was the lack of employment opportunities. However, three-quarters said that they would come to Canada again if they had it to do over. I know I did not directly answer your question, but there are some hints there as to how this country would be perceived.

The Chair: Could I follow up on that? If you ask someone to come with a doctor's degree, you can weigh how their wages are against a doctor in our country, so you do the comparative. However, one of the most interesting questions that arose out of the data of yours that I read is: Are we encouraging and making welcome the kinds of immigrants who would probably like to come but were precluded because of our immigration process?

I am looking at Western Canada where trades are necessary, but that factor was not high on the immigration list. That is not what we were targeting. We were looking at knowledge-based issues and economies. Now we need the plumbers, the welders. Provinces have had to reach out to countries where they know that there might be some appetite to come to Canada in those professions, but they have had to go through a lot of impediments.

Does your data simply work on what the immigration policies are? In other words, you cannot really look behind what the pool of available immigrants might be, and see those who have been turned away. Am I making myself clear?

Mr. Bowlby: All our data refer to immigrants who are already here. We would not have any information on the available pool in other countries, except for statistics that might be available from those statistical organizations in those countries. It probably would not have as much information as we would have in Canada. If we were to go to one of the source countries and ask for data on the characteristics of their population, it probably would not be as rich a data set as comes from Statistics Canada.

Senator Poy: My questions will be similar to the other questions. You were mentioning that the gap was growing because of employment or unemployment of immigrants because of the change in source countries, and that the gap had become greater. Do you have statistics on those who came into this country, but became disillusioned and left? I know many have moved to countries such as the United States, or they go back to their country of origin. Do you have statistics on that aspect?

Le sénateur Munson : J'ai une autre question. Un graphique, c'est un graphique, mais un graphique, c'est aussi des gens. Ça raconte une histoire. Je me demande si ceci est un graphique décourageant ou encourageant quand il s'agit des immigrants cherchant du travail au Canada. Quand ils voient la situation au Canada, est-ce un pays accueillant, libre de toute discrimination?

M. Bowlby : Les immigrants ont leurs réseaux et se communiquent leurs informations sur le Canada. L'une des constatations intéressantes de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada est que ceux-ci disent dans l'ensemble qu'ils n'ont pas beaucoup à se plaindre du Canada. Toutefois, l'enquête a aussi montré que leur première plainte concerne le manque de possibilités d'emploi. En revanche, les trois quarts affirment qu'ils reviendraient au Canada s'ils devaient recommencer. Je sais que je ne réponds pas directement à votre question mais ce sont là des indices de la manière dont notre pays est perçu.

La présidente : Puis-je continuer sur le même sujet? Si vous demandez à quelqu'un ayant un diplôme en médecine de venir, vous pouvez comparer son salaire à celui d'un médecin canadien, et vous faites la comparaison. Toutefois, l'une des plus questions les plus intéressantes qu'on peut se poser en voyant vos données est celle-ci : encourageons-nous et accueillons-nous le genre d'immigrants qui aimeraient probablement venir mais qui en sont empêchés par notre processus d'immigration?

Je songe à l'Ouest canadien, où l'on manque de main-d'œuvre et où ce facteur ne figure pas très haut sur la liste de l'immigration. Ce n'est pas ce que nous ciblons. Nous cherchions des gens pour l'économie du savoir. Aujourd'hui, nous avons besoin de plombiers, de soudeurs. Les provinces ont dû chercher dans les pays où elles savent qu'il peut y avoir un certain désir de venir au Canada dans ces professions, mais elles ont dû franchir beaucoup d'obstacles.

Vos données fonctionnent-elles simplement sur ce que sont les politiques d'immigration? Autrement dit, vous ne pouvez pas vraiment voir derrière ce que pourrait être le bassin d'immigrants disponibles et voir ceux qui ont été rejetés. Vous comprenez ce que je veux dire?

M. Bowlby : Toutes nos données concernent les immigrants qui sont déjà ici. Nous n'avons pas d'informations sur le bassin disponible dans les autres pays, sauf au moyen de statistiques pouvant être produites par les organismes statistiques de ces pays. Dans l'ensemble, cela ne donne pas autant d'informations que nous en avons au Canada. Si nous devions aller dans l'un des pays d'origine pour demander des données sur les caractéristiques de leur population, ces données ne seraient probablement pas aussi riches que celles de Statistique Canada.

Le sénateur Poy : Mes questions seront similaires aux autres questions. Vous avez dit que l'écart se creuse à cause de l'emploi ou du chômage des immigrants du fait du changement des pays d'origine, et que l'écart s'est agrandi. Avez-vous des statistiques sur ceux qui sont venus au Canada mais qui ont été déçus et qui sont partis? Je sais que beaucoup sont partis dans des pays comme les États-Unis ou sont retournés dans leur pays d'origine. Avez-vous des chiffres là-dessus?

Ms. Leesti: No, we do not, unfortunately, collect information on exit statistics on those who do leave.

Senator Poy: Who does? I know they exist. I am referring to the percentage of those highly-qualified immigrants who come here and cannot get the kind of jobs that they expect, and they move to another country or they go home.

Ms. Leesti: That I am not sure. You could check with Citizenship and Immigration Canada, because they are responsible for the entry of immigrants to Canada. I was not aware that they collect exit statistics, but you could verify with them.

Senator Poy: I have come across that, in the past.

Regarding lack of Canadian experience, you hear that again and again. I have had immigrants who have said to me, "If I cannot get a job in Canada, how can I have Canadian experience?"

You mentioned Canadian degrees. In regard to the "old days," up to the 1990s, I have done research and discovered that graduates with degrees from Commonwealth universities would be recognized in Canada, whereas those with U.S. degrees or degrees from other countries were not recognized. Is there a change in that stance?

Ms. Le Petit: We do not know yet. We have just started to look at that data.

Senator Poy: Is it not in your 2006 information?

Ms. Le Petit: The question is asked and we have the location but, as you understand, the census is a large database and takes a long time to process and organize, so we have not released that information yet.

Senator Poy: You refer to the unemployment rate among Canadian-born being much lower. Do you have statistics of Canadians born of immigrants of non-European heritage? Do you have those statistics?

Ms. Le Petit: They are around; they are not here with us.

Senator Poy: Do you work on those statistics? They have non-European heritage but were born in Canada. The Canadian Labour Congress has said that these second- or third-generation Canadians make less than Canadian-born who are of European background.

Ms. Le Petit: I believe some studies done have been done to that effect.

Ms. Leesti: There have been some studies done. I am not familiar with them in detail. Using different Statistics Canada data sources, I believe one was done with the Survey of Labour and Income Dynamics, and it may have been Garnett Picot who had done it, so there are data around.

Senator Poy: Do you not keep those statistics?

Ms. Leesti: Not within our division.

Mme Leesti : Non, malheureusement, nous ne recueillons pas d'informations sur les statistiques de sortie de ceux qui partent.

Le sénateur Poy : Qui le fait? Je sais qu'elles existent. Je parle du pourcentage de ces immigrants hautement qualifiés qui viennent ici mais qui ne peuvent pas trouver le genre d'emploi qu'ils espèrent, ce qui fait qu'ils partent dans un autre pays ou retournent chez eux.

Mme Leesti : Je ne sais pas. Vous pourriez vous adresser à Citoyenneté et Immigration Canada, le ministère responsable de l'entrée des immigrants au Canada. Je ne savais pas qu'on recueillait des statistiques de sortie mais vous pourriez vérifier auprès de ce ministère.

Le sénateur Poy : J'ai vu ça par le passé.

En ce qui concerne le manque d'expérience canadienne, on en entend continuellement parler. Des immigrants sont venus me dire : « Si je ne trouve pas d'emploi au Canada, comment puis-je acquérir une expérience canadienne? »

Vous avez parlé des diplômes canadiens. Dans « l'ancien temps », jusqu'aux années 1990, j'ai fait des recherches et j'ai découvert que les diplômes des universités du Commonwealth étaient reconnus au Canada alors que ceux des États-Unis ou d'autres pays ne l'étaient pas. Cela a-t-il changé?

Mme Le Petit : Nous ne le savons pas encore. Nous venons juste de commencer à décortiquer ces données.

Le sénateur Poy : Ce n'est pas dans vos informations de 2006?

Mme Le Petit : La question est posée et nous avons le lieu mais, comme vous le comprenez, le recensement est une grande base de données qu'il faut beaucoup de temps pour traiter et organiser. Nous n'avons pas encore publié cette information.

Le sénateur Poy : Vous avez dit aussi que le taux de chômage est beaucoup plus bas chez les personnes nées au Canada. Avez-vous des statistiques sur les Canadiens nés d'immigrants d'origine non européenne? Avez-vous ces statistiques?

Mme Le Petit : Elles sont quelque part. Elles ne sont pas ici avec nous.

Le sénateur Poy : Travaillez-vous sur ces statistiques? Ils ont des antécédents non européens mais sont nés au Canada. Selon le Congrès du travail du Canada, ces Canadiens de deuxième ou troisième génération gagnent moins que les Canadiens nés d'immigrants d'origine européenne.

Mme Le Petit : Je crois que des études ont été faites à cet effet.

Mme Leesti : Il y a des études. Je ne les connais pas en détail. En utilisant diverses sources de données de Statistique Canada, je crois qu'il y en a une qui a été faite avec l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, et c'est peut-être Garnett Picot qui en est l'auteur. Il y a donc des données.

Le sénateur Poy : Vous ne tenez pas ce genre de statistiques?

Mme Leesti : Pas dans notre division.

Mr. Bowlby: They are available at Statistics Canada. The census can tell you that. You can also get information from a survey that was run after the 2001 census called the Ethnic Diversity Survey, which should have that information as well.

Ms. Leesti: As well as the Labour and Income Dynamics.

Senator Poy: Filipinos and Filipinas have the highest employment rate. Senator Munson was saying that that is perhaps because they speak English, but so do South Asians. How do they compare? They use English in their schools, too. Do you have a comparison?

Ms. Le Petit: No, I am sorry.

The Chair: If I could just clarify that. What you said was that immigrants from the Philippines rated high. You do have statistics for the rest; they just did not rate high, but you do not know why; is that correct?

Ms. Le Petit: That is right.

The Chair: They are included?

Ms. Le Petit: Yes.

Senator Poy: Senator Munson mentioned that perhaps it is because they speak English when they get here, but so do South Asians.

Senator Munson: If you are in Malaysia or some other countries, on the streets you are more apt to hear the local tongues. In Manila and in other cities, the Filipinos are speaking English a lot. You do not find that as much, I discovered, in other south Asian cities.

Senator Poy: I just wondered. It was a clarification.

Mr. Bowlby: I would suggest that that probably helps, but I do not think that it explains everything. We can look at other English-speaking countries and we can see that the employment rates are not as good as they are among immigrants from the Philippines.

Ms. Leesti: There are other factors at play here too, including how strong the social networks are in terms of finding a job. That could go a long way to helping people. There could be a number of factors at play.

Ms. Le Petit: Another reason is knowledge about the local labour market and having a social network. The Filipinos are a large community and they have become established in many of the large cities. They are in Montreal, Toronto, Vancouver, but they are also in Winnipeg and Edmonton. It probably helps them because they have services and connections right there and then.

Senator Poy: When you say "employment," anybody who is self-employed, even with a small business would still count, right?

Ms. Le Petit: That is right.

M. Bowlby : Elles sont disponibles à Statistique Canada. Le recensement peut vous dire cela. Vous pouvez aussi obtenir ces informations dans une enquête réalisée après le recensement de 2001, l'Enquête sur la diversité ethnique, qui devrait aussi contenir ce genre d'informations.

Mme Leesti : Ainsi que dans la Dynamique du travail et du revenu.

Le sénateur Poy : Les Philippins, hommes et femmes, ont le taux d'emploi le plus élevé. Le sénateur Munson disait que c'est peut-être parce qu'ils parlent anglais, mais c'est aussi le cas des immigrants originaires d'Asie du Sud. Quelle est la différence? Ils utilisent aussi l'anglais dans leurs écoles. Avez-vous une comparaison?

Mme Le Petit : Non, je regrette.

La présidente : Permettez-moi de clarifier cela. Ce que vous avez dit, c'est que les immigrants des Philippines ont de bons résultats. Vous avez des statistiques pour le reste, dont les résultats ne sont pas aussi bons, mais vous ne savez pas pourquoi, si je comprends bien?

Mme Le Petit : C'est cela.

La présidente : Ils sont inclus?

Mme Le Petit : Oui.

Le sénateur Poy : Le sénateur Munson a dit que c'est peut-être parce qu'ils parlent déjà l'anglais en arrivant ici, mais c'est aussi le cas des gens d'Asie du Sud.

Le sénateur Munson : En Malaisie ou dans d'autres pays, vous êtes plus susceptible d'entendre les langues locales dans la rue. À Manille et dans d'autres villes, les Philippins parlent beaucoup l'anglais. Ce n'est pas autant le cas, selon ce que j'ai constaté, dans les autres villes d'Asie du Sud.

Le sénateur Poy : Ça m'intrigue. C'était une clarification.

M. Bowlby : Je pense que c'est probablement un facteur mais ce n'est pas le seul. On peut se pencher sur les autres pays anglophones et on peut voir que les taux d'emploi ne sont pas aussi bons que pour les immigrants des Philippines.

Mme Leesti : Il y a d'autres facteurs, notamment la qualité des réseaux sociaux pour la recherche d'un emploi. Cela peut être une aide considérable. Il peut y avoir plusieurs facteurs en jeu.

Mme Le Petit : Autre raison, la connaissance du marché local du travail et l'intégration à un réseau social. Les Philippins sont une vaste communauté bien établie dans beaucoup de grandes villes. Ils sont présents à Montréal, à Toronto, à Vancouver, mais aussi à Winnipeg et à Edmonton. Cela les aide probablement car ils ont ainsi des services et des contacts locaux.

Le sénateur Poy : Quand vous dites « emploi », quiconque a un emploi autonome, même dans un petit commerce, est aussi pris en compte, n'est-ce pas?

Mme Le Petit : C'est exact.

The Chair: You pointed out that if you are born here, that is the sort of medium that everyone is reaching for. The longer an immigrant has stayed, perhaps become a citizen, the better their opportunities are. Some of the reasons may be obvious, such as the integration, the understanding and the knowledge base being the same.

Having said that, did you find anywhere where that statistic did not hold? I have looked at your statistics. Is it always true, for whatever indicator, that the longer you are in Canada, the better you do? By way of provinces, that seemed to be the case; by way of age, that seemed to be the case. That is the overall leveller — time — is that it?

Ms. Le Petit: The only case where it does not quite hold true is for the African-born immigrants, especially in Quebec. It seems that even for the African-born immigrants in the established population, the labour market was not as positive, even after 10 years or more in the country. We cannot say why. Once again, we can just present some hypotheses.

The Chair: They were from Africa, you say?

Ms. Le Petit: Yes.

Mr. Bowlby: To add to that, African immigrants do see an improvement over time. It is that they still have high unemployment a number of years after landing. That was the point.

The Chair: That was distinctly within one province, and Africa as opposed to, say, visible minorities from areas other than Africa?

Ms. Le Petit: Just a clarification here. We are looking at the country of birth; we are not looking at the visible minority status.

The Chair: Just the country of birth?

Ms. Le Petit: It is the country of birth, yes. They were born in Africa, North Africa or Central Africa.

The Chair: It could be anywhere, then.

Ms. Le Petit: That is right.

Mr. Bowlby: I could add to your last question. I believe the African immigrants, regardless of what province they are living in, saw difficulties in the labour markets. We used Quebec as an example because that is where the biggest problem arose among the labour market for African immigrants. However, regardless of where African immigrants were living in the country, they seemed to have difficulty breaking into the labour market.

The Chair: The other aspect I am interested in is age. If an immigrant arrives in Canada at a younger age, does he or she do better than someone who arrives at the age of 50 or older? Did your statistics track that aspect?

Ms. Le Petit: That is a good question. We have not examined the issue from that angle. However, we looked at recent young immigrants, and we found that they had had a hard time. Their outcomes, such as with respect to the unemployment rate, was quite a bit higher than Canadian-born citizens.

La présidente : Vous avez dit que, si vous êtes né ici, c'est le type de moyen que tout le monde essaye d'atteindre. Plus un immigrant est ici depuis longtemps, peut-être en étant devenu citoyen, meilleures sont ses chances. Certaines des raisons peuvent être évidentes, comme l'intégration, la compréhension et la base de connaissances qui sont les mêmes.

Cela dit, avez-vous trouvé des cas où cette statistique n'est pas confirmée? J'ai jeté un coup d'œil sur vos statistiques. Est-il toujours vrai que, quel que soit l'indicateur, plus on est au Canada depuis longtemps, mieux on réussit? Pour les provinces, ça semble être le cas. Pour l'âge, ça semble être le cas. C'est donc là le grand égalisateur, le temps?

Mme Le Petit : Le seul cas où ce n'est pas tout à fait vrai est celui des immigrants africains, surtout au Québec. Il semble que même pour les immigrants d'origine africaine dans la population établie, le marché du travail n'était pas aussi positif, même après dix ans ou plus de présence dans le pays. Nous ne savons pas pourquoi. Nous ne pouvons que formuler des hypothèses.

La présidente : Les immigrants d'Afrique, dites-vous?

Mme Le Petit : Oui.

M. Bowlby : Pour compléter cette réponse, la situation des immigrants africains s'améliore avec le temps. Il se trouve qu'ils ont toujours un taux de chômage élevé plusieurs années après l'arrivée. C'était ça le constat.

La présidente : C'est particulier à une province, et à l'Afrique, par opposition aux minorités visibles d'autres continents que l'Afrique?

Mme Le Petit : Une précision. Nous parlons ici du pays d'origine, pas du statut de minorité visible.

La présidente : Juste le pays de naissance?

Mme Le Petit : Oui, le pays de naissance. Ceux nés en Afrique, en Afrique du Nord ou en Afrique centrale.

La présidente : Ça pourrait donc être n'importe où.

Mme Le Petit : Exactement.

M. Bowlby : Je voudrais ajouter une précision. Je crois que les immigrants africains, quelle que soit la province où ils sont établis, ont des difficultés sur les marchés du travail. Nous avons pris le Québec comme exemple parce que c'est là que le problème est le plus patent sur le marché du travail des immigrants africains. Toutefois, quelle que soit la région où les immigrants africains s'établissent, ils semblent avoir des difficultés à entrer sur le marché du travail.

La présidente : L'autre aspect qui m'intéresse est l'âge. Si un immigrant est jeune quand il arrive au Canada, aura-t-il plus de réussite que quelqu'un ayant plus de 50 ans à l'arrivée? Vos statistiques vous permettent-elles de le dire?

Mme Le Petit : C'est une bonne question. Nous n'avons pas examiné la question sous cet angle. Toutefois, nous avons analysé la situation des jeunes immigrants récents et avons constaté qu'ils ont des difficultés. Leurs résultats, par exemple en ce qui concerne le taux de chômage, étaient sensiblement plus élevés que pour les Canadiens d'origine.

In addition to age, we did an examination based on gender, and we found that it is especially hard for immigrant women to gain employment. They will have a lower participation rate, which is expected with some cultures. Also, the aspect of unemployment rates that indicate people who want to work but could not obtain employment was higher for women.

The Chair: I was interested in some of your categories, for example, the police consisting of 8 per cent immigrant employees. Did you factor that in or was it only meant to be an example that, with certain professions such as with the public service, they prefer Canadian citizens over a landed immigrant?

Ms. Le Petit: Yes.

The Chair: Also, there are security issues in relation to the police force, et cetera. Would that be factored in, or was it meant to be an example?

Ms. Le Petit: It was meant as an example. We did not make any adjustments. It is a current statistic in Canada that 8 per cent of police officers are immigrants.

Senator Munson: In your conclusions, you said that recent immigrants had higher unemployment and lower employment rates than Canadian-born citizens. This is a trend. I am curious as to what kind of portrait this will paint of our country if this trend continues.

Will we experience serious issues with those who, as was mentioned previously, give up and decide to try another country because this one is not working for them?

With respect to the discrepancy between Canadian-born citizens working and recent immigrants not working, does this foreshadow something difficult in that unemployed people might find themselves in hard times? I wonder what kind of portrait this would paint if this trend were to continue.

Mr. Bowlby: It is hard to know for sure, but I think your suggestion that this is not good is correct.

If we take the example of Alberta and Newfoundland and just talk about the general labour market in those two places, the general labour market in Alberta is hot and it is not so great in Newfoundland. As a result, we see a migration to Alberta. We know that people move about because of work, so if the work is not there, that mobility is less likely.

That suggests to me that the more negative the labour market condition in Canada is for immigrants, the harder it would be to attract immigrants to Canada.

Senator Munson: Our own country suffers economically.

Ms. Leesti: There are a couple of other factors that need to be considered as well. There are labour markets elsewhere in the world. We need to look at ourselves relative to other labour markets. There may be more difficulties finding jobs in our labour

Outre l'âge, nous avons analysé les chiffres selon le sexe et avons constaté qu'il est particulièrement difficile aux immigrantes de trouver du travail. Elles ont un taux de participation plus faible, ce qui est inhérent à certaines cultures. En outre, l'aspect des taux de chômage qui indique que les gens veulent travailler mais ne peuvent pas trouver d'emploi était plus élevé pour les femmes.

La présidente : Certaines de vos catégories m'intéressent, comme le fait que la police comprend 8 p. 100 d'employés immigrants. Avez-vous tenu compte de cela ou était-ce simplement un exemple que vous vouliez donner du fait que certaines professions, tout comme la fonction publique, donnent la préférence à un citoyen canadien par rapport à un immigrant reçu?

Mme Le Petit : Oui.

La présidente : Il y a aussi des questions de sécurité en ce qui concerne la police, et cetera. Est-ce que c'est pris en considération ou s'agissait-il seulement d'un exemple?

Mme Le Petit : C'était un exemple. Nous n'avons pas fait d'ajustement. C'est une statistique actuelle que 8 p. 100 des agents de police au Canada sont des immigrants.

Le sénateur Munson : Dans vos conclusions, vous dites que les immigrants récents avaient des taux de chômage plus élevés et des taux d'emploi plus faibles que les Canadiens d'origine. C'est une tendance. Je me demande quelle image cela donnera de notre pays si elle se maintient.

Allons-nous connaître de sérieuses difficultés avec ceux qui, comme vous l'avez dit, renoncent et décident de tenter leur chance dans un autre pays parce qu'ils ne réussissent pas ici?

Pour ce qui est de la différence entre les Canadiens d'origine qui travaillent et les immigrants récents qui ne travaillent pas, cela présage-t-il quelque chose de difficile avec des personnes sans emploi risquant d'être confrontées à de graves difficultés? Je me demande quelle image cela va donner si cette tendance continue.

M. Bowlby : Il est difficile de le savoir mais je pense que votre suggestion que ce n'est pas bon est correcte.

Prenons l'exemple de l'Alberta et de Terre-Neuve, en parlant seulement du marché du travail général dans ces deux provinces. Le marché du travail général en Alberta est soutenu, celui de Terre-Neuve n'est pas si ferme. Résultat : migration vers l'Alberta. Nous savons que les gens se déplacent à cause du travail et, si le travail n'est pas là, cette mobilité est moins probable.

Cela me dit que, plus le marché du travail fléchit au Canada pour les immigrants, plus il sera difficile d'attirer des immigrants.

Le sénateur Munson : C'est notre pays qui en souffre économiquement.

Mme Leesti : Il y a aussi d'autres facteurs à prendre en considération. Il y a des marchés du travail dans d'autres régions du monde. Nous devons examiner notre cas par rapport aux autres marchés du travail. On a peut-être plus de difficultés à

market, but there may be more opportunities here than elsewhere because immigrants face tight labour markets and difficult situations in other countries.

There is another interesting statistic from the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada. It is a survey that looks at a group of immigrants who arrived between 2001 and 2006. It only speaks to a particular period of immigration. The survey followed them for four years. They talked with them at six months after arrival, at two years and then at four years after their arrival. When asked why they came to Canada, the majority of them cited the social environment, cultural aspects and freedom in human rights. Even among economic immigrants, only 2.6 per cent stated employment opportunities.

When they were in the country, they discussed difficulties that they had experienced in finding employment, and there were a number of those that both Mr. Bowlby and Ms. Le Petit have alluded to, in terms of not enough Canadian job experience, lack of recognition of foreign credentials and language barriers. However, when asked after four years if they would stay, as Mr. Bowlby alluded to, there is a large proportion who said they would stay regardless.

Other than just employment opportunities, there are other reasons why people do come to Canada, according to this survey I referred to with respect to this particular group that responded.

Senator Munson: In your report of September 2007, you reveal that immigrant women aged 25 to 54 had a much higher unemployment rate than both immigrant men and Canadian-born women, regardless of how long they had been in the country. What are the barriers facing female immigrants that are not facing their male or Canadian-born female counterparts?

Ms. Le Petit: It is hard to point directly to a reason. We can hypothesize as to why. As reflected in the occupational portion, immigrant women worked a lot in the manufacturing sector, such as the textile industry, an industry that has decreased over the last five years. Therefore, it is possible that there are fewer opportunities. That is why they are less employed. Apart from that, we cannot get into discrimination or things like that.

Senator Munson: Is it the same with immigrant youth aged 15 to 24?

Ms. Le Petit: Yes. Why do they not find employment?

Senator Munson: Yes.

Ms. Le Petit: They are facing similar obstacles as do the adults. When they come to a new country, it is difficult, whether they are youths or adults. They share similar ratios, such as two to three times higher unemployment rates, whether you are looking at the 15 to 24 age bracket or the 25 to 54 age bracket.

Senator Munson: I am wondering, how do we alleviate this kind of thing with these rather revealing statistics?

trouver un emploi sur notre marché du travail, mais on a peut-être plus d'occasions ici qu'ailleurs car les immigrants font face à des marchés du travail tendus et à des situations difficiles dans d'autres pays.

Il y a une autre statistique intéressante dans l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada. C'est une enquête réalisée auprès d'un groupe d'immigrants arrivés entre 2001 et 2006. Elle est rigoureusement limitée à une période d'immigration donnée. On les a suivis pendant quatre ans. On leur a parlé à certains intervalles : six mois après leur arrivée, puis deux ans et quatre ans. Invités à dire pourquoi ils étaient venus au Canada, la plupart ont mentionné l'environnement social, les aspects culturels et la liberté des droits humains. Même parmi les immigrants économiques, seulement 2,6 p. 100 ont évoqué les possibilités d'emploi.

Une fois établis, ils ont parlé de leurs difficultés à trouver du travail et un certain nombre d'entre eux, comme M. Bowlby et Mme Le Petit l'ont dit, ont mentionné le manque d'expérience de travail au Canada, la non-reconnaissance des diplômes étrangers et les obstacles linguistiques. Toutefois, quand on leur a demandé au bout de quatre ans s'ils allaient rester, comme M. Bowlby l'a dit, beaucoup ont dit qu'ils resteraient quand même.

Outre les questions d'emploi, il y a d'autres raisons pour lesquelles les gens viennent au Canada, selon cette enquête que j'ai mentionnée concernant ce groupe particulier qui a répondu.

Le sénateur Munson : Dans votre rapport de décembre 2007, vous révélez que les immigrantes de 25 à 54 ans avaient un taux de chômage beaucoup plus élevé que les immigrants et les Canadiennes d'origine, quelle que soit la durée de leur présence au pays. Quels sont les obstacles auxquels sont confrontées ces immigrantes mais que ne connaissent pas les deux autres groupes?

Mme Le Petit : Il est difficile d'identifier une raison donnée. Nous pouvons formuler des hypothèses. Comme l'indique la portion emploi, les immigrantes travaillent beaucoup dans le secteur manufacturier, comme l'industrie textile, laquelle est en déclin depuis cinq ans. Donc, il se peut qu'il y ait moins d'occasions d'emploi. C'est pourquoi elles sont moins employées. À part cela, nous ne pouvons pas entrer dans les questions de discrimination ou des choses comme ça.

Le sénateur Munson : Est-ce la même chose pour les jeunes immigrants de 15 à 24 ans?

Mme Le Petit : Oui. Pourquoi ils ne trouvent pas d'emploi?

Le sénateur Munson : Oui.

Mme Le Petit : Ils font face à des obstacles similaires à ceux des adultes. Quand ils arrivent dans un nouveau pays, c'est difficile, qu'ils soient jeunes ou adultes. Ils partagent des ratios similaires, comme des taux de chômage deux à trois fois plus élevées, qu'il s'agisse de la cohorte de 15 à 24 ans ou de la cohorte de 25 à 54 ans.

Le sénateur Munson : Je me demande comment on pourrait résoudre ce genre de choses avec ces statistiques assez révélatrices?

The Chair: To follow up with Senator Munson, I notice in the executive summary of one of your papers that immigrant women in the 25 to 54, or core working age group, you indicated had a much higher unemployment rate and lower employment rates than both immigrant men and Canadian-born women, regardless of how long they had been in Canada. It went on to say that the unemployment rates for aged 55 and older immigrant men who had immigrated recently were on par with Canadian-born men in the same age bracket. However, older and recent immigrant women were more likely to be unemployed compared to their Canadian-born counterparts.

Every time the statistic involves women, we see that they have a more difficult time obtaining employment.

Ms. Le Petit: That is something we found across all age groups. You are exactly right; it is a very interesting finding. As we mentioned, this finding is based on a survey that produces unemployment statistics. It is geared to be an economic survey in order to release this very important economic indicator on how our country is operating. It is limited to the more qualitative type of questions.

However, we have recently made this census data available, and whether it is our group, some other group at Statistics Canada or some external group, they will be able to use this information and shed some light on whether it is as a result of a different education, a different field or anything else we can find out about a situation.

You are right; whether we looked at young, core working age or older women, they always had higher unemployment rates. A lower unemployment rate could be as a result of cultural reasons, or based on decisions that the woman will stay home and not participate in the workforce in order to raise kids, or for some other reason. A higher unemployment rate, however, indicates that they want to participate in the labour market but they cannot obtain employment. Is it an issue of credential recognition? One hypothesis is that they tend to work in the manufacturing and textiles industry where there are fewer opportunities, but more research needs to be conducted in order to learn about that issue.

Senator Munson: What happened in 1996 that we were doing something right, as compared to 2006 in relation to employment of very recent immigrants? You talked about that. This is an income gap found at chart number six. It was much better.

Mr. Bowlby: In fact, it was worse. This is the employment rate, not the unemployment rate. This shows us the share of the population that had a job. It was at its lowest in 1996.

Senator Munson: What happened then?

Mr. Bowlby: That was the low point in the Canadian economy, following the early 1990s recession. It was at 1996 and onward where we saw big improvements in the labour market.

La présidente : Dans le même ordre d'idées, je lis dans le synopsis d'une de vos études que, pour les immigrantes de 25 à 54 ans, ce qui est la cohorte centrale sur le plan de l'emploi, vous avez constaté un taux de chômage beaucoup plus élevé et des taux d'emploi beaucoup plus faibles que pour les immigrants et pour les femmes nées au Canada. Je lis ensuite que les taux de chômage des immigrants récents de 55 ans et plus sont équivalents à ceux des hommes du même groupe d'âge nés au Canada. Toutefois, les immigrantes âgées et récentes sont plus susceptibles d'être sans emploi que leurs homologues canadiennes.

Chaque fois qu'il y a une statistique concernant les femmes, on constate qu'elles ont plus de difficultés à trouver du travail.

Mme Le Petit : C'est ce que nous avons constaté pour tous les groupes d'âge. Vous avez parfaitement raison. C'est une constatation très intéressante. Comme nous le disions, ce constat émane d'une enquête produisant les statistiques du chômage. Il s'agit d'une enquête économique destinée à produire cet indicateur économique très important sur le fonctionnement de notre pays. C'est limité à des questions de nature plus qualitative.

Cependant, nous avons récemment publié ces données du recensement et, que ce soit notre groupe, n'importe quel autre groupe de Statistique Canada ou un groupe externe, on pourra utiliser cette information et jeter un peu de lumière sur la question de savoir si c'est le résultat d'une éducation différente, d'une profession différente ou de n'importe quoi d'autre.

Vous avez raison, qu'il s'agisse des femmes jeunes en âge de travailler ou des femmes plus âgées, elles ont toujours des taux de chômage plus élevés. Un taux de chômage plus faible pourrait être le résultat de facteurs culturels, ou être basé sur la décision que la femme restera à la maison et ne participera pas à la population active afin d'élever ses enfants, ou sur une autre raison. Toutefois, un taux de chômage plus élevé indique qu'elles souhaitent participer au marché du travail mais qu'elles ne trouvent pas d'emploi. Est-ce un problème de reconnaissance des diplômes? L'une des hypothèses est qu'elles ont tendance à travailler dans le secteur de la fabrication et de l'industrie textile où il y a moins d'occasions d'emploi, mais il faudrait approfondir les recherches pour en savoir plus.

Le sénateur Munson : Que s'est-il passé en 1996, où les choses allaient bien, par rapport à 2006, sur le plan de l'emploi des immigrants très récents? Vous avez parlé de cela. Il y a un écart de revenu indiqué dans votre sixième graphique. C'était beaucoup mieux.

M. Bowlby : En fait, c'était pire. Il s'agit là du taux d'emploi, pas du taux de chômage. Cela montre la proportion de la population qui occupait un emploi. C'était au minimum en 1996.

Le sénateur Munson : Pour quelle raison?

M. Bowlby : C'était le nadir de l'économie canadienne, après la récession du début des années 1990. C'est à partir de 1996 que la situation de l'emploi s'est considérablement améliorée.

Senator Munson: I am sorry about that; that is my trouble between reading the figures between employment, unemployment and salary gaps. There are a lot of figures.

The Chair: This brings me to a follow-up question. If I wanted to come to Canada for more than the fact that it is a good country, if I want a job, I would look to see whether I am employable, if I have the skills and training necessary. If I am a nurse, I look to see if I can get a job as a nurse. I do not find that match-up. People do come to Canada for other reasons, for example, family reunification, et cetera. They come for those compelling reasons and think they will get a job, only to find that their skill is not necessary here.

There is also the category of what Canada thinks it needs to progress and to be competitive. We have reached out, but are we reaching out to the right pool? Your data does not seem to deal with that. It gives raw data; am I correct? We will have to go elsewhere to dig deep. Where do we go? Do we go to your studies?

Mr. Bowlby: With specific questions like that, we could dig further. Today we wanted to provide you with the broad context.

The Chair: I appreciate that, but I think you know where we are going. We want to see where the available pool of work is and whether there are discriminations against any category or group. If there are discriminations, how do those come about and what do we do about it? Is it the expectation before you get into the country that is not matching? Is it what we do here that is discriminatory? We could pose questions to you and you might be able to provide us with the answers.

Mr. Bowlby: Absolutely.

The Chair: That is a forewarning that you will get some questions coming up in relation to that particular area.

Senator Poy: I have a supplementary question to that asked by the chair. Have you compared what was happening with immigration in the 1960s in Canada? From my own research, in the 1960s Canada seemed to know what was needed. In the early 1970s they needed school teachers and nurses, and they actually got them in. Do we do that anymore? Are we as efficient today as in the 1960s and 1970s?

Ms. Le Petit: There is always a lag between the time when needs are assessed and policies are made. StatsCan does not make the policies, so I will cite that as an example.

The IT sector was going up in the late 1990s, so the immigration policies were geared to attract people with those skills. As you know, in that field there was then a crash, and everyone was hit. Maybe in the 1970s they did well.

Le sénateur Munson : Je suis désolé, j'ai du mal à m'y retrouver dans ces chiffres concernant l'emploi, le chômage et les salaires. Il y en a beaucoup.

La présidente : Cela m'amène à vous poser une autre question. Si je voulais venir au Canada pour une raison autre que c'est un bon pays, par exemple parce que je veux trouver du travail, j'essaierais de voir si je suis employable, si j'ai les compétences et la formation nécessaires. Si j'étais une infirmière, j'essaierais de voir si je pourrais trouver un emploi d'infirmière. Je n'ai pas trouvé cette correspondance. Les gens viennent au Canada pour d'autres raisons, comme la réunification familiale. Ils viennent pour ces raisons impérieuses et pensent qu'ils vont trouver du travail puis sont obligés de constater que leurs compétences ne sont pas nécessaires ici.

Il y a aussi la catégorie de ce que le Canada estime nécessaire pour progresser et être compétitif. Nous essayons de recruter mais nous adressons-nous au bon bassin? Vos données ne semblent pas porter là-dessus. Ce sont des données brutes, n'est-ce pas? Il faudra aller chercher ailleurs pour trouver les réponses. Où? Dans vos études?

M. Bowlby : Avec des questions précises comme celle-là, nous pouvons creuser plus profondément. Aujourd'hui, nous voulions vous donner le contexte.

La présidente : Je comprends mais vous voyez où je veux en venir. Nous voulons voir où se trouve le bassin de travail disponible et s'il y a des discriminations contre une catégorie ou un groupe quelconque. S'il y a des discriminations, d'où viennent-elles et que peut-on y faire? Est-ce parce qu'on a des attentes erronées avant d'arriver au pays? Est-ce parce que ce que nous faisons ici est discriminatoire? Nous pourrions vous poser les questions et vous pourriez peut-être nous donner les réponses.

M. Bowlby : Absolument.

La présidente : Vous êtes donc prévenus : vous allez recevoir des questions sur cet aspect particulier.

Le sénateur Poy : Je voudrais poser une question supplémentaire. Avez-vous comparé ce qui se passait avec l'immigration dans les années 1960 au Canada? D'après mes propres recherches, le Canada semblait savoir dans les années 1960 ce dont il avait besoin. Au début des années 1970, on avait besoin d'enseignants et d'infirmières et on est allé les chercher. Est-ce qu'on fait encore ça? Sommes-nous aussi efficaces aujourd'hui que dans les années 1960 et 1970?

Mme Le Petit : Il y a toujours un décalage entre le moment où les besoins sont évalués et où les politiques sont formulées. Statistique Canada ne formule pas les politiques et je donnerai donc ceci comme exemple.

Le secteur de la TI était en pleine expansion à la fin des années 1990 et les politiques d'immigration ont été conçues pour attirer des gens possédant ces compétences. Comme vous le savez, il y a eu ensuite l'effondrement de ce secteur et tout le monde a été touché. Peut-être que ça allait bien dans les années 1970.

Typically, the demographics tell you how many schoolteachers you will need, and that is pretty safe to predict. Presently, we see growth in the construction industry. Today, in 2008, we need a lot of carpenters, plumbers, electricians, and so on. If policies were put in place to attract more of those from abroad, and then the construction sector stops growing, or declines, then again, those people would be in the same situation.

It is hard for whoever is making the policy to point in the right direction because there are many forces at play.

Senator Poy: That is right. Because of the high unemployment rate of immigrants, in your opinion is this the reason we are not reaching the numbers that Canada wants? I think the target is something like 300,000. We are not reaching that target. We have not reached that number for quite a few years. You do not know?

Mr. Bowlby: None of us at the table would have the answer to that question.

Senator Poy: I guess StatsCan only deals with Canada. Do you compare what we are doing here with other immigrant-welcoming countries such as the United States and Australia, and so on?

Ms. Le Petit: Not us, personally, but it would be possible to do so. Immigration is more a global scenario right now, so we are competing for skilled immigrants, but we have not done any specific studies recently looking at that aspect, to my knowledge.

Senator Poy: Did you do that before? You say you have not done it recently.

Ms. Le Petit: No.

Mr. Bowlby: It could be done. At Statistics Canada, we often compare our data with other countries; we just have not compared it in this context. When we released the big census numbers last week, we found that employment growth in Canada was faster than in every other G7 country, and faster than the OECD average.

Ms. Leesti mentioned earlier that it is important to keep in mind what is happening in other countries because we are competing globally for immigrants. Assessing these labour market statistics, although immigrants to Canada may have difficulty integrating into the Canadian labour market — which is clear from these results — it would have been much worse if employment growth in Canada were lower, as in most other countries.

Ms. Leesti: That data may be able to be obtained through Citizenship and Immigration Canada. I have seen data speaking to the levels of immigration in Australia comparative to Canada. I suspect that they would keep that type of information.

Senator Poy: Thank you.

Typiquement, les données démographiques vous disent combien d'enseignants seront nécessaires et c'est assez facile à prédire. À l'heure actuelle, il y a une expansion dans l'industrie de la construction. Aujourd'hui, en 2008, on a besoin de beaucoup de charpentiers, de plombiers, d'électriciens, et cetera. Si l'on adoptait des politiques pour attirer plus de gens de ce secteur et que la croissance s'arrêtait dans le secteur de la construction, ces gens-là se retrouveraient dans la même situation.

Il est difficile pour ceux qui formulent les politiques de pointer dans la bonne direction parce qu'il y a beaucoup de forces en jeu.

Le sénateur Poy : C'est juste. Étant donné le taux de chômage élevé des immigrants, est-ce pour cette raison, à votre avis, que nous n'atteignons pas les chiffres que souhaite le Canada? Je pense que l'objectif est de l'ordre de 300 000. Nous ne l'atteignons pas. Nous ne l'avons pas atteint pendant plusieurs années. Vous ne savez pas?

M. Bowlby : Aucun d'entre nous n'a la réponse à cette question.

Le sénateur Poy : Je suppose que Statistique Canada s'occupe uniquement du Canada. Comparez-vous ce que nous faisons avec ce que font d'autres pays d'immigration, comme les États-Unis et l'Australie?

Mme Le Petit : Pas nous, personnellement, mais on pourrait le faire. L'immigration est un scénario plus mondial aujourd'hui et nous faisons donc concurrence pour attirer des immigrants qualifiés mais nous n'avons pas entrepris d'études particulières récemment pour examiner cet aspect, à ma connaissance.

Le sénateur Poy : L'avez-vous fait dans le passé? Vous dites que vous ne l'avez pas fait récemment.

Mme Le Petit : Non.

M. Bowlby : Ça pourrait se faire. À Statistique Canada, nous comparons souvent nos données avec les autres pays; nous ne les avons simplement pas comparées dans ce contexte. Quand nous avons publié les chiffres du grand recensement, la semaine dernière, nous avons constaté que la croissance de l'emploi au Canada était plus élevée que dans tous les autres pays du G7 et était supérieure à la moyenne de l'OCDE.

Mme Leesti a dit tout à l'heure qu'il est important de tenir compte de ce qui se fait dans les autres pays car il y a une concurrence mondiale pour attirer des immigrants. En examinant ses statistiques du marché du travail, bien que les immigrants au Canada puissent avoir des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail canadien — ce qui ressort clairement de ces résultats —, la situation aurait été encore pire si la croissance de l'emploi avait été plus faible au Canada comme dans la plupart des autres pays.

Mme Leesti : Vous pourriez peut-être obtenir ces données par Citoyenneté et Immigration Canada. J'ai vu des données sur les niveaux d'immigration en Australie par rapport au Canada. Je soupçonne qu'on a ce genre d'information.

Le sénateur Poy : Merci.

The Chair: We have come to the end of our time. You correctly pointed out that we are starting with your data as the raw data of the statistics for Canada on the labour and immigrant population coming into Canada and their relative position with respect to Canadian-born citizens. We will probe further to see what these statistics mean. We appreciate that you brought us the raw data. As fresh as it partly is, it was helpful to have.

I assure you, we will be back to you for more information as we try to break down the data and determine what it means to our study. We thank you for being available today. We know that you are under a lot of pressure in putting out these studies, and we look forward to seeing the remaining forthcoming studies.

Our next presenter is Ravi Jain, an immigration lawyer from Toronto. Our previous witnesses from Statistics Canada provided us with a lot of raw data, both verbally and in written material. Mr. Jain has experience in the immigration field and has followed these statistics. He was immediately quoted in the press, analyzing them.

Mr. Jain, we would like your opinions on what some of that raw data means, and on anything else you would like to speak to.

Ravi Jain, Immigration Lawyer, as an individual: Thank you, Madame Chair. When I received the call inviting me to appear, I told the clerk that I thought they had the wrong Mr. Jain, because my father has appeared before a similar committee in the House of Commons in the past. He was recently inducted into the Order of Canada for his groundbreaking academic research of long ago. He worked with now Supreme Court Justice Rosalie Abella on the Royal Commission report on Employment Equity. His research has always been in the area of employment equity.

He sends his regards to Senator Oliver, with whom he served on a committee, as well as to Senator Kinsella. I feel as though our careers are intersecting tonight, so it is an honour to be here.

I understand that you are continuing to examine the extent to which targets to achieve employment equity for minority groups in the public sector are being met. Your report of February 2007 stated that visible minorities remain the one group not equitably represented on a broad scale. You also noted that the federal public service trails the private sector in terms of visible minority representation.

Unfortunately, I have come to advise you today that the barriers to the integration of immigrants persist in the professional regulatory bodies, and continue to affect overall integration of immigrants in the labour market.

I will skip over some of the statistics in my presentation because they have already been presented. My comments today relate to the obstacles faced by immigrants when seeking access to

La présidente : Nous sommes à la fin de cette partie de la séance. Vous avez dit, et c'est exact, que nous démarrons avec vos données comme données brutes des statistiques pour le Canada sur le travail et sur la population immigrante venant au Canada et sur leur position relative par rapport aux citoyens nés au Canada. Nous allons creuser plus profondément pour voir ce que signifient ces statistiques. Nous vous remercions de nous avoir fourni les données brutes. Même si c'est partiel, ça nous sera utile.

Je peux vous assurer que nous vous demanderons des informations complémentaires quand nous essaierons de creuser un peu plus et de voir ce que cela signifie pour notre étude. Nous vous remercions d'être venus témoigner aujourd'hui. Nous savons que vous travaillez sous forte pression pour produire ces études et nous attendrons avec intérêt celles que vous publierez à l'avenir.

Le témoin suivant est Ravi Jain, avocat spécialisé en droit de l'immigration à Toronto. Nos témoins précédents, de Statistique Canada, nous ont fourni beaucoup de données brutes, oralement et par écrit. M. Jain a beaucoup d'expérience en matière d'immigration et connaît ces statistiques. On a immédiatement cité ses analyses dans la presse.

Monsieur Jain, nous aimerions savoir ce que vous pensez de ces données brutes et, plus généralement, des questions d'emploi et d'immigration.

Ravi Jain, avocat spécialisé en droit de l'immigration, à titre personnel : Merci, madame la présidente. Quand j'ai reçu une invitation à comparaître, j'ai dit à la greffière qu'elle devait avoir le mauvais M. Jain car mon père avait témoigné devant un comité similaire de la Chambre des communes par le passé. Il a récemment reçu l'Ordre du Canada pour ses recherches pionnières d'il y a bien longtemps. Il avait travaillé avec Rosalie Abella, aujourd'hui juge à la Cour suprême du Canada, dans le cadre de la Commission royale sur l'équité en matière d'emploi. Ses recherches ont toujours porté sur l'équité en matière d'emploi.

Il m'a demandé d'adresser ses salutations au sénateur Oliver, avec qui il a travaillé au sein d'un comité, ainsi qu'au sénateur Kinsella. J'ai l'impression que nos carrières se croisent ce soir, et c'est un honneur pour moi d'être ici.

Je crois comprendre que vous continuez d'examiner dans quelle mesure les objectifs d'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires sont atteints dans la fonction publique. Dans votre rapport de février 2007, vous disiez que les minorités visibles restent le seul groupe qui n'est pas représenté équitablement, de manière générale. Vous disiez aussi que la fonction publique fédérale est en retard sur le secteur privé du point de vue de la représentation des minorités visibles.

Hélas, je dois vous dire aujourd'hui que les obstacles à l'intégration des immigrants persistent dans les organismes de réglementation professionnelle et continuent de freiner l'intégration générale des immigrants sur le marché du travail.

Je saute certaines des statistiques figurant dans mon exposé car elles ont déjà été présentées. Mes remarques porteront donc sur les obstacles qui empêchent les immigrants d'avoir accès aux

the professions. We have the age-old problem that was mentioned earlier of immigrants working in areas not consistent with their education and experience.

I will also speak about the immigration point system and how that may be playing a role in this area. This surfaces from time to time in the public consciousness and in the media. It has been in the media recently because of two out of four studies, one released on February 13 and the other six months ago.

I do think that the extremely strong success of the Filipino community can be attributed to the language issue. About 99 per cent of those working here are fluent in English; also, 80 per cent have a post-secondary degree or diploma, which is higher than the 60 per cent average for Canadian-born people. The education system in the Philippines is modeled after the system in Canada and the United States. They have kindergarten, grade school and the college and university system. English it also the language of instruction in the school system there.

In my paper, I talked about the fact that in my practice I see that a lot of Filipinos, particularly in Toronto, come in through the live-in caregiver program. They will bring dependants, some of whom will work in manufacturing and other areas, so that may explain their outreach into other sectors.

The ambassador from the Philippines explained the system by saying that Filipinos know they cannot afford to slip up because they have the survival of their families back home to think about. It could be that there are some motivational factors. Look at what is happening in India right now. With the economies of India and China becoming more and more successful, I sometimes hear clients say that if they come to Canada, they will have to learn how to cook and do dishes because they will not have the servants they are used to. They may come here, have difficulties with integrating and decide to go back. Some have a very nice standard of living in India.

In the case of Filipinos, the scenario may be very different. The motivational factors may explain the desire to stay in Canada and work hard at any job that is available.

The difficulties faced by some African immigrants may be related to the fact that 20 per cent are coming in as refugees. Earlier, the question arose regarding separating the landing class — the people who become landed immigrants to Canada — and whether it includes refugees or is different. When you claim refugee status, if you are eventually accepted as a refugee, you then make a second application for landing. You do have to make an application to land and become a permanent resident of Canada.

The vast majority of refugees become landed immigrants. The fact that 20 per cent are coming into Canada as refugees does do a lot to explain this situation. Many of them are fleeing persecution and do not manage to bring documentation such as transcripts,

professions. Il y a toujours le problème classique, mentionné tout à l'heure, des immigrants travaillant dans des secteurs ne correspondant pas à leurs études ni à leur expérience.

Je parlerai aussi du système de points utilisé par les services d'immigration, qui joue un rôle dans ce domaine. Il réapparaît de temps à autre dans les préoccupations du public et dans les médias. De fait, on en a parlé récemment dans les médias à cause de deux de quarte études, l'une publiée le 13 février et l'autre, il y a six mois.

Je pense que le succès éclatant de la communauté philippine peut être attribué à la langue. Environ 99 p. 100 des Philippins travaillant ici parlent couramment l'anglais; en outre, 80 p. 100 ont un diplôme d'études supérieures, ce qui est plus les 60 p. 100 de moyenne des Canadiens d'origine. Le système d'enseignement des Philippines a été copié sur ceux du Canada et des États-Unis. Il y a le jardin d'enfants, l'école primaire, le collège et l'université. De plus, l'anglais est la langue d'enseignement aux Philippines.

Dans mon mémoire, je mentionne le fait que, dans mon activité professionnelle, je vois beaucoup de Philippins, notamment à Toronto, qui arrivent au Canada dans le cadre du programme d'aide personnelle à domicile. Ils font ensuite venir des personnes à charge, dont certaines iront travailler dans le secteur de la fabrication, par exemple, ce qui peut expliquer leur présence dans d'autres secteurs.

L'ambassadeur des Philippines a expliqué le système en disant que les Philippins savent qu'ils ne peuvent pas échouer car ils doivent assurer la survie de leur famille restée au pays. Il se peut qu'il y ait certains facteurs de motivation. Voyez ce qui se passe en Inde aujourd'hui. Les économies de l'Inde et de la Chine ont de plus en plus de succès et j'entends parfois des clients dire qu'ils devront apprendre à faire la cuisine et la vaisselle s'ils viennent au Canada parce qu'ils n'auront plus les serviteurs auxquels ils sont habitués. S'ils viennent ici, ils ont du mal à s'intégrer et ils décident de repartir. Certains ont un niveau de vie très élevé en Inde.

Dans le cas des Philippins, le scénario est peut-être différent. Les facteurs de motivation expliquent peut-être leur désir de rester au Canada et de travailler dur dans n'importe quel emploi qu'ils parviennent à obtenir.

Les difficultés auxquelles sont confrontés certains immigrants africains sont peut-être reliées au fait que 20 p. 100 d'entre eux arrivent comme réfugiés. Quelqu'un posait tout à l'heure une question sur la différence de statut après l'arrivée — ceux qui deviennent des immigrants reçus — et si cela concernait les réfugiés. Quand on demande le statut de réfugié et qu'on est accepté, on formule une deuxième demande pour devenir immigrant reçu. On est donc obligé de formuler cette demande pour devenir résident permanent du Canada.

La grande majorité des réfugiés deviennent des immigrants reçus. Le fait que 20 p. 100 d'entre eux arrivent au Canada comme réfugiés explique une bonne partie de la situation. Beaucoup se sont enfuis pour échapper à des persécutions et

degrees, et cetera, with them. In any event, those could have been destroyed. Even if they come here, sending back home for their documents is not viable because they could have been destroyed.

Therefore, language proficiency, labour demand in the case of Filipinos and the landing class — refugees for Africans — plays a role.

The first study by Statistics Canada, released six months ago, is particularly interesting. The data discussed that many are coming here with high levels of education — bachelor's degrees, et cetera — and not integrating very well. Employment rates are also problematic.

The Daily from Statistics Canada is a release that announces their studies. It stated that many newcomers may need time to adjust to their new life in Canada and breaking into the workforce. I note that with interest because I think certain immigrants with language barriers may need more time to integrate. However, I think the explanation that they need more time to integrate is too easy an explanation.

I now want to turn to the proposals for change and possible solutions for change. First, as has been alluded to, the immigration scheme has changed. It changed dramatically on June 28, 2002 when the new legislation came into force. We then started to focus on education and work experience. You no longer needed to have work experience in your particular field in order to get into Canada. In and prior to 2002, we said, "Canadians change careers multiple times." In other words, the authorities thought the key was to get educated people here who can adapt to the labour force as time goes on.

Unfortunately, they left out the trades. We see people in the trucking and construction industry where there are shortages. This has been a real problem and has had an effect here. The thinking made sense at the time, but unfortunately we are so unhinged with the labour force market needs that it has become problematic.

In my paper, I go through the current immigration system in terms of various ways in which we can get people here quicker. There are various schemes. However, they all require an employer sponsoring them. Part of the solution to fixing this problem is to bring immigrants here faster. Currently, that is taking so long. From India, China and other countries, it takes five or six years. The department is not being completely forthright as to how large their backlog is. I do not think people are aware of that. It is certainly not reflected on the department's website processing times.

There are ways around this dilemma. As an immigration lawyer, I will sometimes counsel people and say, "Come here on a work permit first. Once you have then been lawfully admitted to Canada for one year on a work permit, you can then have your

n'ont pas pu emporter des documents personnels tels que des copies de diplômes, et cetera. De toute façon, certains de ces documents ont pu être détruits. Une fois qu'ils sont arrivés ici, contacter leur pays d'origine pour obtenir leurs documents n'est pas une solution si ceux-ci ont été détruits.

Par conséquent, la connaissance de la langue, la demande de main-d'œuvre dans le cas des Philippins et la catégorie d'accueil — réfugiés dans le cas des Africains — jouent un rôle.

La première étude de Statistique Canada, publiée il y a six mois, est particulièrement intéressante. Les données montrent que beaucoup ont des niveaux d'éducation élevés quand ils arrivent ici — baccalauréat, entre autres — et qu'ils ne s'intègrent pas très bien. Les taux d'emploi sont également problématiques.

Le Quotidien est un bulletin dans lequel Statistique Canada annonce ses études. On y disait que de nombreux nouveaux arrivants peuvent avoir besoin de temps pour s'adapter à leur nouvelle vie au Canada et entrer dans la population active. Je le mentionne parce que je crois que certains immigrants ayant des obstacles linguistiques ont peut-être besoin de temps supplémentaire pour s'intégrer. Toutefois, je pense que l'explication selon laquelle ils ont besoin de plus de temps pour s'intégrer est trop facile.

J'aimerais maintenant parler des propositions de changement et des solutions possibles. Tout d'abord, comme on l'a laissé entendre, le système d'immigration a changé radicalement le 28 juin 2002 avec l'adoption de la nouvelle loi. En effet, nous avons alors commencé à mettre l'accent sur l'éducation et l'expérience de travail. Il n'était plus nécessaire d'avoir une expérience de travail dans son propre domaine pour être accepté au Canada. En 2002, et même avant, nous avons dit : « Les Canadiens changent plusieurs fois de carrière. » Autrement dit, les autorités ont pensé que la clé était de faire venir au Canada des gens ayant fait des études et qui pourraient s'adapter au marché du travail avec le temps.

Malheureusement, on n'a pas tenu compte des métiers. Nous voyons des gens dans les secteurs du camionnage et de la construction, où il y a des pénuries. C'est devenu un vrai problème qui a un effet ici. L'idée était bonne au départ mais, malheureusement, nous sommes tellement décalés par rapport aux besoins du marché du travail que c'est devenu problématique.

Dans mon mémoire, j'examine le système d'immigration actuel du point de vue des diverses méthodes permettant de faire venir les immigrants plus rapidement. Il y a plusieurs mécanismes mais tous exigent le parrainage d'un employeur. Une solution partielle à ce problème consisterait à faire venir les immigrants plus rapidement. Actuellement, ça prend trop longtemps. Pour venir d'Inde, de Chine et d'autres pays, il faut cinq ou six ans. Le ministère n'est pas tout à fait franc au sujet de l'ampleur de son arriéré. Je ne pense pas que les gens le savent et, en tout cas, ce n'est pas indiqué dans les délais de traitement des demandes figurant sur le site web du ministère.

Il y a des solutions à ce dilemme. En tant qu'avocat du domaine de l'immigration, je dis parfois aux gens : « Venez d'abord avec un permis de travail. Quand vous aurez été admis légalement au Canada pendant un an avec un permis de travail,

application processed at the Canadian consulates in the United States. That will cut your processing time from five to six years down to one. You can get your immigration in about a year." However, that requires an employer sponsoring you. If you cannot go through the regulatory bodies and become licensed, it will not happen.

Another program is called "arranged employment" which says that if you have a job waiting for you when you come to Canada, then your application is picked from the queue and processed in an expedited way. For example, if you have an offer that is indefinite in duration — indefinite because they do not know how long it will take to process your application — you can be expedited. That is another scheme but, again, it requires you to have an employer waiting for you at the other end. Only then will you be streamlined.

The last category is the Provincial Nominees Programs. Again, however, these programs are employer-driven. The federal government has negotiated these programs with the various provinces, and the provinces will identify shortages. However, then you must have an employer who is willing to sponsor you within the program, and in the last few days we have seen moves by the federal government to restrict the Provincial Nominee Programs. It was announced that the investor program for Prince Edward Island has just been cancelled.

In my view, the solution to all of this is for the provinces and Service Canada and the Department of Citizenship and Immigration to work with the federal government to make up a list of those professions that are seriously in need. Once that is done, have "SWAT teams" go in and, in an expedited way, process the claims quickly in order to get the people here. More work needs to be done in that respect.

The Department of Citizenship and Immigration every year makes more money than it costs them to run their programs in terms of selecting immigrants. There was a question as to why they are not meeting their targets every year. It is certainly not because they do not have the money. They do. They are charging these immigrants for their fees and they are making money. Currently, there is a lawsuit going on about this, I think. They have the money to do it but they are not doing it. Why? I think they are not staffing their visa offices appropriately so that they can deal with these backlogs.

That is one area in which I would suggest change. The other area is public awareness on the issue of credential recognition. In the most recent federal election we saw promises by all parties that the problem would be fixed. However, it is not within the federal jurisdiction, as I am sure senators know.

What has been the result? I think the current government wants to show action on this initiative. The federal Minister of Citizenship and Immigration announced in May, 2007 that she was creating a Foreign Credentials Referrals Office. This was to show that the federal government was intent on doing something. However, as the name suggests, it is just a referral office. It simply

vous pourrez présenter votre demande dans un consulat canadien aux États-Unis. Votre délai d'attente de cinq à six ans sera ramené à un an. Vous pourrez être accepté comme immigrant en un an environ. » Évidemment, cela exige le parrainage d'un employeur. Si vous ne pouvez pas passer par un organisme de réglementation et être accrédité, ça ne marchera pas.

Il y a un autre programme, appelé « l'emploi réservé », qui permet à votre demande d'immigration de passer en tête de liste et d'être traitée en accéléré si vous avez un emploi qui vous attend quand vous arriverez au Canada. Par exemple, si vous avez une offre de durée indéfinie — indéfinie parce qu'on ne sait pas combien de temps prendra le traitement de votre demande —, votre dossier pourra être traité en accéléré. C'est une autre solution mais, encore une fois, elle suppose que vous avez un employeur qui vous attend au Canada. C'est seulement de cette manière que vous pouvez en bénéficier.

La dernière catégorie est celle des programmes de candidats provinciaux, qui sont encore une fois des programmes exigeant un employeur. Le gouvernement fédéral a négocié ces programmes avec les provinces, qui doivent identifier leurs pénuries. Toutefois, le candidat doit avoir un employeur prêt à le parrainer pour ce programme, et nous avons vu ces derniers jours que le gouvernement fédéral a pris des mesures pour restreindre la portée de ces programmes provinciaux. Il vient d'annoncer l'annulation du programme d'immigration des investisseurs établi avec l'Île-du-Prince-Édouard.

À mon avis, la solution à tout cela est que les provinces, Service Canada et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration collaborent avec le gouvernement fédéral pour dresser la liste des professions où les besoins sont critiques. Ensuite, des équipes de « francs-tireurs » se chargeront de traiter les demandes correspondantes en accéléré. Il faut faire plus à cet égard.

Chaque année, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration recueille plus d'argent qu'il n'en dépense avec ses programmes de sélection des immigrants. Quelqu'un demandait pourquoi il n'atteint pas ses objectifs annuels. Ce n'est certainement pas par manque d'argent. Il fait d'ailleurs l'objet d'une action en justice à cet égard, je crois. Il a l'argent pour faire le nécessaire mais il ne le fait pas. Pourquoi? Je crois qu'il n'affecte pas de personnel suffisant dans les bureaux de visas pour pouvoir éponger les arriérés de demandes.

Voilà donc un secteur où l'on peut apporter un changement. Un autre est celui de la sensibilisation du public à la reconnaissance des diplômes. Lors des dernières élections, tous les partis ont promis de régler ce problème mais, comme je suis sûr que les sénateurs le savent, ce n'est pas un problème de compétence fédérale.

Quel est le résultat? Je crois que le gouvernement actuel veut montrer qu'il agit à ce sujet. Le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé en mai 2007 la création d'un Bureau d'orientation relatif aux titres de compétence étrangers. Il s'agissait de montrer que le gouvernement fédéral voulait agir. Toutefois, comme l'indique son nom, ce bureau ne fait que

provides a telephone number, a website for those abroad and for those here. Service Canada announced that their offices will provide basic information in terms of where to go and which professional regulatory bodies you need to go to get this type of problem sorted out.

As I said, that is all that the federal government can do. It is important to remember that Canada is competing with countries such as Australia and the United States for the best and brightest. We have been setting up immigrants for failure for too long. Too many cannot afford to re-qualify while working temporary jobs to support their families. Putting the information out there is a necessary and long overdue first step, but it is hardly a sufficient one.

I think the blame lies squarely with the professional regulatory bodies themselves. They have not done enough to remove the barriers to their professions. According to Dr. Augustine, Ontario's current Fairness Commissioner, there has been:

> . . . a lack of consistent pre-application requirements, lack of clear and complete information about professional standards and admission, the inability to receive prompt and clear written responses explaining registration decisions, a lack of sufficient information about registration fees and decision-makers who may not be mindful of equivalencies that exist between international and Canadian credentials.

This issue of credentials not being recognized and these barriers in professional bodies is costing Canada. It is not in the national interest for several reasons: First, there is a loss of tax dollars. Professionals make more money. If we do not have professionals and, instead, these people are driving taxi cabs or what-have-you, it is costing us tax dollars.

Second, there are real shortages in certain professions. In Ontario, 1.2 million people cannot find a family doctor. This is putting stress on overcrowded emergency units, increasing hospital stays and waiting lists and hurting our quality of life.

Third, there are significant costs to the economy. According to the Conference Board of Canada, the elimination of the credential recognition gap would give Canadians an estimated $4.1 billion to $5.9 billion annually. It would provide a "brain gain" to the ranks of Canada's skilled workers of between 33,000 and 83,000 individuals.

Finally, given our aging population and low birth rate, more people will retire than will join the labour force by 2011. Excluding immigration as a source of population growth, by 2031 there will be more deaths than births. Therefore, immigration is our only net source of growth in terms of the labour force market.

In my view, all provinces should enact legislation similar to that in Ontario. The Ontario legislation is called the Fair Access to Regulated Professions Act, 2006. It requires 34 regulated professions in Ontario to adopt fair, transparent and expeditious

renvoyer les gens ailleurs. Il fournit simplement un numéro de téléphone et un site web pour les demandeurs de l'étranger ou d'ici. Service Canada a annoncé que ses bureaux fourniraient des informations de base, c'est-à-dire à quel organisme professionnel s'adresser pour régler ce genre de problème.

Comme je l'ai dit, c'est tout ce que le gouvernement fédéral peut faire. Il ne faut pas oublier non plus que le Canada est en concurrence avec l'Australie et les États-Unis pour attirer les candidats les meilleurs et les plus brillants. Nous sommes depuis trop longtemps organisés pour assurer l'échec des immigrants. Beaucoup n'ont pas les moyens de se requalifier pendant qu'ils occupent un emploi temporaire pour nourrir leur famille. Donner accès aux informations est une mesure indispensable qui n'a que trop tardé, mais elle est loin d'être suffisante.

Je crois que la faute doit clairement être attribuée aux organismes de réglementation professionnelle. Ils n'ont pas fait assez pour ouvrir l'accès aux professions. Selon Mme Augustine, commissaire à l'équité en Ontario, il y a eu :

> ... manque de cohérence dans les critères préalables à la demande, absence d'informations claires et complètes sur les normes professionnelles et les conditions d'accréditation, impossibilité de recevoir par écrit des réponses claires et rapides expliquant les décisions relatives à l'accréditation, insuffisance d'informations sur les droits d'accréditation, et méconnaissance des décideurs quant aux équivalences existant entre les titres internationaux et les titres canadiens.

Cette question de non-reconnaissance des titres professionnels et ces obstacles érigés par les organismes professionnels coûtent cher au Canada. Cela nuit à nos intérêts, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a une perte de recettes fiscales car les professionnels gagnent plus d'argent. Quand un professionnel est chauffeur de taxi, cela nous coûte en recettes fiscales.

Ensuite, il y a de vraies pénuries dans certaines professions. En Ontario, 1,2 million de personnes ne trouvent pas de médecin de famille, ce qui provoque de vives tensions dans des services d'urgence débordés, allonge les séjours à l'hôpital et les listes d'attente, et nuit à notre qualité de vie.

Il y a aussi des coûts économiques importants. Selon le Conference Board du Canada, régler le problème de l'accréditation des professionnels rapporterait entre 4,1 et 5,9 milliards de dollars par an aux Canadiens. Cela provoquerait un « afflux de cerveaux » dans les rangs des travailleurs qualifiés canadiens de l'ordre de 33 000 à 88 000 individus.

Finalement, le vieillissement de la population et la faiblesse des taux de natalité signifient qu'il y aura plus de départs que d'arrivées dans la population active d'ici à 2011. Exclure l'immigration comme source de croissance démographique signifie qu'il y aura plus de décès que de naissances d'ici à 2031. Par conséquent, l'immigration est notre seule source de croissance nette de la population active.

À mon avis, toutes les provinces devraient adopter une loi semblable à celle de l'Ontario, la Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées. Cette loi exige que 34 professions réglementées adoptent des pratiques d'accréditation équitables,

registration practices. The Office of the Fairness Commissioner was created and is unique in the world. The commissioner is charged not with policing but with working in partnership with the professional and regulatory bodies. The commissioner also ensures that the regulatory bodies submit annual reports on the hiring and admission practices, and efforts to ensure fair and transparent access.

We discussed statistics and where we will get them. The regulatory bodies should monitor how many people apply versus how many are accepted. We can collect statistics on that. The commissioner also has the power to fine the regulatory bodies up to $100,000, which is significant.

I spoke with Dr. Augustine in preparation for this meeting, and she indicated to me that Manitoba has enacted similar legislation recently. B.C. and Quebec are reviewing it. However, there is currently only one fairness commissioner, and that is Dr. Jean Augustine.

In my opinion, a great deal needs to be done in this respect. Regulatory bodies need to provide complete information. Decisions must be made in a timely way, and there must be an appeal process. There must also be alternative ways of accepting accreditation where documents are, perhaps, not available for very good reasons.

In this regard, an Iranian refugee who is a teacher recently won a case in the Superior Court of Ontario against the Ontario College of Teachers. The court ruled that the college had discriminated against her for not being able to provide original, government-certified documents. Remember, this person is a refugee. The court said that the Ontario College of Teachers would need to reconsider the application, since there was a good reason why this person could not obtain her documentation and there was evidence that she could do the job. She won in court.

Finally, Dr. Augustine indicated that she is empowered to monitor the workings of the third parties. Those are the testing centres, et cetera, that administer the tests used by the regulatory bodies to ensure that they are not failing certain immigrants, genders, et cetera. Sometimes the issue is one of funding. If there are 1,000 doctors waiting for 200 residencies, she could possibly make a recommendation to increase funding to health care to open up more of these positions.

The only prospect I see for a national solution is for the federal government to tie transfer payments to the provinces to encourage them to enact legislation similar to that of Ontario — that is, legislation with teeth. That may not be the easiest thing to do. In the meantime, we can only hope that other provinces will follow Ontario's lead.

Put simply, the way regulatory bodies do business needs to change, barriers need to come down, audits need to be conducted and fairness commissioners must be able to force compliance with significant fines, if necessary. That is the only way that this

transparentes et rapides. L'Ontario a créé le Bureau du commissaire à l'équité, initiative unique au monde. Ce commissaire est chargé non seulement de sanctionner mais aussi de collaborer avec les instances professionnelles et réglementaires. Il s'assure que les organismes réglementaires produisent des rapports annuels sur leurs pratiques de recrutement et d'admission et déploient des efforts pour assurer un accès équitable et transparent.

Nous avons parlé de statistiques et de la manière de les obtenir. Les organismes de réglementation devraient surveiller combien de gens formulent une demande et combien sont acceptés. Nous pouvons avoir des statistiques là-dessus. Le commissaire a également le pouvoir d'infliger jusqu'à 100 000 $ d'amende aux organismes de réglementation, ce qui n'est pas négligeable.

J'ai parlé à Mme Augustine avant de venir à cette réunion et elle m'a dit que le Manitoba a récemment adopté une loi similaire. La Colombie-Britannique et le Québec envisagent la même chose. Toutefois, il n'y a encore qu'un seul commissaire à l'équité, c'est Mme Jean Augustine.

À mon avis, il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Il faut que les organismes de réglementation fournissent des informations complètes. Il faut qu'ils prennent leurs décisions de manière opportune, et il doit y avoir un mécanisme d'appel. Il doit aussi y avoir d'autres méthodes d'accréditation lorsque les documents ne sont pas disponibles pour d'excellentes raisons.

Voyez le cas d'une réfugiée iranienne, une enseignante, qui a récemment gagné devant la Cour supérieure de l'Ontario contre l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario. La cour a jugé que l'ordre avait fait preuve de discrimination à son égard parce qu'elle n'avait pas été en mesure de fournir des originaux de ses titres, certifiés par le gouvernement. Je rappelle qu'il s'agissait d'une réfugiée. La cour a dit que l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario doit réexaminer la demande étant donné qu'il y a une bonne raison pour laquelle cette personne ne pouvait pas obtenir ces documents et qu'on avait la confirmation qu'elle pouvait faire le travail demandé. Elle a donc gagné sa cause.

Finalement, Mme Augustine a indiqué qu'elle a le pouvoir de superviser le travail des tierces parties, comme les centres d'examen qui font passer les examens qu'utilisent les organismes de réglementation, pour s'assurer qu'ils ne font pas échouer certaines catégories d'immigrants, selon le sexe, et cetera. Parfois, il s'agit d'une question de financement. S'il y a 1 000 médecins pour 200 places en résidence, elle pourrait recommander un accroissement des budgets de la santé afin de créer des places supplémentaires.

La seule perspective de solution nationale, à mon avis, est que le gouvernement fédéral impose certaines conditions aux paiements de transfert aux provinces pour les encourager à adopter une loi similaire à celle de l'Ontario — c'est-à-dire une loi ayant des crocs. D'ici là, espérons au moins que les autres provinces suivront l'exemple ontarien.

En termes simples, les organismes de réglementation doivent changer leurs méthodes de travail, les obstacles doivent être supprimés, on doit faire des vérifications de leurs activités et les commissaires à l'équité doivent être habilités à imposer la

problem, which I have been hearing about since I was a little child, will finally go away that is, and by "problem" I mean PhDs driving cabs. We have been hearing about it forever. This is the only way to deal with it.

Senator Munson: You talked about the barriers and we have talked about PhDs. In the last while, we see ads from the Canadian Medical Association stating that we need 26,000 more doctors in this country. They send nice stethoscopes to our offices to illustrate that we may have to use it ourselves. I think that is a waste of money and we will send them off to NGOs or something.

There is that situation, and then there are the barriers that exist inside the medical profession wherein credentials of immigrants may not match those we have in this country. We also see nice television ads to respect persons from a foreign country because that person does have a doctorate degree or medical degree. We are more sensitized to the issue, yet nobody is able to walk through the door in order to enter these professional associations.

Could you give an example of what a person, arriving in this country with foreign credentials, must do? They say "I was a doctor in my country and I have all of these credentials, but I cannot do what is needed to become properly accredited here." Why is the door still closed?

Mr. Jain: I will pick my own profession. I was speaking with the Chair about this earlier. Many Canadians study abroad. Many will do their law degree abroad. There is one case I know of, a bright woman who went to Harvard. She received her law degree there and then clerked in the Supreme Court of Canada, which is the most prestigious clerkship you can get. Following that, she went to the National Committee on Accreditation for Law and was told that she needed to take four selected courses because she did not have a Canadian law degree. They told her "Take these four courses and then we will accredit you." These were four courses that Canadians were not required to take. They were elective courses. In addition, she did not do everything in the right order for them, either. As she did not take the courses before she clerked with the Supreme Court of Canada, she was told she had to re-article. The hardship is that she had to re-article and it took a couple years to get into the system.

When I am interviewing articling students to join my law firm, I cannot imagine anyone more desirable than one having done a clerkship at the Supreme Court of Canada and with a Harvard law degree. It is one thing to have these rules, but why can you not go to a committee within the regulatory body and say "I am asking for an exception. Here is how great I am. Can I have this exception?"

conformité en infligeant éventuellement de lourdes amendes. C'est seulement de cette manière que ce problème, dont j'entends parler depuis que je suis enfant, pourra finalement être réglé, et quand je parle de « problème », je parle des détenteurs de doctorats qui conduisent des taxis. C'est un problème dont on parle depuis toujours et c'est la seule manière de le régler.

Le sénateur Munson : Vous parlez des obstacles et des détenteurs de doctorats. Ces derniers temps, nous avons vu apparaître des messages publicitaires de l'Association médicale canadienne disant que notre pays a besoin de 26 000 médecins de plus. Elle envoie des stéthoscopes dans nos bureaux en nous disant que nous devrons peut-être apprendre à nous en servir nous-mêmes. J'estime que c'est un gaspillage d'argent et que nous devrions les envoyer à des ONG, par exemple.

Il existe cependant dans la profession médicale des obstacles du fait que les titres de compétence des immigrants ne correspondent pas nécessairement aux nôtres. Nous voyons aussi de belles publicités télévisées nous demandant de respecter les gens des autres pays parce qu'ils ont peut-être un doctorat ou un diplôme en médecine. Nous sommes plus sensibilisés à ce problème mais ça n'empêche pas que personne ne peut encore entrer dans ces associations professionnelles.

Pourriez-vous nous donner un exemple de ce que doit faire une personne arrivant dans notre pays avec un diplôme étranger? Elle dira : « J'étais médecin dans mon pays, j'ai tous les diplômes nécessaires mais je ne peux pas faire ce qu'il faut pour être accrédité ici. » Pourquoi la porte reste-t-elle fermée?

M. Jain : Je prendrai l'exemple de ma propre profession. J'en parlais à la présidente il y a quelques instants. Beaucoup de Canadiens étudient à l'étranger. Beaucoup obtiennent un diplôme de droit à l'étranger. Je connais le cas d'une femme brillante qui est allée à Harvard. Elle a obtenu son diplôme de droit là-bas puis a fait un stage à la Cour suprême du Canada, ce qui est le stage le plus prestigieux qu'on puisse faire. Ensuite, elle est allée au Comité national sur les équivalences des diplômes de droit qui lui a dit qu'elle devrait suivre quatre cours spéciaux car elle ne possédait pas de diplôme de droit canadien. On lui a dit : « Suivez ces quatre cours et vous serez accréditée. » Il s'agissait de quatre cours que les Canadiens ne sont pas obligés de suivre. Ce sont des cours facultatifs. En outre, on lui a dit qu'elle n'avait pas fait les choses dans le bon ordre. Comme elle n'avait pas suivi les cours avant de faire son stage à la Cour suprême, on lui a dit qu'elle devrait refaire un stage. Elle a donc été obligée de refaire un stage et il lui a fallu deux ans de plus pour entrer dans le système.

Comme je fais des entrevues avec des candidats stagiaires qui souhaitent entrer dans mon cabinet de droit, je peux vous dire que je ne pourrais jamais trouver de candidat plus souhaitable qu'un candidat ayant fait un stage à la Cour suprême du Canada et possédant un diplôme de droit de Harvard. C'est bien beau d'appliquer toutes ces règles mais pourquoi ne pourrait-on pas s'adresser à un comité de l'organisme réglementaire pour lui dire : « Je demande une exception. J'ai des compétences exceptionnelles. Pouvez-vous faire une exception? »

Senator Munson: We were also discussing the Fair Access to Regulated Professions Act in Ontario that you said requires 34 regulated professions in Ontario to adopt fair, transparent and expeditious registration of practices. You mentioned fines of $100,000 for non-compliance. I would like to know how that works and what would constitute non-compliance in relating to the legislation?

Mr. Jain: The commissioner told me she is focusing on trying to work with the professional bodies because this is a new law. She is not at the stage of coming down with the hammer. She is seeing a willingness amongst the professions to work with her. We do not yet have an example of her imposing a substantial fine. However, I suspect that even the threat of a fine could influence the particular regulatory bodies to move, if they are not moving. The impending imposition of a fine could get them to move without the commissioner actually having to come down on them with a fine. It would certainly relate to conducted audits that showed barriers were persisting. If there were an utter unwillingness to move, then a fine could be imposed.

Senator Munson: On this round, we always use the words "alleged discrimination," which is what we are studying in respect of the federal public service. How would you compare the issue in the private sector for those arriving from other countries and trying to get a job? Is it systemic? Is there out-front discrimination against those who want to find work in Canada?

Mr. Jain: Yes, it is classic, systemic discrimination. The regulatory bodies have systems in place that are protectionist, and they have been so for many years. If you were a specialized doctor, for example, your very high fee might be dependent on the fact that in your area there are not many doctors practising in your specialty. I do not want to suggest that it is malice, but systemic discrimination, as we know from other areas, does not have to be intended discrimination; sometimes it can be simply within the systems.

The intent may well be to have high standards among the professions, and that is fine. The example I gave earlier was meant to show that there are many cases where there needs to be a mechanism for exceptions; a mechanism to provide alternative documentation; an appeal process, and more flexibility. When there is not, it is bad for Canada because it is costing us billions of dollars and affecting our quality of life in terms of our ability to find family doctors. It is discrimination.

Senator Poy: On the point of discrimination, in your experience, Mr. Jain, have you compared the waiting times of immigrant applicants from a European country and from an Asian country or from Africa?

Mr. Jain: Yes, I have.

Senator Poy: Can you make that comparison for us?

Mr. Jain: There is such high demand from China and India in particular. They are the two largest source countries of immigration. If we were to say to everyone who applies that we

Le sénateur Munson : Nous parlions également de la Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées en Ontario qui, avez-vous dit, exige que 34 professions réglementées adoptent des méthodes d'accréditation équitables, transparentes et rapides. Vous avez parlé d'amendes de 100 000 $ en cas de non-conformité. J'aimerais savoir comment cela fonctionne et ce que serait un cas de non-conformité par rapport à cette loi?

M. Jain : Le commissaire m'a dit que sa priorité est de travailler avec les organismes professionnels car il s'agit d'une nouvelle loi. Elle n'en est pas encore à l'étape où elle va user de la matraque. Elle estime que les organismes professionnels font preuve de bonne volonté. Elle n'a pas encore imposé d'amende substantielle. Toutefois, je soupçonne que la simple menace d'une amende pourrait inciter les organismes professionnels à réagir s'ils ne font rien. La menace d'une amende pourrait les amener à changer leurs procédures sans qu'on soit obligé de l'infliger. Il y a aussi les vérifications pouvant montrer que des obstacles persistent. Finalement, on pourrait infliger une amende si un organisme refusait absolument de changer.

Le sénateur Munson : Dans notre étude, nous parlons toujours d'allégations de discrimination, ce qui est le thème de nos travaux concernant la fonction publique fédérale. Quelle est la situation dans le secteur privé pour les immigrants qui essayent de trouver un emploi? Est-ce systémique? Y a-t-il manifestement de la discrimination contre ceux qui veulent trouver un emploi au Canada?

M. Jain : Oui, c'est de la discrimination classique et systémique. Les organismes de réglementation ont mis en place il y a bien longtemps des systèmes protectionnistes. Par exemple, pour un médecin spécialisé, les droits d'accréditation très élevés pourraient dépendre du fait qu'il n'y a pas beaucoup de médecins exerçant dans votre spécialité dans votre région. Je ne veux pas dire qu'il s'agit de malveillance mais la discrimination systémique, comme elle existe dans d'autres secteurs, ne doit pas nécessairement être une discrimination délibérée. Parfois, c'est simplement le système qui est comme ça.

L'objectif est peut-être de s'assurer qu'il existe des normes élevées dans les professions, ce qui n'est pas mauvais. L'exemple que j'ai donné tout à l'heure était destiné à vous montrer qu'il y a bien des cas où une exception serait justifiée et où il devrait y avoir différentes méthodes pour prouver ses compétences, avec un processus d'appel et plus de souplesse. Sinon, c'est le Canada qui paye les pots cassés car cela nous coûte des milliards de dollars et nuit à notre qualité de vie dans la mesure où nous ne pouvons pas trouver de médecin de famille. C'est de la discrimination.

Le sénateur Poy : En vous basant sur votre expérience, monsieur Jain, avez-vous comparé les délais d'attente des candidats à l'immigration d'un pays européen par rapport à un pays d'Asie ou d'Afrique?

M. Jain : Oui, je l'ai fait.

Le sénateur Poy : Quel a été le résultat?

M. Jain : Il y a une demande très élevée de la Chine et de l'Inde, en particulier. Ce sont les deux plus grandes sources d'immigration. Si l'on devait dire à chaque candidat qui se

will process them within the same time frame, we would have pretty much nothing but Chinese and Indian immigrants. The government does not want that, so they do not staff the Asia offices to such an extent that it would allow every applicant to be processed within that same time frame. In a way, the government is controlling the ethnic mix of immigrants to the country.

I am a private lawyer; I can say this openly, but the government would never say that. Why? Could you imagine Citizenship and Immigration Canada saying it wants to control the ethnic mix into this country? They would never say that because it sounds horrible — much like the system we used to have of selecting people according to race, et cetera. It is not one that I necessarily disagree with because I think it is good to have a mix of immigrants to Canada. However, the reality is that those coming from Asia and India will wait longer to be processed unless they can be clever about getting here sooner by having a job waiting for them and have their work permit in place. By arranging employment such that when you actually are allowed your immigration, you have a job waiting for you, then your application is processed faster.

Senator Poy: I might be putting words in your mouth but are you saying that there is a quota? Do you think there is a quota?

Mr. Jain: They are trying to achieve a certain mix of immigrants. There is sensitivity to the fact that if they funded each office so that everyone waited the same amount of time, then there would be an overwhelming number of immigrants coming from certain parts of the world.

Senator Poy: How does sponsorship by employers work? Does it have to be open-ended for an immigrant to come into this country instead of for a term of one year? How does that work?

Mr. Jain: In order to get a work permit, you have to be sponsored by an employer.

Senator Poy: If you have sponsorship, can you stay as long as you want?

Mr. Jain: No. Typically, when immigration lawyers prepare these kinds of applications, they ask for one or two years. Some applications, depending on the type, must go through HRSDC first and show that there are no Canadians available for the employment, or that the wage is appropriate, et cetera. HRSDC will provide their approval, which might be for one to three years in duration, and then the work permit follows however many years you have on that. The applications are always tied to a specific employer and the majority are for one or two years.

Senator Poy: Did the Fairness Commissioner first take up her position last December?

Mr. Jain: Yes.

Senator Poy: The law was passed in Ontario.

Mr. Jain: Yes.

présente que son dossier sera traité dans le même délai, nous n'aurions pratiquement que des immigrants chinois et indiens. Le gouvernement ne veut pas cela et il n'affecte donc pas dans ses bureaux d'Asie le personnel qui serait nécessaire pour permettre à chaque candidature d'être traitée dans le même délai. De cette manière, le gouvernement contrôle la composition ethnique des immigrants arrivant chez nous.

Je suis avocat dans le secteur privé et je peux vous dire cela ouvertement mais vous n'entendrez jamais cela d'un représentant du gouvernement. Pourquoi? Pouvez-vous imaginer le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration disant qu'il veut contrôler la composition ethnique des immigrants? Il ne dira jamais cela parce que ça semblerait horrible — un peu comme le système que nous avions autrefois de sélection des gens selon la race, et cetera. Je ne suis pas nécessairement en désaccord car je pense qu'il est bon que nous ayons des immigrants d'origine différente au Canada. Toutefois, la réalité est que les candidats d'Asie et d'Inde devront attendre plus longtemps pour que leurs demandes soient traitées, à moins qu'ils ne soient assez malins pour réussir à venir ici en ayant un emploi qui les attend et en ayant leur permis de travail. Si vous vous arrangez pour avoir déjà un emploi au moment où vous formulez votre demande d'immigration, votre dossier sera traité plus rapidement.

Le sénateur Poy : Je ne voudrais pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit mais êtes-vous en train de nous dire qu'il y a un quota?

M. Jain : On essaye d'avoir une immigration diversifiée. On est conscient du fait que, si chaque bureau était financé de la même manière pour que chaque dossier soit traité dans le même délai, il y aurait un nombre écrasant d'immigrants venant de certaines régions du monde.

Le sénateur Poy : Comment fonctionne le système de parrainage par un employeur? Cela permet-il à l'immigrant de venir ici pour une durée indéterminée ou pour une durée d'un an, par exemple? Comment ça marche?

M. Jain : Pour obtenir un permis de travail, il faut être parrainé par un employeur.

Le sénateur Poy : Si vous êtes parrainé, pouvez-vous rester aussi longtemps que vous voulez?

M. Jain : Non. Typiquement, quand un avocat en immigration prépare ce genre de demande, c'est pour un an ou deux ans. Certains dossiers doivent d'abord passer à RHDSC et l'on doit montrer qu'il n'y a pas de Canadiens pour occuper l'emploi, ou que le salaire est approprié, et cetera. RHDSC approuvera alors la demande, qui pourra être pour une durée d'un an à trois ans, et le permis de travail suivra pour le nombre d'années accepté. Les demandes sont toujours reliées à un employeur particulier et la plupart sont d'une durée d'un an à deux ans.

Le sénateur Poy : La commissaire à l'équité est entré en fonction en décembre dernier, n'est-ce pas?

M. Jain : Oui.

Le sénateur Poy : C'est une loi de l'Ontario.

M. Jain : Oui.

Senator Poy: She has not put the hammer down on anyone yet?

Mr. Jain: She has not done so yet.

Senator Poy: In respect of regulating bodies, I will speak to medical issues. It is difficult for foreign-trained doctors to come to Canada and find a position as a resident in a hospital, because they must retrain. So long as retraining is not available, they will never be able to practice as medical doctors.

Mr. Jain: That is right.

Senator Poy: Do you think that the Fairness Commissioner will be able to tell medical schools to open up more spaces in their residency programs?

Mr. Jain: The Fairness Commissioner can make recommendations. If part of the issue were funding, she could make recommendations to the provincial government for funding for additional residency positions. Then, the Royal College of Physicians and Surgeons could not use lack of funding as an excuse. The mandate of the Fairness Commissioner is quite broad, such that she can make recommendations to the government and to the regulatory bodies.

Senator Poy: I would like to see that work, because Canadians need more doctors.

The Chair: I will follow up with the Fairness Commissioner. My perception is that part of the position is as an ombudsman to facilitate and to encourage, as well as to shed some light on the problems. The actual mandate to "bring the hammer down" in respect of matters related to ensuring fair and transparent evaluations is very limited.

Are we not putting an entire mechanism in place to get at something that is fundamental in our system? Not every province has its rights to govern certain issues, many of them being the trades and the right to practice medicine and dentistry. As you rightly pointed out, it is not so much to set a high standard but rather to set a safety standard and a competence level. However, one wants flexibility, openness and as much diversity as the rest of Canada has.

We have an interprovincial problem more than we have a federal-provincial problem. Is that not the case? In terms of the trades, every province is holding on to their right to accredit the criteria for trades people. For example, it is difficult for a welder to move from one province to another because he or she is required to have provincial certification. Do you believe that having the Fairness Commissioner bring down the hammer on a regulatory body is the way to resolve this situation? If we have labour shortages, would it not be time for some sort of mechanism to facilitate a new emergence in these trades?

Le sénateur Poy : Elle n'a encore usé de la matraque contre qui que ce soit?

M. Jain : Non, pas encore.

Le sénateur Poy : Parlons des organismes de réglementation du secteur médical. Il est difficile à un médecin formé à l'étranger de venir au Canada et de trouver un poste de résident dans un hôpital car il doit obtenir une nouvelle formation professionnelle. Tant que cette formation n'est pas disponible, il ne pourra jamais exercer comme médecin.

M. Jain : C'est exact.

Le sénateur Poy : Pensez-vous que la commissaire à l'équité pourra dire aux facultés de médecine de créer plus de places dans leurs programmes en résidence?

M. Jain : La commissaire à l'équité pourra faire des recommandations. Si le problème est d'ordre financier, elle pourra recommander au gouvernement provincial de dégager des fonds pour des places supplémentaires en résidence. Ensuite, le Collège royal des médecins et chirurgiens ne pourra plus utiliser le manque de fonds comme excuse. Le mandat du commissaire à l'équité est très large et lui permettra d'adresser des recommandations au gouvernement et aux organismes de réglementation.

Le sénateur Poy : J'espère que ce système fonctionnera car les Canadiens ont besoin de plus de médecins.

La présidente : Je reste sur le même sujet. J'ai l'impression que ce poste est une sorte de médiateur chargé de faciliter et d'encourager, ainsi que de cerner les problèmes. Son pouvoir réel « d'utilisation de la matraque » pour assurer des évaluations équitables et transparentes est très limité.

Sommes-nous en train de mettre en place tout un mécanisme pour s'attaquer à un vice fondamental de notre système? Toutes les provinces ne possèdent pas le droit de régir certaines questions, beaucoup concernant les métiers et le droit d'exercer la médecine et la dentisterie. Comme vous l'avez souligné, il s'agit moins d'établir une norme élevée que d'établir une norme de sécurité et un niveau de compétence. Toutefois, on veut qu'il y ait dans chaque province la souplesse, l'ouverture et la diversité qu'il y a dans le reste du Canada.

Ne croyez-vous pas qu'il s'agit plus d'un problème interprovincial que fédéral-provincial? En ce qui concerne les métiers, chaque province détient le droit d'accréditer les personnes pouvant les exercer. Par exemple, il est difficile à un soudeur de passer d'une province à une autre car il est obligé d'obtenir une accréditation provinciale. Croyez-vous que donner au commissaire à l'équité le pouvoir d'utiliser la matraque contre un organisme de réglementation soit la bonne solution? Si nous avons des pénuries de main-d'œuvre, ne serait-il pas temps d'instaurer une sorte de mécanisme pour faciliter une nouvelle émergence dans ces métiers?

I think the professions are struggling with all of these issues, but the trades were not in the eye of the storm, particularly in respect of immigration, and they are now.

Mr. Jain: We need programs to bring the immigrants with trades here. That is what was lost in 2002 when we revamped our immigration legislation. We focused on education and ignored the trades completely.

This situation has been written about in the media recently. We heard the stories of the Portuguese and Polish families who are being separated because large numbers of them suddenly were being deported. There are different government schemes. Some politicians suggest we need some kind of amnesty, or at least regularization for people in the construction industry, and others say we cannot do that; the rule of law would be abandoned, et cetera. It is a lively and heated issue. From an immigration perspective, we could start by giving points to those in certain trades where there really are demonstrated shortages. Where there are particular shortages in particular provinces, they could come directly and fill those needs.

In terms of the second part of your question about the possible need for a bureaucracy, I do not want to open up a bureaucracy for its own sake. However, I do think that a very small office within each of the provinces, specifically mandated to put pressure on the regulatory bodies, is needed. History has shown over decades that the regulatory bodies have not opened up. They are just not doing it on their own. Where is the incentive? The incentive works the other way for them. They are interested in protecting the interests of their members, who do not always have the same interests as those of the country. The country has an interest here in terms of the billions of dollars it is costing the economy and the quality of life that is affecting us all.

The Chair: Would a return to emphasis on the trades change our immigration patterns? For example, in Africa, in some of the countries in which I have served, there was a heavy emphasis on trades. In Kenya, they had a system where you learned almost as an apprentice. The difficulty is that many of them were just apprenticing and there was no certificate at the end. That sort of situation brings its own problems. However, it would certainly allow for an immigration base from those countries that would be employable here.

Mr. Jain: Certainly. It would start to affect the statistics we saw in the last session. If we start really meeting the needs of the labour market again — in particular, in the trades, as you are suggesting — what would we see? We would see the unemployment rates go down and employment go up. That is absolutely right; if we tweaked the system to allow the trades to come in, it would have a significant impact.

Je pense que toutes les professions sont confrontées à ce genre de problème mais que les métiers, qui n'étaient autrefois pas au cœur de l'ouragan, particulièrement en ce qui concerne l'immigration, y sont maintenant.

M. Jain : Nous avons besoin de programmes pour faire venir des immigrants possédant un métier. C'est ce que nous avons perdu en 2002 quand nous avons révisé la loi sur l'immigration. Nous avons mis l'accent sur l'éducation en laissant les métiers complètement de côté.

On a beaucoup parlé de cette situation dans les médias récemment. Nous avons entendu parler de familles portugaises et polonaises qui sont séparées parce que beaucoup ont soudainement été expulsées. Il y a des systèmes gouvernementaux différents. Certains politiciens recommandent une sorte d'amnistie, ou au moins de régularisation des personnes travaillant dans le secteur de la construction, alors que d'autres s'y opposent en disant qu'il ne faut pas renoncer à la règle de droit. C'est une question très controversée. Du point de vue de l'immigration, nous pourrions commencer à accorder des points aux personnes travaillant dans certains métiers où existent des pénuries confirmées. S'il y avait une pénurie particulière dans une province, ces personnes pourraient venir directement pour combler ce besoin.

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, sur la nécessité d'une bureaucratie, je ne demande pas qu'on crée une bureaucratie pour le plaisir. Toutefois, il serait nécessaire d'ouvrir un très petit bureau dans chacune des provinces avec le mandat spécial d'exercer des pressions sur les organismes de réglementation. L'histoire des dernières décennies nous a prouvé que ces organismes ne s'ouvrent pas. Ils ne le feront tout simplement pas d'eux-mêmes. Qu'est-ce qui pourrait les y inciter? En fait, ils sont incités à faire le contraire. Ils tiennent à protéger les intérêts de leurs membres, qui ne sont pas toujours les mêmes que ceux du pays. Le pays a dans cette affaire un intérêt équivalant aux milliards de dollars que cela coûte à l'économie, et à la qualité de vie qui nous affecte tous.

La présidente : Si l'on recommençait à mettre l'accent sur les métiers, cela changerait-il la nature de l'immigration au Canada? En Afrique, par exemple, dans certains des pays où j'ai servi, on mettait fortement l'accent sur les métiers. Au Kenya, ils avaient un système où l'on apprenait quasiment comme apprenti. Le problème est que beaucoup devenaient seulement apprentis et n'obtenaient pas de certificat à la fin. Ce genre de situation engendre ses propres problèmes. Toutefois, cela déboucherait certainement sur une base d'immigration de ces pays, qui serait employable ici.

M. Jain : Certainement. Cela commencerait à changer les statistiques qui vous ont été présentées tout à l'heure. Si nous commençons vraiment à répondre à nouveau aux besoins du marché du travail, — en particulier dans les métiers, comme vous le dites — que se passera-t-il? Nous verrons les taux de chômage baisser et les taux d'emploi monter. C'est absolument incontestable. Si nous modifions le système pour accepter des gens de métier, cela aura une incidence profonde.

The Chair: Senator Oliver is next on our list. I know you had to step out briefly for another engagement, but you were duly noted by our presenter as having a connection to his father on some committees in the past.

Senator Oliver: I apologize for not being here earlier, but I do know you are an immigration lawyer, a partner with Green and Spiegel in Toronto, and that you have spoken in several forums about labour market outcomes for immigrants in Canada.

I am told that you talked about the problems of some of our professional societies in Canada — the medical society that Senator Poy talked about, the legal profession, the engineering profession, et cetera. We are told there are barriers that prevent duly qualified immigrants from entering those professions. In your opinion, what should be done about it?

Most of us know the facts, and we have heard about systemic barriers. Given those barriers, what do you recommend that this committee look at by way of recommendations to overcome those problems — albeit that some of them, such as bar societies, are provincial?

Mr. Jain: First, we need to tweak the immigration system so that we get the types of immigrants who will meet these labour market needs. That would mean revamping the point system so that, instead of focusing generally on education, you can look at exactly where there are labour market shortages and allow people to come in to meet those needs.

Senator Oliver: What if the need were for a cardiologist and the person had training as a cardiologist in India or China, but they still cannot get a job in a hospital in Canada as a cardiologist?

Mr. Jain: You are right, it is a provincial issue. The only thing I could think of for a federal body like the Senate, which is looking at this situation, would be to tie federal transfer payments to provinces enacting legislation similar to that in Ontario to create an office of a fairness commissioner to force the regulatory bodies to open up. That is the only solution that is available on a federal level.

I mentioned earlier that Manitoba just enacted legislation similar to that in Ontario, and British Columbia and Quebec are looking at the situation. If we do not have the provinces enacting legislation such as that to create these offices that would force the regulatory bodies to move, the only solution we have is the federal one to force transfer payments.

Senator Oliver: In the legal profession, is it working in Ontario?

La présidente : Le sénateur Oliver est le prochain sur ma liste. Je sais que vous avez dû sortir brièvement pour un autre rendez-vous mais je tiens à vous dire que notre témoin a tenu à souligner que vous avez eu un lien avec son père dans certains comités, dans le passé.

Le sénateur Oliver : Veuillez m'excuser de n'avoir pas été présent dès le début mais je sais que vous êtes avocat dans le secteur de l'immigration, que vous êtes associé au cabinet Green and Spiegel de Toronto, et que vous avez pris la parole dans diverses tribunes au sujet de l'emploi des immigrants.

On me dit que vous avez parlé des problèmes de certains ordres professionnels du Canada — l'Ordre des médecins, dont a parlé le sénateur Poy, la profession d'ingénieur, notamment. On a parlé des obstacles qui empêchent les immigrants qualifiés de trouver du travail dans ces professions. À votre avis, que peut-on y faire?

La plupart d'entre nous connaissons bien la situation et avons entendu parler des obstacles systémiques. Considérant ces obstacles, quelles recommandations le comité devrait-il formuler pour résoudre ces problèmes — étant bien entendu qu'il s'agit dans certains cas de questions provinciales, par exemple avec le barreau?

M. Jain : Premièrement, il faut ajuster le système d'immigration de façon à faire entrer les catégories d'immigrants répondant aux besoins du marché du travail. Cela veut dire qu'il faut revoir le système de points de façon à ne plus privilégier généralement les études et à tenir compte exactement des secteurs dans lesquels il y a des pénuries de main-d'œuvre, afin de laisser entrer les personnes pouvant les combler.

Le sénateur Oliver : Et si nous avons besoin d'un cardiologue et que la personne a obtenu sa formation de cardiologue en Inde ou en Chine mais ne peut toujours pas trouver d'emploi de cardiologue dans un hôpital du Canada?

M. Jain : Vous avez raison, c'est une question relevant des provinces. La seule chose à laquelle je puisse penser, pour un organisme fédéral comme le Sénat, serait de relier les paiements de transfert fédéraux aux provinces à l'obligation d'adopter une législation semblable à celle de l'Ontario pour créer un poste de commissaire à l'équité afin de forcer les organismes de réglementation à s'ouvrir. C'est la seule solution dont on dispose au palier fédéral.

J'ai dit plus tôt que le Manitoba venait juste d'adopter une législation similaire à celle de l'Ontario, et que la Colombie-Britannique et le Québec envisagent de faire de même. Si les provinces n'adoptent pas ce genre de législation pour créer des bureaux pouvant forcer les organismes de réglementation à changer, la seule solution possible sera d'imposer cela par le truchement des paiements de transfert.

Le sénateur Oliver : Cela fonctionne-t-il en Ontario dans le domaine du droit?

Mr. Jain: In Ontario, there has not been enough time. Dr. Augustine has met with all 34 regulated professions, and she is optimistic. I spoke with her last week, as I mentioned, and she sensed a real will on behalf of the professional regulatory bodies to change.

I do not think we should assume that there is necessarily malice involved here. However, there is systemic discrimination. If the other provinces' experience is like that of Ontario, then I think we can be optimistic. All the regulatory bodies of the professions said that they were more than willing to look at the problem. They are willing to remove barriers, look at recognizing credentials in other formats, and look at appeal processes. They are happy to be audited and they do not even seem to be put off by the fact that they can be fined $100,000 if they do not move.

It is optimistic. Finally, this country is getting down to the real source of the problem. Regardless of all the rhetoric that we hear among federal politicians, to be quite candid, it is really a provincial issue, not a federal one. Canadians need to understand that the spotlight should be shone on the regulatory bodies themselves.

Senator Goldstein: It is a pleasure to be here. I was advised that I had to be here, so I am here.

The Chair: I am sure, after you have been here a short time, you will want to be here.

Senator Goldstein: I was at another committee meeting and I was told to be here as soon as that one finished.

Mr. Jain: I apologize that you have to listen to me.

Senator Goldstein: I apologize for not having had the pleasure of listening to the beginning of your presentation. I found the part that I heard very fascinating.

I had a rather interesting chord struck when I heard you speak of the provincial regulatory bodies. I am a member of a body that is regulated provincially. I used to sit on the council of that committee, so I am familiar with the efforts that are made to continue the monopolistic practices of the regulatory professions. I am perfectly prepared to say that that is what we have been doing.

That having been said, I sit on another committee which is dealing with interprovincial barriers to trade. We are in the process of dealing with the issue of the regulated professions precluding people from other provinces from entering their profession in that province.

The problem is different from the one you have set before us so brilliantly, but it is generically very similar. To what extent should we be trying to join forces with the federal government initiative, which was announced in this past budget, to work actively on the diminution of interprovincial barriers? To the extent that those barriers are diminished for citizens and residents of other provinces, they will also, perforce, be diminished for immigrants. We ought to consider a manner of making

M. Jain : En Ontario, le poste n'existe pas depuis assez longtemps. Mme Augustine a rencontré les 34 professions réglementées et elle est optimiste. Je lui ai parlé la semaine dernière, comme je l'ai dit, et elle perçoit une réelle volonté des organismes de réglementation à changer.

Je ne pense pas qu'il faille nécessairement voir de noirs desseins dans tout cela. Toutefois, il y a de la discrimination systémique. Si l'expérience dans les autres provinces est semblable à celle de l'Ontario, je pense que nous pouvons être optimistes. Tous les organismes de réglementation des professions ont dit qu'ils sont plus que prêts à se pencher sur le problème. Ils sont prêts à éliminer les obstacles, à envisager d'autres méthodes de reconnaissance des diplômes et à envisager des processus d'appel. Ils acceptent que leurs activités fassent l'objet de vérifications et ils ne semblent même pas choqués par le fait qu'ils risquent 100 000 $ d'amende s'ils ne font rien.

Je suis optimiste. Nous commençons peut-être finalement à attaquer le problème à la racine. Quels que soient les discours que nous entendons de la part des politiciens fédéraux, — soyons francs — c'est en réalité une question relevant des provinces, pas du gouvernement fédéral. Les Canadiens doivent comprendre que ce sont les organismes de réglementation eux-mêmes qu'il faut mettre sur la sellette.

Le sénateur Goldstein : C'est un plaisir d'être ici. On m'a dit de venir ici et j'y suis.

La présidente : Quand vous aurez passé un peu de temps ici, je suis sûre que vous voudrez revenir.

Le sénateur Goldstein : J'étais dans un autre comité et on m'a dit de venir ici dès que la séance serait terminée.

M. Jain : Je suis désolé qu'on vous oblige à m'écouter.

Le sénateur Goldstein : Au contraire, je suis désolé de ne pas avoir eu le plaisir de vous écouter dès le début. Ce que j'entends depuis mon arrivée est tout à fait fascinant.

Vous avez piqué mon intérêt en parlant des organismes de réglementation provinciaux. Je suis membre d'un tel organisme. Autrefois, je faisais partie du conseil de ce comité et je suis donc au courant des efforts qui sont déployés pour préserver les pratiques monopolistiques des professions réglementées. Je n'hésite pas à dire que c'est ce qui se passe.

Cela étant, je fais aussi partie d'un autre comité qui se penche sur les obstacles interprovinciaux au commerce. Nous sommes sur le point de nous attaquer à la question des professions réglementées qui empêchent les gens des autres provinces de venir exercer chez elles.

Le problème est différent de celui que vous avez si brillamment exposé mais il est génériquement très similaire. Dans quelle mesure devrions-nous essayer de nous joindre à l'initiative du gouvernement fédéral annoncée dans le dernier budget pour réduire sensiblement les obstacles interprovinciaux? Dans la mesure où ces obstacles seront réduits pour les citoyens et les résidents des autres provinces, ils le seront aussi d'office pour les immigrants. Nous devrions envisager de faire cause commune de

common cause in order to bring to bear additional influences in order to get these bodies — of which I am a member, you are a member, Senator Oliver is a member — to open up.

I believe everyone is sympathetic to the proposition that a cardiologist who is inadequately trained ought not to be doing cardiac surgery at a hospital without further training and without establishing credentials, but there are no programs in most provinces to help people who either come from other provinces or from other places to become very quickly qualified in the profession that is their chosen profession. That is a function not of government but of the individual professional bodies. It is the government that must lean on these bodies to force them to create the programs in order to do this sort of thing. I do not see any other way out of doing it.

Mr. Jain: I agree. I think they can, and I think the issues are very similar. Given the similarity of them, why not tackle them at the same time? If you are to go to the regulatory bodies and tell them to break down their barriers for immigrants, why not also tell them to break them down interprovincially?

The Chair: I am pleased you raised that point. That takes me off the list. That was to be my next question. Perhaps lawyers think alike, or senators, I do not know.

Mr. Jain, thank you for coming here. You alluded to your father having testified here. I think you have set a high bar. He will be proud of that.

We thank you for expanding the debate about working in Canada. Our emphasis is on the Public Service Commission but we need the background to understand what is going on in the labour force, and where the future employees are coming from. The Public Service Commission is part of the whole fabric of work placement in Canada. Thank you for your perspectives and interesting insights. I hope you will look forward to seeing some of that reflected in our report.

Mr. Jain: Very much so. Thank you for inviting me here tonight.

The Chair: Honourable senators, we will call on our next panel. This committee is examining cases of alleged discrimination in the hiring and promotion practices of the federal public service, and studying the extent to which targets to achieve employment equity for minority groups are being met.

Within that study, we have been looking at the Public Service Commission specifically, but to do so we must look at the entire area of employment, immigration, demographics, et cetera, that relate to Canada and make up the workforce pool.

façon à exercer des pressions encore plus fortes pour forcer ces organismes — dont je suis membre, dont vous êtes membre, dont le sénateur Oliver est membre — à s'ouvrir.

Je crois que tout le monde comprend l'idée qu'un cardiologue n'ayant pas eu une formation adéquate ne devrait pas faire d'opérations à cœur ouvert dans un hôpital sans obtenir une formation supplémentaire et sans faire accréditer ses titres de compétence, mais il n'y a dans la plupart des provinces aucun programme pour aider les gens venant des autres provinces ou d'autres pays à obtenir une qualification très rapide dans la profession qu'ils ont choisie. C'est une question qui ne relève pas du gouvernement mais des organismes professionnels. Le rôle du gouvernement doit être de faire pression sur ces derniers pour les forcer à établir de tels programmes pour faire ce genre de choses. Je ne vois pas d'autre porte de sortie.

M. Jain : Je suis d'accord. Je pense qu'ils le peuvent et que les problèmes sont très similaires. Comme ils sont similaires, pourquoi ne pas s'y attaquer en même temps? Si vous demandez aux organismes de réglementation d'abolir leurs obstacles touchant les immigrants, pourquoi ne pas leur demander en même temps d'abolir les obstacles interprovinciaux?

La présidente : Je suis heureuse de vous l'entendre dire. Comme c'était la question que j'allais vous poser, je peux enlever mon nom de la liste. Les avocats pensent peut-être comme les sénateurs, qui sait?

Monsieur Jain, merci beaucoup d'être venu ici. Vous avez dit que votre père a déjà témoigné devant un comité. Je pense que vous avez placé la barre très haut et qu'il sera fier de vous.

Nous vous remercions d'avoir élargi le débat sur la population active au Canada. Notre étude porte surtout sur la Commission de la fonction publique mais nous avons besoin de connaître le contexte pour comprendre ce qui se passe dans la population active et voir d'où viendront les employés de demain. La Commission de la fonction publique fait partie de tout le système d'emploi au Canada. Je vous remercie de vos remarques très intéressantes. Vous en trouverez certainement l'écho dans notre rapport.

M. Jain : Merci de m'avoir invité devant le comité.

La présidente : Honorables sénateurs, nous accueillons maintenant le groupe de témoins suivant. Je rappelle que notre comité se penche sur des allégations de discrimination dans les pratiques de recrutement et de promotion de la fonction publique fédérale, et examine dans quelle mesure les objectifs d'équité en matière d'emploi pour les groupes minoritaires sont atteints.

Dans ce contexte, nous avons spécialement examiné la Commission de la fonction publique mais, pour ce faire, nous devons nous pencher sur toute la problématique de l'emploi, de l'immigration, de la démographie, et cetera, qui influe sur la population active du Canada.

We are pleased on this panel to welcome, from British Columbia, Marie Crowther, Registrar; from the Ontario College of Teachers we have Lise Roy-Kolbusz, Deputy Registrar; and Frank McIntyre, Manager of Human Resources.

Marie Crowther, Registrar, British Columbia College of Teachers: Thank you very much for inviting me here today. I feel honoured to be here.

The British Columbia College of Teachers is the regulatory body for teachers in British Columbia. It has a public interest mandate and understands that part of that mandate is to ensure that standards, assessment tools and procedures are consistent with the human rights norms of non-discrimination and equality.

In order to do this, the college abides by some key principles. It ensures transparency of information. We provide detailed information about certification requirements on our website. We are currently redesigning that website to ensure that it can be navigated easily, and to simplify language. We are developing country-specific pages on the website. For example, an applicant coming from the Ukraine knows that a diploma in their country is equivalent to a degree here, so that they can understand the language.

We conduct bi-weekly information sessions for all applicants. Those have turned out to be a win-win situation because the applicants come from across Canada as well as internationally, and the international applicants see that everyone must submit the same documentation and are evaluated under the same rules. We have also found that they have made friendships at the meetings, and assisted each other in obtaining the information that they need.

We have developed occupational fact sheets in partnership with Immigrant Services Society of British Columbia and MOSAIC. They have been translated into a couple of languages in order to make our information more transparent.

We have a highly skilled evaluation team which works one-on-one with our international applicants. The members of that time have up-to-date information on school systems around the world so they are able to make the right judgments with regard to programs.

We have revised our bylaws to allow for prior learning recognition, for course work to be excused based on successful practice in B.C. and to allow equivalence in certain courses. We use accommodation mechanisms to grant a certificate where warranted. For example, we feel it is important for all teachers to have an understanding of Canada. We require a Canadian studies course. However, we do not wait for that course to be completed before granting a certificate. We issue the certificate and allow them to carry it while practicing.

Nous avons maintenant le plaisir d'accueillir Marie Crowther, registraire du British Columbia College of Teachers, Lise Roy-Kolbusz, registraire adjointe de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario, et Frank McIntyre, gestionnaire en ressources humaines.

Marie Crowther, registraire, British Columbia College of Teachers : Merci beaucoup de votre invitation. C'est un honneur pour moi d'être ici.

Le British Columbia College of Teachers est l'organisme de réglementation des enseignants en Colombie-Britannique. Il exerce une fonction d'intérêt public et comprend que son mandat consiste en partie à assurer que les normes, les outils d'évaluation et les procédures sont conformes aux normes de droits humains de non-discrimination et d'égalité.

Pour ce faire, le collège respecte certains principes fondamentaux. Il assure la transparence de l'information. Il donne sur son site Web des informations détaillées sur les critères d'accréditation. Nous procédons actuellement à une transformation de notre site web pour qu'il soit plus facile à utiliser, avec un langage simple. Nous préparons aussi des pages spécialisées par pays. Par exemple, un candidat originaire d'Ukraine sait qu'un diplôme de son pays est équivalent à un diplôme du Canada, et il comprendra le langage.

Nous organisons des sessions d'information deux fois par mois pour tous les candidats. Elles se sont avérées être une situation gagnant-gagnant car les candidats viennent de tout le Canada et internationalement, et les candidats internationaux peuvent voir que tout le monde doit présenter la même documentation et est évalué en fonction des mêmes règles. Nous avons aussi constaté qu'ils forment des liens d'amitié lors de ces réunions et s'entraident pour obtenir les informations dont ils ont besoin.

Nous avons préparé des fiches d'information professionnelle en collaborant avec la Immigrant Services Society of British Columbia et MOSAIC. Elles ont été traduites en plusieurs langues pour rendre l'information plus transparente.

Nous avons une équipe d'évaluation hautement qualifiée qui travaille individuellement avec les candidats internationaux. Les membres ont à ce moment-là des informations à jour sur les systèmes scolaires du monde entier afin de porter de bons jugements sur les programmes.

Nous avons révisé nos règlements pour permettre la reconnaissance des études antérieures, pour dispenser de cours les candidats ayant déjà exercé avec succès en Colombie-Britannique, et pour permettre l'équivalence dans certains cours. Nous utilisons des mécanismes d'accommodement pour accorder un certificat quand c'est justifié. Par exemple, nous pensons qu'il est important que tous les enseignants aient une compréhension du Canada. Nous exigeons un cours d'études canadiennes. Toutefois, nous n'attendons pas que ce cours soit terminé pour accorder un certificat. Nous délivrons le certificat et leur permettons de s'en servir pendant leur stage.

We do accommodate internationally educated applicants and allow, in exceptional circumstances, an application to be considered without complete support documentation. If we have someone come in without their papers, they can do a statutory declaration. We can send them to a university for an academic assessment and we require them to do some education course work and maybe a practicum in order to justify and verify that they have the skills necessary to teach.

We actively assist our applicants in writing letters when they are unable to obtain the information we ask for. Our evaluation letters provide clear information about what course work they need to take, where they can obtain it and the kind of timelines involved. The letters talk about appeal processes, review processes and re-evaluation mechanisms. There is no cost for those processes.

We have provided access to the profession. We worked with Simon Fraser University to develop a program to orient internationally educated teachers to the cultural, social and political contexts of B.C. schools through a combination of in-seminar and in-school experiences. The Professional Qualification Program is the first of its kind in British Columbia and acknowledges the rich experiences of internationally educated teachers, provides teachers with opportunities to engage in professional dialogue about teaching and learning, and prepares them for successful entry into the British Columbia school system. This is a program that internationally educated teachers know they need. We have always required some applicants to complete updating course work, and that was not successful because they did not feel the need for it. This program builds on what they need to know about teaching in Canada.

The program is now oversubscribed, and we need to open up more spaces for it. We have worked with other institutions to provide other programs, but none are as successful as PQP. We do arrange for practicum experience where someone cannot obtain any through an institution.

We have recently completed a review of our certification requirements in consultation with education partners. We did that in order to reconcile our standards with Alberta under the Trade, Investment, and Labour Mobility Agreement, or TILMA. We have successfully reconciled with Alberta. As of April 1, teachers from Alberta can come to British Columbia without completing any additional courses.

The college is legislated to set standards for the teaching profession in British Columbia. The standards define the professional attributes and expertise that educators bear for the benefit of children and society. All applicants, whether applying within British Columbia, within Canada or outside of Canada, are expected to meet the standards. Sometimes these standards

Nous accordons des accommodements aux candidats éduqués internationalement et, dans des cas exceptionnels, acceptons d'examiner les demandes même si la documentation d'appui n'est pas complète. Si quelqu'un se présente sans ses documents, il peut faire une déclaration sur l'honneur. Nous pouvons l'envoyer dans une université pour faire l'objet d'une évaluation académique en lui demandant de suivre certains cours de pédagogie, et peut-être aussi de faire un stage, afin de vérifier qu'il possède les compétences nécessaires pour enseigner.

Nous aidons activement nos candidats à rédiger des lettres lorsqu'ils sont incapables d'obtenir les informations dont nous avons besoin. Nos lettres d'évaluation contiennent des informations claires sur les cours qu'ils doivent suivre, où ils peuvent les suivre et à quel moment. Les lettres portent aussi sur les processus d'appel, les processus de révision et les mécanismes de réévaluation. Il n'y a pas de frais à payer pour ces processus.

Nous avons donné accès à la profession. Nous avons travaillé avec l'Université Simon Fraser pour formuler un programme d'initiation des enseignants éduqués internationalement sur les contextes culturel, social et politique des écoles de la province par le truchement d'une combinaison d'expériences en séminaire et en salle de classe. Le Professional Qualification Program, qui est le premier de son genre dans la province, tient compte des riches expériences des enseignants éduqués internationalement, offre aux enseignants la possibilité d'engager un dialogue professionnel sur l'enseignement et l'apprentissage, et les prépare à entrer avec succès dans le système scolaire de la Colombie-Britannique. Les enseignants éduqués internationalement savent que c'est un programme dont ils ont besoin. Nous avons toujours demandé à certains candidats de suivre des cours de mise à niveau mais cela ne fonctionnait pas parce qu'ils pensaient ne pas en avoir besoin. Ce programme est fondé sur ce qu'ils ont besoin de savoir sur l'enseignement au Canada.

Le programme actuel a maintenant trop de candidats et nous devons accroître le nombre de places disponibles. Nous avons travaillé avec d'autres établissements pour offrir d'autres programmes mais aucun n'a autant de succès que le PQP. Nous organisons des stages pour ceux qui ne peuvent pas en obtenir dans un établissement d'enseignement.

Nous avons récemment terminé une révision de nos critères d'accréditation en consultant des partenaires du monde de l'enseignement. Nous avons fait cela afin d'assurer la concordance de nos normes avec celles de l'Alberta, dans le cadre de l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre. À partir du 1er avril, les enseignants de l'Alberta pourront venir exercer en Colombie-Britannique sans être tenus de suivre des cours supplémentaires.

Le collège est régi par une loi et son rôle consiste à établir les normes de la profession enseignante en Colombie-Britannique. Ces normes définissent les caractéristiques professionnelles et les compétences que doivent posséder les enseignants dans l'intérêt des enfants et de la société. Tous les candidats, qu'ils présentent leur demande en Colombie-Britannique, au Canada ou à

are barriers to the profession for some of our internationally educated applicants.

As it is often educators who provide models of written and spoken English to students, it is incumbent on the college to ensure that those individuals who are granted a teaching certificate are competent in the English language. Vast numbers of our internationally trained teachers apply to the college without having proficiency in the English language. The English language programs available through our private ESL colleges, British Columbia colleges and universities are not developed for professionals and do not focus on the high level of proficiency needed for certification.

We also need to devise an English proficiency test for professionals based on an extensive analysis of the language needs of the teaching profession. The assessment tests currently available were developed for other purposes and are not always the best measure of proficiency as it relates to the teaching profession.

An understanding of the context of teaching in Canadian schools is necessary to be granted a British Columbia teaching certificate. Applicants who do not have a teacher education program similar in philosophy to Canadian teacher education programs, or do not have experience in an education system similar in philosophy, are required to complete a program of studies.

For example, a teacher coming from China, which is a teacher-centred, exam-based system, does not assimilate easily into the British Columbia classroom where it is child focused. We do require them to do a program, such as PQP, in order to receive a certificate.

Granting a certificate is not the answer to employment for teachers. They must have the opportunity of experience in Canadian schools or the school boards will not employ them. We have found with the PQP program that our internationally educated teachers are being employed. We have good applicants in areas such as maths and physics coming out of the former Eastern bloc countries who are now being employed in British Columbia schools.

The report on access to licensure and regulated professions for internationally trained professions in British Columbia states that regulatory bodies should explore the integration of competency-based assessments in their assessment processes. Applicants who do not have a required course may receive recognition and credit for demonstrated knowledge and skills by way of institutional course challenge or portfolio assessment.

However, even though those processes do exist, not all faculties offer course challenged exams or allow for portfolio assessments. Faculties of education are reluctant to offer transfer credits for

l'étranger, sont tenus de suivre ces normes. Parfois, les normes sont des obstacles à l'entrée dans la profession pour certains de nos candidats éduqués internationalement.

Comme les enseignants sont souvent des modèles pour les étudiants sur le plan de l'anglais écrit et parlé, il appartient au collège de s'assurer que les candidats obtenant un certificat d'enseignement sont compétents en anglais. Un très grand nombre de nos enseignants formés internationalement qui présentent une demande au collège ne parlent pas couramment l'anglais. Les programmes d'apprentissage de l'anglais offerts par nos collèges privés d'ALS et les collèges et universités de la Colombie-Britannique ne sont pas élaborés par des professionnels et ne sont pas axés sur le niveau de compétence élevé qui est nécessaire pour obtenir l'accréditation.

Nous devons aussi formuler un examen de connaissance de l'anglais pour les professionnels en nous fondant sur une analyse exhaustive des besoins linguistiques de la profession enseignante. Les examens d'évaluation actuellement disponibles ont été élaborés pour d'autres objectifs et ne sont pas toujours la meilleure mesure de compétence en ce qui concerne la profession enseignante.

Pour obtenir un certificat d'enseignement en Colombie-Britannique, on se doit de comprendre le contexte de l'enseignement dans les écoles canadiennes. Les candidats qui n'ont pas suivi un programme de formation à l'enseignement fondé sur des principes similaires à ceux des programmes canadiens, ou qui n'ont pas d'expérience acquise dans un système d'enseignement reposant sur les mêmes principes, sont tenus de suivre un programme d'études.

Par exemple, un enseignant venant de Chine, où le système est centré sur l'enseignant et fondé sur l'examen, peut avoir du mal à s'adapter à une salle de classe de la Colombie-Britannique où le système est centré sur l'enfant. Nous exigeons donc qu'ils suivent un programme, comme le PQP, pour obtenir un certificat.

Octroyer un certificat n'est pas la réponse à l'emploi des enseignants. Ils doivent avoir l'occasion d'acquérir une expérience dans les écoles canadiennes, sinon les conseils scolaires ne les engageront pas. Nous avons constaté qu'avec le programme PQP nos enseignants éduqués internationalement trouvent du travail. Nous avons de bons candidats dans des matières telles que les mathématiques et la physique qui sont originaires des pays de l'ancien bloc de l'Est et qui travaillent maintenant dans des écoles de la Colombie-Britannique.

On dit dans le rapport sur l'accès au droit d'exercer et les professions réglementées pour les professions formées internationalement en Colombie-Britannique que les organismes de réglementation doivent s'efforcer d'intégrer des évaluations fondées sur les compétences dans leurs processus d'évaluation. Les candidats n'ayant pas suivi un cours requis peuvent obtenir une reconnaissance et un crédit pour les connaissances et compétences démontrées au moyen d'un examen de cours institutionnel ou d'une évaluation sur portefeuille.

Toutefois, même si ces processus existent, les facultés n'offrent pas toutes des examens fondés sur des cours ou ne permettent pas toutes une évaluation sur portefeuille. Les facultés d'éducation

course work completed elsewhere as their funding is based on the number of students completing full-time programs. The college could develop a test as a measurement tool, but the costs for developing tests in 40 or more subject areas is prohibitive.

The paramount objective must always be the protection of public interest, at the core of which is ensuring that children have competent and caring educators in their classrooms. The challenge for the college is achieving that goal while doing its best to break down barriers for foreign-trained educators, making it a win-win situation, allowing individuals to participate fully in Canadian society and giving Canadian children and families an opportunity to experience and learn from educators from a diverse range of cultures and backgrounds.

[*Translation*]

Mrs. Lise Roy-Kolbusz, Deputy Registrar, Ontario College of Teachers: Madam Chair, the Ontario College of Teachers is the regulating body of the teaching profession in Ontario. Before joining the college, I had been a duly qualified and certified teacher, a school principal and also the Education Superintendent of Ontario.

The mandate of the college is to regulate the teaching profession in the public interest. It implements professional and ethical standards, holds disciplinary hearings and approves training programs.

With close to 210,000 members working in about 6,000 schools and other institutions publicly funded by the province, the college is the self-regulating body with the largest membership in Canada.

I have with me this evening Mr. Frank McIntyre, Manager of Human Resources. He is the author of a study on the transition to teaching, which is the result of our annual survey of newly certified teachers in Ontario.

First of all, we want to thank you for giving us the opportunity to explain the activities of the college in support of teachers trained abroad. Thanks to the implementation of various initiatives, it is now easier than in the past to become certified to teach in Ontario.

Through our partnership with the Teach in Ontario program, which is a transition training program partly funded by Citizenship and Immigration Canada, we have helped internationally trained teachers by providing them with some personalized support in French and in English in consultation centers located in Toronto, Ottawa and Windsor, with help on how to be certified to teach and, also, with a six-week program allowing them to be prepared to look for a teaching position and with courses to upgrade their knowledge of English.

rechignent à offrir des crédits de transfert pour des cours suivis ailleurs parce que leur financement repose sur le nombre d'étudiants suivant des programmes à temps plein. Le collège pourrait mettre au point un examen comme outil de mesure mais les frais d'élaboration d'examens dans 40 matières ou plus sont prohibitifs.

L'objectif primordial doit toujours être de protéger l'intérêt public en veillant avant tout à ce que les enfants aient des éducateurs compétents et attentifs dans leurs salles de classe. Le défi, pour le collège, est d'atteindre cet objectif en faisant tout son possible pour abolir les obstacles auxquels sont confrontés les éducateurs formés à l'étranger, de façon à en faire une situation gagnant-gagnant en permettant aux individus de participer pleinement à la société canadienne et en donnant aux enfants et aux familles du Canada la possibilité d'apprendre auprès d'éducateurs de cultures et d'origines diverses.

[*Français*]

Lise Roy-Kolbusz, registraire adjointe, Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario : Madame la présidente, l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario est l'organisme de réglementation de la profession enseignante en Ontario. Avant de me joindre à l'ordre, j'ai été enseignante dûment qualifiée et certifiée, directrice d'école et aussi surintendante de l'éducation en Ontario.

L'ordre a pour mandat de réglementer la profession enseignante dans l'intérêt du public. Il établit des normes d'exercice et de déontologie, mène des audiences disciplinaires et agrée des programmes de formation professionnelle.

Fort de ses quelque 210 000 membres travaillant auprès de 6 000 écoles et autres établissements scolaires financés par les fonds publics de la province, l'ordre est l'organisme d'autoréglementation qui compte le plus grand nombre de membres au Canada.

Je suis accompagnée ce soir de M. Frank McIntyre, gestionnaire des ressources humaines à l'ordre. Il est également l'auteur de l'étude sur la transition à l'enseignement, un sondage annuel du personnel enseignant nouvellement certifié en Ontario.

Tout d'abord, nous vous remercions de nous donner l'occasion ce soir de vous présenter les activités de l'ordre qui appuie les enseignants et enseignantes formés à l'étranger. Grâce à la mise en œuvre de plusieurs initiatives, il est plus facile que par le passé d'obtenir l'autorisation nécessaire pour enseigner en Ontario.

Par le biais de notre partenariat avec le Programme Enseigner en Ontario, un programme de formation transitoire, financé en partie par Citoyenneté et immigration Canada, nous avons aidé des enseignants et enseignantes formés à l'étranger, en leur fournissant, dans un premier temps, un soutien personnalisé en français et en anglais dans des centres de consultation situés à Toronto, Ottawa et Windsor, de l'aide pour obtenir l'autorisation d'enseigner et troisièmement, un programme de six semaines qui les prépare à la recherche d'un emploi d'enseignement et aussi des cours de mise à niveau linguistique en anglais.

One can find on the website of the college a lot of information aimed at internationally trained teachers. Furthermore, we hold regular information sessions at the college as well as in community centers and agencies to explain our certification requirements to foreign teachers who have just immigrated in Canada.

Among our present initiatives, let me say that we make presentations all over Ontario for internationally trained teachers who have just been certified to teach in the province, in order to make them aware of our training framework for the teaching profession.

We have changed our procedures and now allow a third party to confirm the credentials of candidates in exceptional circumstances, especially those coming from a country at war who are unable to obtain the required documents to become members of the college.

We have also created Teachers' Network, a network allowing teachers trained abroad or new in our country to communicate with teachers who have the experience of teaching in Ontario and who volunteer to share their knowledge.

In order to expedite the certification process, we have implemented an initiative allowing us to examine the documents of candidates even before they have received the results of their language competency tests.

Finally, we have just concluded a review of our registration practices to make sure that they meet the new requirements of the Fair Registration Practices Code of Ontario. Even though the vast majority of respondents believe that our registration policies are transparent, objective, unbiased and fair, there is always room for improvement. We will send a copy of the report to the board of the College on March 27th and will send you one at the same time. We will be pleased to share that report with you. In the meantime, I want to give you some highlights.

To be allowed to teach in Ontario, there is a two-step process. First of all, one has to become a member of the Ontario College of Teachers, which means having qualifications meeting the high standards of Ontario. It is only after having been certified by the College that one is allowed to teach in the schools publicly funded by the province.

Even though it may not be as difficult as in the past for teachers trained abroad to be allowed to teach in Ontario, finding a teaching position is still a challenge, as demonstrated by the results of our survey.

I will now give the floor to Frank McIntyre, who will give you an overview of the labor market for teachers newly certified in Ontario.

[*English*]

Frank McIntyre, Manager of Human Resources, Ontario College of Teachers: Thank you for the opportunity to speak to you this evening. For the past six years, the Ontario College of

Le site web de l'ordre contient une foule de renseignements destinés aux personnes formées à l'étranger. De plus, nous organisons périodiquement des séances d'information à l'ordre et dans des centres et agences communautaires, pour expliquer nos exigences de certification aux pédagogues d'autres pays qui viennent d'immigrer au Canada.

Parmi nos initiatives actuelles, signalons que nous faisons des présentations à travers l'Ontario, à l'intention des enseignants et enseignantes formés à l'étranger qui viennent tout juste d'obtenir l'autorisation d'enseigner dans la province, pour les renseigner sur notre cadre de formation de la profession enseignante.

Nous avons modifié nos procédures et permettrons désormais à une tierce partie de confirmer les titres de compétence d'un postulant, dans des circonstances exceptionnelles, notamment pour une personne qui vient d'un pays déchiré par la guerre et qui ne peut obtenir les documents requis pour s'inscrire à l'ordre.

Nous avons aussi créé Espace enseignant, un réseau qui permet au personnel enseignant formé à l'étranger et nouveau au pays de communiquer avec des pédagogues ayant de l'expérience en Ontario et qui se portent volontaire pour transmettre leurs connaissances.

Pour accélérer le processus de certification, nous avons mis en place une initiative qui nous permet d'examiner les documents des postulants et postulantes même avant de recevoir les résultats de leurs tests de compétence linguistique.

Enfin, nous venons de terminer la révision de nos pratiques d'inscription pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux nouvelles exigences du Code de pratiques d'inscription équitables à l'Ontario. Même si la vaste majorité des répondants est d'avis que les politiques d'inscription de l'ordre sont transparentes, objectives, impartiales et équitables, il y a toujours place à l'amélioration. Nous soumettrons une copie du rapport au conseil de l'ordre le 27 mars, et vous en recevez une copie à ce moment-là. Il nous fera plaisir de faire le partage de ce rapport. Ce soir, j'en parlerai plus longuement.

Pouvoir enseigner en Ontario, le processus comprend deux étapes. Tout d'abord, vous devez devenir membre de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario, c'est-à-dire que vous devez détenir les qualifications qui répondent aux normes élevées de l'Ontario. Ce n'est qu'après avoir obtenu la certification de l'ordre que vous avez le droit d'enseigner dans les écoles financées par les fonds publics de la province.

S'il n'est plus aussi difficile qu'avant pour les enseignants et enseignantes formés à l'étranger d'obtenir l'autorisation d'enseigner en Ontario, décrocher un poste demeure un défi de taille, tel que l'indiquent les résultats de notre sondage.

Je vais maintenant céder la parole à Frank McIntyre, qui vous brossera un tableau du marché du travail pour les enseignantes et les enseignants nouvellement certifiés en Ontario.

[*Traduction*]

Frank McIntyre, gestionnaire des ressources humaines, Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario : Merci de nous donner la parole ce soir. L'Ordre des enseignantes et enseignants

Teachers has conducted large-scale surveys to study the transition experiences of newly certified teachers as they apply for and obtain — or do not obtain — teaching jobs in this province.

We initially focused on the graduates of the Ontario faculties of education. Four years ago, we widened our study to include internationally educated teachers in the year following their successful obtaining of teaching certification from the college. Over that four year period, more than 5,500 internationally educated teachers were certified by our college, enabling them to apply for teaching jobs in Ontario.

Some of these new Ontario teachers are actually Ontarians who sought their teacher education in other countries. The majority, however, are individuals who emigrated to Canada and have sought to take up their profession in Ontario. I refer to them in what follows as "new Canadian teachers."

These Ontario-certified teachers are highly experienced professionals. Almost all of them taught successfully in another country prior to obtaining their certification in our jurisdiction. Fully half of them taught elsewhere for five or more years and another quarter of them for at least two years. All of them meet the language of instruction proficiency requirements set out in Ontario regulation. They have completed their teacher education program in English or French, or they have successfully passed the designated language proficiency test.

Despite their valid licensure, their successful track records as teachers elsewhere and their proficiency in one of the languages of instruction in this province, they have limited success in obtaining teaching jobs in Ontario. We can illustrate this limited success for you by citing a few findings from our most recent study that included surveys of teachers who were first certified in Ontario in the calendar year 2006, and this study examined these new teachers' experiences in finding teaching jobs by the spring of 2007, the end of the school year following their initial licensure in Ontario. Only one in twelve — that is, 8 per cent — of new Canadian teachers who answered our surveys last year were able to find regular teaching jobs in publicly-funded schools in the province in the 2006-07 school year.

We are currently in the midst of an over-supply of English-language teachers in the province of Ontario. New graduates of Ontario faculties of education in 2006 also had a hard time finding jobs last year. The 40 per cent success rate for these new graduates of Ontario faculties, their success rate in finding teaching jobs in their first year in the profession, was fully five times greater than that of the experienced new Canadian teachers recently certified by our college. Almost half — that is, 48 per cent — of the new Canadian teachers were not able to find a teaching job of any kind, whether in publicly-funded schools, private schools, as regular jobs or even to teach from time to time

de l'Ontario mène depuis six ans des enquêtes à grande échelle pour étudier les expériences de transition des enseignants nouvellement accrédités lorsqu'ils demandent et obtiennent — ou n'obtiennent pas — un poste d'enseignant dans la province.

Au début, nous nous sommes concentrés sur les diplômés des facultés d'éducation de l'Ontario. Il y a quatre ans, nous avons élargi la portée de notre étude pour englober les enseignants éduqués internationalement dans l'année suivant leur obtention d'un certificat d'enseignant de l'ordre. Pendant cette période de quatre ans, plus de 5 500 enseignants éduqués internationalement ont été accrédités par l'ordre, ce qui leur a permis d'être candidats à un poste d'enseignant en Ontario.

Certains de ces nouveaux enseignants en Ontario sont en fait des ontariens ayant obtenu leur formation d'enseignant dans d'autres pays. Toutefois, la plupart sont des personnes ayant immigré au Canada et ayant souhaité entrer dans la profession en Ontario. Dans la suite de mon exposé, je les appellerai des « nouveaux enseignants canadiens. »

Ces enseignants accrédités en Ontario sont des professionnels très chevronnés. Pratiquement tous ont enseigné avec succès dans un autre pays avant d'obtenir leur certificat dans notre province. La moitié au moins ont enseigné ailleurs pendant cinq ans ou plus, et un quart, pendant au moins deux ans. Tous ont satisfait aux critères de connaissance de la langue d'instruction énoncée dans le règlement ontarien. Ils ont suivi leur programme de formation à l'enseignement en anglais ou en français ou ont réussi l'examen désigné de connaissances linguistiques.

Malgré leur droit d'exercer valide, leurs antécédents comme enseignants ailleurs et leur connaissance d'une des langues d'instruction de la province, leur succès en matière d'obtention de postes d'enseignants en Ontario est limité. Pour vous en donner une idée, je peux citer les constatations de notre étude la plus récente qui comprenait des enquêtes auprès d'enseignants ayant été accrédités pour la première fois en Ontario en 2006, étude qui a permis d'examiner dans quelle mesure ces nouveaux enseignants avaient trouvé un poste d'enseignant au printemps 2007, la fin de l'année scolaire suivant l'obtention de leur certificat en Ontario. Seulement un sur 12 — soit 8 p. 100 — des nouveaux enseignants canadiens ayant répondu à nos enquêtes l'an dernier avait trouvé un poste d'enseignant régulier dans une école publique de la province pendant l'année scolaire 2006-2007.

Nous connaissons à l'heure actuelle une surabondance d'enseignants anglophones en Ontario. Les nouveaux diplômés des facultés d'éducation de la province en 2006 ont eux aussi eu du mal à trouver des postes l'an dernier. Le taux de succès de 40 p. 100 de ces niveaux diplômés des facultés de l'Ontario, leur taux de succès dans la recherche de postes d'enseignants pendant leur première année dans la profession, était cinq fois plus élevé que celui des nouveaux enseignants canadiens chevronnés récemment certifiés par l'ordre. Environ la moitié — 48 p. 100 — des nouveaux enseignants canadiens n'ont pas pu trouver de poste d'enseignant, que ce soit dans une école

on a daily supply or occasional teaching basis. This unemployment rate is eight times higher than the corresponding 6 per cent unemployment rate amongst new Ontario graduates.

Many of these teachers tell us that their experience and success in teaching in other jurisdictions is not recognized when they apply for teaching jobs in Ontario. They seek opportunities to be in classrooms and demonstrate that they can make this transition to successfully apply their professional skills and knowledge in Ontario schools.

In conclusion, Ontario has successfully certified a large and increasing number of internationally educated teachers over the past several years. The next step is for more of these teachers to obtain teaching jobs in their profession in the challenging teacher employment market in Ontario today.

We have provided a copy of a section of the report of the 2007 survey results for the new Canadian teachers with your package. The full report on all of the teachers we surveyed, including the Ontario graduates, is available on the college's website for your review.

Senator Munson: There is a quote in the survey you provided that reads:

> I face discrimination for being non-Canadian. Everywhere I was asked for Canadian experience (indirectly) though I had more than five years teaching experience from my country. I was only asking for a chance to prove myself but nobody was ready to give a chance to a new immigrant with no new Canadian experience.

You explained some of the things that you have done. You also talked about an over-supply of teachers in Ontario. That obviously makes it even more difficult to hire teachers from other countries.

Mr. McIntyre: It does. The main reason that it is so difficult at the moment is the high competition in the job market for English-language teachers in Ontario. They are able to get the teaching certification that they need but, as I mentioned, many of them say that their teaching experience is undervalued.

In this highly competitive teaching market, it is very difficult when you are in competition with Ontario graduates who developed and proved their teaching skills in practicum placements in Ontario schools.

Senator Munson: Is there systemic racism within the teaching community in Ontario?

Mr. McIntyre: I believe that Ontario educators bring nothing but the best of intentions, and make very good faith efforts. They are selecting from a very large number of applicants based on the best evidence. They are looking at bona fide requirements for the

publique, une école privée, à temps plein, à temps partiel ou même comme remplaçants à la journée ou occasionnels. Ce taux de chômage est huit fois plus élevé que le taux de chômage correspondant des nouveaux diplômés de l'Ontario, 6 p. 100.

Bon nombre de ces enseignants nous disent que leurs expériences et leur succès comme enseignants dans d'autres juridictions ne sont pas reconnus lorsqu'ils cherchent un emploi d'enseignant en Ontario. Ils cherchent l'occasion d'être en salle de classe et de pouvoir démontrer qu'ils seront capables de faire cette transition pour appliquer avec succès leurs compétences et connaissances professionnelles dans les écoles de l'Ontario.

En conclusion, l'Ontario a accrédité avec succès un nombre élevé et croissant d'enseignants éduqués internationalement au cours des dernières années. À partir de maintenant, il faudra qu'un plus grand nombre de ces enseignants obtiennent des postes d'enseignants dans leur profession sur le marché difficile de l'emploi d'enseignant en Ontario aujourd'hui.

Nous vous avons remis un exemplaire d'une partie du rapport de l'enquête de 2007 concernant les nouveaux enseignants canadiens. Le texte complet du rapport, sur tous les enseignants interrogés, y compris les diplômés de l'Ontario, peut être consulté sur le site web de l'ordre.

Le sénateur Munson : Il y a dans l'enquête que vous nous avez remise une citation que je souhaite vous lire :

> Je fais face à de la discrimination en tant que non-Canadien. Les employeurs exigent (de façon détournée) de l'expérience canadienne bien que j'aie plus de cinq années d'expérience en enseignement dans mon pays. Je veux seulement que l'on m'accorde une chance de prouver ce que je peux faire, mais personne ne veut donner une chance à un néo-Canadien sans expérience canadienne.

Vous avez expliqué les choses que vous avez faites. Vous avez aussi parlé d'une surabondance d'enseignants en Ontario, ce qui complique évidemment la recherche d'un emploi par un enseignant d'un autre pays.

M. McIntyre : Absolument. La raison pour laquelle c'est si difficile en ce moment est qu'il y a une vive concurrence sur le marché du travail des enseignants anglophones en Ontario. Ils peuvent obtenir le certificat dont ils ont besoin mais, comme je l'ai dit, beaucoup disent que leur expérience d'enseignant est sous-valorisée.

Sur ce marché du travail très compétitif, c'est très difficile quand on fait concurrence à des diplômés de l'Ontario qui ont acquis et prouvé leurs compétences d'enseignants en effectuant des stages dans des écoles ontariennes.

Le sénateur Munson : Y a-t-il du racisme systémique dans le monde de l'enseignement en Ontario?

M. McIntyre : Je crois que les éducateurs ontariens ont les meilleures intentions du monde et font des efforts de très bonne foi. Ils peuvent choisir dans un très large bassin de candidats, en se fondant sur les meilleures preuves disponibles. Ils appliquent

jobs and making best efforts to make the appointments based on those.

Ms. Roy-Kolbusz: In my presentation, I spoke about a program that exists in Ontario. Teach in Ontario is funded by both the federal and provincial governments. There have been a number of these initiatives to help with transition. There has been a six-week program to support incoming teachers with foreign credentials who have been certified in Ontario to look at the Ontario classroom situation in order to get an understanding of evaluation practices and classroom management. These programs exist in the cities of Ottawa, Toronto and Windsor.

There has been a six-month mentorship program that allows new Canadian certified teachers in Ontario to partner up in order to share information. We have had two-day workshops organized by Teach in Ontario across the province to help teachers understand what to expect in the classroom. There have been a number of initiatives to mitigate that. However, the reality is that there is an oversupply of qualified teachers that has been building up for over three years. Statistics show that that will continue for the next couple of years.

Senator Munson: Ms. Crowther from British Columbia is a breath of fresh air with the comments she made on transparency of information and credential evaluation.

You spoke about establishing a highly skilled evaluation team of specialists and continued all the way down. We could pass some of these ideas along to our public service sector in our report.

You said that applicants who do not have a teacher education program similar in philosophy to a Canadian teacher education program must complete an approved program. How long is that program?

Ms. Crowther: Under our bylaws, the minimum standard is to complete 12 credits of course work, which takes less than a semester, plus a minimum six-week practicum. However, we have found that that is not long enough.

The PQP program is a six-month, seminar-based program followed by a full 13-week practicum, because it takes a long time to change how one operates. For someone who has gone through a teacher-centred rather than a child-centred system that is exam-based, it takes time to understand and change the way you think and operate.

The PQP program it extensive, and for some it ends up taking nearly a year when gaps in knowledge are found. Our internationally educated teachers understand that they need this. They are being hired, and it makes them successful in the workplace.

des critères légitimes pour accorder les emplois et font les meilleurs efforts possibles pour faire les nominations en conséquence.

Mme Roy-Kolbusz : Dans mon exposé, j'ai parlé d'un programme qui existe en Ontario. Enseigner en Ontario est financé par les gouvernements fédéral et provincial. Plusieurs initiatives ont été lancées pour faciliter la transition. Il y un programme de six semaines pour aider les enseignants arrivant avec des titres de compétence étrangers qui ont été certifiés en Ontario à prendre connaissance de la situation dans les salles de classe de l'Ontario afin de comprendre les pratiques d'évaluation et la gestion des classes. Ces programmes existent à Ottawa, à Toronto et à Windsor.

Il y a un programme de mentorat de six mois permettant aux enseignants canadiens nouvellement certifiés d'avoir un partenaire pour partager des informations. Nous avons tenu dans toute la province des ateliers de deux jours organisés par Enseigner en Ontario pour aider les enseignants à comprendre ce qu'on attend d'eux en salle de classe. Il y a donc eu plusieurs initiatives pour aider les candidats. Il n'en reste pas moins qu'une surabondance d'enseignants qualifiés est apparue au cours des trois dernières années. Les statistiques montrent qu'elle devrait durer encore deux ou trois ans.

Le sénateur Munson : Ce que nous a dit Mme Crowther, de la Colombie-Britannique, au sujet de la transparence des informations et de l'évaluation des titres professionnels nous remplit d'optimisme.

Vous avez parlé de mettre sur pied une équipe d'évaluation composée de spécialistes hautement qualifiés et vous avez continué sur toute la ligne. Nous pourrions transmettre certaines de ces idées à la fonction publique dans notre rapport.

Vous avez dit que les candidats n'ayant pas suivi un programme de formation à l'enseignement fondé sur une philosophie similaire à celle d'un programme canadien doivent suivre un programme approuvé. Quelle en est la durée?

Mme Crowther : En vertu de nos règlements, la norme est d'obtenir 12 crédits de cours, ce qui prend moins d'un semestre, et faire un stage de six semaines au minimum. Toutefois, nous avons constaté que ce n'est pas assez long.

Le programme PQP est un programme de six mois en séminaire suivi d'un stage de 13 semaines, parce qu'il faut longtemps pour changer la manière dont quelqu'un fonctionne. Quelqu'un qui est passé dans un système centré sur l'enseignant plutôt que dans un système centré sur l'enfant qui est basé sur l'examen a besoin de temps pour comprendre et pour changer la manière dont il pense et fonctionne.

Le programme PQP est très complet et, pour certains, il faut près d'un an lorsqu'on constate des carences en connaissances. Nos enseignants éduqués internationalement comprennent qu'ils en ont besoin. Ils sont recrutés et cela assure leur succès professionnel.

Senator Munson: Are there similar programs for the legal and medical profession to that which you have in British Columbia for teachers? It seems to be quite extensive, yet you were saying that after perhaps one year you should be able to teach in your province or in Ontario.

Ms. Crowther: I believe that the engineers have brought in an internship type of program. Getting experience in Canadian schools has been crucial.

The teaching situation in British Columbia is not quite as competitive as in Ontario. Teachers whose area of expertise is English as a second language are usually counselled into developing a different area. Those whose areas of expertise are French, maths and physics have been very successful in our schools.

Senator Munson: Let us turn the tables a bit. We talk with great pride about our criteria, our values and our educational programs as they relate to immigrants coming to our country. I wonder what happens to us when we go to other countries. Do Canadians face the same stringent criteria in France, Germany, Great Britain or Australia? Do they consider our credentials pretty good for Canada but require us to spend a year or two to understand their philosophy and the way they work, whether in engineering, law, medicine or teaching?

Ms. Crowther: It depends, of course, from where the applicant comes. For teachers coming from any of the commonwealth countries or the U.S., the system is similar enough that they do not need an acculturation program to the context of Canadian schools. However, teachers coming out of the old Eastern bloc countries or from China, where they have a teacher-centred, rote-based, exam-based system, where they are used to a set curricula, and where there is no integration of special needs in the classroom, do need that classroom experience. If we do not provide them with the experience, we are just setting them up for failure, which is how the PQP program developed. Individuals were entering this 12 credits of course work methodology in a practicum, and they were not ready for the practicum experience, so with the university we devised something that would work for them. In some cases, if we do not provide the experience, we are just setting them up for failure.

Ms. Roy-Kolbusz: In the Lisbon Convention, which many countries have ratified and which Canada will soon ratify, there is a more common understanding of how to accept credentials from various countries. That is currently happening. That could have a significant global impact as we continue our awareness.

The critical thing is equivalence rather than comparability. Comparability will really look at the content and not necessarily measure units, per se. It will allow a lot more fluidity between countries.

Le sénateur Munson : Y a-t-il des programmes similaires pour les professions du droit et de la médecine à celui que vous avez en Colombie-Britannique pour les enseignants? Ça semble être un programme très complet mais vous disiez pourtant qu'après une année, peut-être, on devrait pouvoir enseigner dans votre province ou en Ontario.

Mme Crowther : Je crois que les ingénieurs ont instauré un programme d'internat. Acquérir une expérience dans des écoles canadiennes est crucial.

Le secteur de l'enseignement en Colombie-Britannique n'est pas aussi compétitif qu'en Ontario. On conseille généralement aux enseignants dont la spécialité est l'anglais langue seconde d'acquérir une autre matière. Ceux dont la spécialité est le français, les mathématiques et la physique ont beaucoup de succès dans nos écoles.

Le sénateur Munson : Essayons de renverser la situation. Nous parlons avec beaucoup de fierté de nos critères, de nos valeurs et de nos programmes d'éducation dans le contexte des immigrants arrivant chez nous. Je me demande ce qui se passe quand nous allons dans d'autres pays. Les Canadiens sont-ils confrontés aux mêmes critères rigoureux en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne ou en Australie? Est-ce qu'ils estiment que nos diplômes sont assez bons pour le Canada mais exigent que nous passions à un an ou deux à comprendre leur philosophie et la manière dont ils travaillent, que ce soit en génie, en droit, en médecine ou en enseignement?

Mme Crowther : Cela dépend évidemment du pays d'origine des candidats. Pour les enseignants venant d'un pays du Commonwealth ou des États-Unis, le système est assez similaire pour qu'ils n'aient pas besoin d'un programme d'acculturation au contexte des écoles canadiennes. Par contre, les enseignants venant des pays de l'ancien bloc de l'Est ou de la Chine, où ils ont un système centré sur l'enseignant, avec apprentissage par cœur, un système basé sur l'examen, où ils sont habitués à un programme de cours fixe, et où il n'y a pas d'intégration des besoins spéciaux dans la salle de classe, ont besoin de cette expérience en salle de classe. Si nous ne leur donnons pas cette expérience, nous les faisons courir à l'échec, et c'est pourquoi le programme PQP a été mis sur pied. Les personnes arrivaient avec les 12 crédits de pédagogie dans un stage, et ils n'étaient pas prêts à l'expérience de stage, et nous avons donc mis sur pied avec l'université quelque chose qui serait efficace pour eux. Dans certains cas, si nous ne leur donnons pas l'expérience, ils sont voués à l'échec.

Mme Roy-Kolbusz : Dans la Convention de Lisbonne, que beaucoup de pays ont ratifiée et que le Canada ratifiera bientôt, on trouve une compréhension plus commune de la manière dont on doit accepter les titres professionnels des différents pays. Cela se fait actuellement. Cela pourrait avoir une incidence mondiale profonde à mesure que nous continuons notre sensibilisation.

L'élément crucial est l'équivalence plutôt que la comparabilité. La comparabilité porte en réalité sur le contenu et ne mesure pas nécessairement les unités en soi. Elle permettra beaucoup plus de fluidité entre les pays.

Senator Poy: Does British Columbia have a surplus of teachers like Ontario?

Ms. Crowther: They do, but not to the same extent. However, we do have shortage areas. It is competitive but there is a need in areas of math, science, French, special education and administrators. We have some high-need areas. English teachers, social studies teachers, et cetera, are over-subscribed.

Senator Poy: In the 1970s, there were teachers' fairs in Ontario. They were for new immigrants who had been teachers outside of Canada. They could get a job immediately. Do those still exist? Do you still have teachers' fairs?

Ms. Roy-Kolbusz: We have a great number in Ontario, particularly in the Greater Toronto Area and the major urban centres, in which the college will often participate in order to explain. They do exist.

I would like to clarify something with regard to the supply and demand of teachers in Ontario. If you are an English-speaking teacher and you are seeking an elementary position, both primary and junior, you can expect to see a lot of competition. That is where we have the greatest over-supply.

The competition also exists at the secondary level. However, I do have to clarify. If you are a French-speaking teacher and you have that capacity in both first language and French as a second language, you can go around this province and have an opportunity of employment. Southern Ontario is looking for French teachers. Rural areas will be looking, as well.

Technology is also in demand. I heard about trades in a previous conversation. Technology is still a high-demand area. However small the group may be total to the population, there is that need. However, I do not want to colour a picture that it is universal and in all areas.

Senator Poy: Does the regulation apply to teachers in colleges as well, or just secondary schools and below?

Ms. Roy-Kolbusz: To teach in a publicly-funded school in Ontario, you must be a certified member of the college. The college represents about 145,000 members. We have an additional 70,000 members who do and accept other positions. Colleges may be one. They could be private schools or in faculties; they could be in a number of other areas. However, to teach in publicly-funded schools, you must be qualified.

Senator Poy: For internationally-educated teachers, when they apply as immigrants coming into this country, how do they recognize provincial regulations? I would think that each province has different qualifications and standards. Am I correct?

If internationally-educated teachers want to come in, I guess it depends where the jobs are. If there are jobs in X province, I suppose that is where they will end up.

Le sénateur Poy : La Colombie-Britannique a-t-elle un excédent d'enseignants comme l'Ontario?

Mme Crowther : Oui, mais pas aussi important. En outre, il y a des pénuries dans certains secteurs. C'est compétitif mais il y a un besoin en mathématiques, en sciences, en français, en éducation spéciale et en administrateurs. Nous avons certains secteurs où le besoin est élevé. En anglais, en études sociales, et cetera, il y a un excédent de demande.

Le sénateur Poy : Dans les années 1970, il y avait des foires d'enseignants en Ontario. Elles étaient destinées aux nouveaux immigrants qui avaient été enseignants à l'étranger. Ils pouvaient obtenir un emploi immédiatement. Y en a-t-il encore? Avez-vous toujours ces foires d'enseignants?

Mme Roy-Kolbusz : Nous en avons beaucoup en Ontario, notamment dans la région métropolitaine de Toronto et dans les grands centres urbains, où l'ordre participe souvent pour expliquer. Elles existent.

Je voudrais préciser quelque chose au sujet de l'offre et de la demande d'enseignants en Ontario. Si vous êtes un enseignant anglophone et que vous cherchez un poste en cours primaire ou moyen, vous pouvez vous attendre à avoir beaucoup de concurrence. C'est là qu'il y a le plus gros excédent de l'offre.

Il y a aussi de la concurrence au secondaire mais je dois préciser. Si vous êtes un enseignant francophone et que vous possédez cette capacité en français première langue et en français deuxième langue, vous pouvez aller un peu partout dans la province et trouver du travail. On cherche des enseignants de français dans le sud de l'Ontario. C'est la même chose dans les régions rurales.

Il y a aussi une demande en technologie. Vous parliez tout à l'heure des métiers. Même si le groupe est petit par rapport à la population, ce besoin existe. Toutefois, je ne veux pas vous peindre un tableau qui est universel et dans tous les domaines.

Le sénateur Poy : La réglementation s'applique-t-elle aussi aux enseignants des collèges ou simplement aux écoles secondaires et en dessous?

Mme Roy-Kolbusz : Pour enseigner dans une école publique en Ontario, il faut être membre certifié de l'Ordre, lequel représente environ 145 000 membres. Nous avons 70 000 autres membres qui acceptent d'autres postes. Il peut s'agir d'écoles privées ou de facultés, dans différentes matières. Toutefois, pour enseigner dans une école financée par l'État, il faut être qualifié.

Le sénateur Poy : Pour les enseignants formés à l'étranger qui présentent une demande d'immigration, commente peuvent-ils connaître les règlements provinciaux? Je suppose qu'il y a des qualifications et des normes différentes dans chaque province, n'est-ce pas?

Si des enseignants éduqués internationalement veulent venir, je suppose que ça dépend où les emplois se trouvent. S'il y a des emplois dans une province donnée, je suppose que c'est là qu'ils finiront par aller.

Ms. Crowther: There is labour mobility between the provinces. Therefore, whatever province they go to and see the certificate, under a labour mobility agreement, they can go to another province to teach.

Senator Poy: Do they not have to re-train?

Ms. Crowther: You do not necessarily have to retrain.

In answer to your question: B.C. also has job fairs. Our school boards have been actively recruiting. They have sent teams to France to see if they can get more French-trained teachers to come to Canada. Simon Fraser University has just developed a program in conjunction with the university where they will do part of their training in France and part of it in British Columbia. It will result in a B.C. College of Teachers certificate.

Senator Poy: If you need French teachers, why not go to Quebec first?

Ms. Roy-Kolbusz: Again, there are many teachers' fairs held in Quebec. Often, that is to meet a specific need, particularly in Southern Ontario where French-speaking teachers are in short supply. However, to answer your question, yes they do. Actually, they will go beyond Quebec: They will also go to New Brunswick, Manitoba — St. Boniface and Moncton. The teachers do come to Ontario to meet that need.

Ms. Crowther: The same is true in British Columbia in that we go to the rest of Canada first. However, there are still not enough French-speaking teachers to answer the demand. We are struggling to get enough French-speaking teachers into classrooms in British Columbia.

Senator Goldstein: Your testimony is very interesting. I have a number of questions. You spoke of the Lisbon Convention. Would it be fair to say that, notwithstanding the imminence of Canada's signature on the convention, it remains necessary because we are dealing with education and various other provincial qualifications? The various provinces will need to agree to the ratification for the Lisbon Convention to be applicable in specific provinces. Have you dealt with that at all?

Ms. Roy-Kolbusz: It is my understanding that there is only one last province still to ratify the agreement. There have been many discussions. I know Ms. Crowther sits on the labour committee, and I will allow Ms. Crowther to expand upon that. Through the interim labour mobility agreement that has been signed recently, there has been a greater understanding of that impact. I will let Ms. Crowther speak more specifically on that topic.

Ms. Crowther: The teachers have been struggling for years to reconcile standards for certification across Canada. That is very difficult when education is a provincial jurisdiction.

Mme Crowther : Il y a une mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces. Donc, quelle que soit la province où ils vont et où ils voient le certificat, en vertu d'une entente de mobilité de la main-d'œuvre ils peuvent aller dans une autre province pour enseigner.

Le sénateur Poy : Ils n'ont pas besoin d'être mis à niveau?

Mme Crowther : Pas nécessairement.

En réponse à votre question, il y a aussi des foires d'emploi en Colombie-Britannique. Nos conseils scolaires recrutent activement. Ils ont envoyé des équipes en France pour voir s'ils pourraient attirer au Canada des enseignants formés en France. L'Université Simon Fraser vient de mettre sur pied un programme en collaboration avec l'université dans le cadre duquel ils recevront une partie de leur formation en France et une partie en Colombie-Britannique. Cela leur donnera un certificat du B.C. College of Teachers.

Le sénateur Poy : Si vous cherchez des enseignants de français, pourquoi n'allez-vous pas d'abord au Québec?

Mme Roy-Kolbusz : Il y a beaucoup de foires d'enseignants au Québec. Bien souvent, c'est pour répondre à un besoin particulier, notamment dans le Sud de l'Ontario, où l'on manque d'enseignants francophones. Toutefois, pour répondre à votre question, ils le font. En fait, ils vont au-delà du Québec. Ils vont aussi au Nouveau-Brunswick, au Manitoba — Saint-Boniface et Moncton. Des enseignants viennent en Ontario pour répondre à ce besoin.

Mme Crowther : C'est la même chose en Colombie-Britannique dans la mesure où nous allons d'abord dans le reste du Canada. Toutefois, il n'y a quand même pas assez d'enseignants francophones pour répondre à la demande. Nous avons du mal à trouver assez d'enseignants francophones pour les salles de classe de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Goldstein : Votre témoignage est très intéressant. J'ai plusieurs questions. Vous avez parlé de la Convention de Lisbonne. Serait-il est exact de dire que, nonobstant l'imminence de la signature du Canada, ça reste nécessaire parce que nous parlons d'éducation et de diverses autres qualifications provinciales? Il va falloir que les diverses provinces s'entendent pour que la ratification de la Convention de Lisbonne s'applique à elles. Vous êtes-vous penchés sur cette question?

Mme Roy-Kolbusz : Je crois comprendre qu'il n'y a plus qu'une province qui doit la ratifier. Il y a eu beaucoup de discussions. Je sais que Mme Crowther fait partie du comité de la main-d'œuvre et je vais donc la laisser vous donner des précisions. Avec l'entente provisoire sur la mobilité de la main-d'œuvre qui a été signée récemment, on a acquis une meilleure compréhension de cet impact. Je vais laisser Mme Crowther vous donner des précisions.

Mme Crowther : Les enseignants se battent depuis des années pour concilier les normes d'accréditation dans tout le Canada. C'est très difficile puisque l'enseignement est une compétence provinciale.

We signed an agreement in principle in 1999 that did allow, for employment purposes, the mobility of teachers across Canada. However, some teachers from some provinces were required to do additional course work. We are trying to eliminate those accommodation mechanisms that are currently in place.

After many drafts, we have signed an interim agreement. It is still not perfect. Again, it does allow for mobility of teachers across Canada, but we still have some areas to reconcile. However, a great deal of change has taken place.

Senator Goldstein: Could I ask you to supply us with a copy of that agreement so that we can have a better understanding of it?

Ms. Crowther: Yes, I can definitely send you that.

Senator Goldstein: Have any of the associations or orders of teachers considered the use of affirmative action in terms of lowering the standards required of immigrants, on the theory that some degree less in knowledge, experience and acculturation is compensated for by the positive societal value for children being taught by a teacher who comes from a different culture? There have been some affirmative action processes undertaken in the United States. There has been some success in some states for immigrant teachers who do not have the total requirements for admission to the order but who have other qualities that should be taken into consideration so that they may begin teaching.

Ms. Roy-Kolbusz: Perhaps I will start in the context of Ontario. I think, as with all regulatery bodies, we have a primary mandate. Our mandate is to ensure that teachers from other countries do meet the requirements to enter into the profession. Employment issues are totally beyond our mandate.

Having said that, in conjunction with a number of community agencies and with the Ontario Teachers' Federation, we have tried to look at ways to mitigate the obstacles involved with entering the employment field. I am thinking of the Teach in Ontario initiative. That is where I mentioned earlier the opportunity of mentorship and so on. You will see in the report I will forward to you, after it has gone to council, a number of recommendations that have come out of our consultation. One of them is the opportunity for a 30-day orientation, similar to what Ms. Crowther indicated exists in British Columbia. There would be an expectation that you meet the qualifications in Ontario upon completion of the orientation. It will be added to your teaching certificate to show that you have met this requirement when you apply for a position. We are trying to be open and transparent with the potential employer that these internationally-educated teachers will face when going for an interview.

Senator Goldstein: I am somewhat disheartened by this report. You say there is an over-abundance of teachers in Ontario, yet 40 per cent of graduates have managed to find jobs in the following year, but only five per cent of immigrants have found

Nous avons signé en 1999 une entente de principe qui permet, aux fins de l'emploi, la mobilité des enseignants dans tout le Canada. Toutefois, certains enseignants de certaines provinces étaient tenus de suivre des cours additionnels. Nous essayons d'éliminer ces mécanismes d'accommodement qui sont actuellement en place.

Après plusieurs ébauches, nous avons signé une entente provisoire. Elle n'est pas encore parfaite. Elle permet la mobilité des enseignants dans tout le Canada mais il y a encore certaines choses à régler. Toutefois, il y a déjà eu beaucoup de changements.

Le sénateur Goldstein : Puis-je vous demander de nous fournir un exemplaire de l'entente afin que nous puissions mieux la comprendre?

Mme Crowther : Certainement, je vous l'enverrai.

Le sénateur Goldstein : Les associations ou les ordres d'enseignants ont-ils envisagé d'avoir recours à l'action positive en abaissant les normes imposées aux immigrants, selon le principe qu'un petit peu moins de connaissances, d'expérience et d'acculturation sera compensé par la valeur sociale ajoutée qu'obtiendront les enfants en recevant leur enseignement d'une personne venant d'une culture différente? Il y a eu des processus d'action positive aux États-Unis. Il y a eu certains succès dans certains États pour des enseignants immigrants qui ne répondaient pas à toutes les exigences d'admission mais qui possédaient d'autres qualités méritant d'être prises en considération pour qu'ils puissent commencer à enseigner.

Mme Roy-Kolbusz : Je répondrai d'abord dans le contexte de l'Ontario. Comme tous les organismes de réglementation, je pense que nous avons un mandat primaire qui consiste à assurer que les enseignants des autres pays répondent aux exigences pour entrer dans la profession. Les questions d'emploi sortent complètement de notre mandat.

Cela dit, en collaboration avec un certain nombre d'organismes communautaires et avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, nous avons essayé de trouver le moyen d'abaisser les obstacles à l'obtention d'un emploi. Je songe ici à l'initiative Enseigner en Ontario. C'est dans ce contexte que j'ai parlé plus tôt des possibilités de mentorat, par exemple. Vous verrez dans le rapport que je vais vous envoyer, après qu'il soit passé devant le conseil, un certain nombre de recommandations issues de nos consultations. L'une d'entre elles est la possibilité d'une initiation de 30 jours, semblable à celle que Mme Crowther a dit exister en Colombie-Britannique. On s'attendra alors à ce que la personne possède les qualifications requises en Ontario après cette période d'initiation. Cela sera ajouté à son certificat d'enseignement pour montrer qu'elle satisfait aux conditions lorsqu'elle cherche un emploi. Nous essayons d'être ouverts et transparents avec l'employeur potentiel que ces enseignants éduqués internationalement rencontreront pour demander un poste.

Le sénateur Goldstein : Je suis un peu découragé par ce rapport. Vous dites qu'il y a une surabondance d'enseignants en Ontario et pourtant 40 p. 100 des diplômés ont réussi à trouver un emploi l'année suivante, mais seulement 5 p. 100 des immigrants. Cela

jobs in the following year. That could tell us any of a variety of things. One is that immigrants are not seen to be as qualified. However, if they are applying for jobs, then they have attained the qualifications status. They are, or should be, on an equal footing with home-grown young people who are ready to teach. That is, except that they are really on a superior footing because many of these people have experience in teaching that the recent graduate does not have.

I congratulate you for the candour with which this report has been prepared. I am quoting from the report:

> My greatest challenge was the lack of Canadian experience. To get this I volunteered in a school for six months. But when I talked to the principal about a reference letter, she said she can't because she never saw me teaching. Volunteers are treated as servants by the teachers.

The second quote is:

> I faced discrimination for being non-Canadian. Everywhere I was asked for Canadian experience (indirectly) although I had more than five years teaching experience from my country.

You can find more of that. I find it disheartening because clearly there remains a bias — I do not want to use another term that is more provocative — against foreign teachers who are, according to your own college, equally qualified with graduates from Canada. However, they are more qualified because they are experienced. Yet their employment rate is less than 10 per cent, if you put them all together.

Senator Oliver: Excellent question.

Mr. McIntyre: One of the things I point out from the study is that when you look at the experience of the internationally-educated teachers in the area of Ontario that my colleague describes as French-language teaching in English-language boards, or French-language teaching in French-language boards, those teachers have considerably more success at getting employment. The detail is in the report. If you take way some of the competition, these individuals who are licensed and able to teach in French, where the demand is high, have more success in obtaining positions. In the highly competitive English-language positions, demonstrated experience within Ontario classrooms is giving a leg up to the people able to show that.

Senator Goldstein: As a result of other activities in which I am involved, I am familiar with the experience the Israelis have had with the engagement of foreign teachers. There was a tremendous influx of Russian immigrants who did not have the language and were untrained in Israeli pedagogical methods. In order for them to gain experience, Israel found other things for those teachers to do that required comparatively minimal language skills and local experience. For example, they taught chess, music, geography and computer skills.

peut nous dire un certain nombre de choses différentes. Par exemple, on estime que les immigrants ne sont pas qualifiés. Toutefois, s'ils sont candidats à un poste, c'est qu'ils possèdent les qualifications requises. Ils sont ou devraient être sur un pied d'égalité avec les jeunes formés ici. En réalité, ils sont même à un niveau supérieur puisque beaucoup ont déjà une expérience de l'enseignement que ne possèdent pas les nouveaux diplômés.

Je vous félicite pour la franchise de ce rapport. En voici un extrait :

> Mon plus grand obstacle était mon manque d'expérience canadienne. Pour en acquérir, j'ai fait du bénévolat dans une école pendant six mois. Lorsque j'ai demandé à la directrice de me fournir une lettre de référence, elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas le faire puisqu'elle ne m'avait jamais vue enseigner. Les bénévoles sont traités comme des serviteurs par le personnel enseignant.

En voici une autre :

> Je fais face à de la discrimination en tant que non-Canadien. Les employeurs exigent (de façon détournée) de l'expérience canadienne bien que j'aie plus de cinq années d'expérience en enseignement dans mon pays.

Et il y en a d'autres comme celles-là. Je trouve ça décourageant car ça montre qu'il y a encore un préjugé — je ne veux pas employer un autre terme plus provocateur — à l'égard des enseignants étrangers qui, selon votre propre ordre, sont tout aussi qualifiés que les diplômés du Canada. En fait, ils sont plus qualifiés car ils possèdent une expérience. Pourtant, leur taux d'emplois est de moins de 10 p. 100, si on les met tous ensemble.

Le sénateur Oliver : Excellente question.

M. McIntyre : L'une des choses que je dis dans l'étude, c'est que, quand on examine l'expérience des enseignants éduqués internationalement dans la région de l'Ontario que ma collègue décrit comme l'enseignement en français dans des conseils scolaires anglophones, ou l'enseignement en français dans des conseils scolaires francophones, ces enseignants ont beaucoup plus de succès sur le plan de l'emploi. Les détails se trouvent dans le rapport. En termes de compétitivité, ces individus qui sont diplômés et peuvent enseigner en français sont plus susceptibles d'obtenir un poste là où la demande est forte. Pour les postes en anglais extrêmement compétitifs, la preuve d'une expérience dans des salles de classe ontariennes donne un avantage à ceux qui peuvent en faire état.

Le sénateur Goldstein : Grâce à d'autres activités auxquelles je participe, je connais bien l'expérience qu'ont eue les Israéliens avec le recrutement d'enseignants étrangers. Il y a eu un afflux considérable d'immigrants russes qui ne possédaient pas la langue et n'avaient pas été formés aux méthodes pédagogiques israéliennes. Pour leur permettre d'acquérir cette expérience, Israël a trouvé à leur faire faire d'autres choses qui exigeaient comparativement moins de connaissances linguistiques et d'expérience locale. Par exemple, ils ont enseigné les échecs, la musique, la géographie ou l'informatique.

This is my personal opinion, but let us be blunt. If we are to encourage minority employment, there must be more effort made on the part of the formal professional organizations — not only the teachers, but the lawyers, the doctors and all of the others — to engage people and place them in areas where they are able to be useful, given their experience. This has to be done although they may not be able to teach in the perfect English or perfect French that the school boards expect.

I recognize that you are not an employment agency. All of you deal with standards of the profession and either they qualify or they do not. That is your role, and it is a good one. However, there must be an effort made somewhere to encourage immigrants who come here and who have these skills — as lawyers, doctors, engineers, computer experts, et cetera — to face a more flexible climate in the availability of employment. There is a social cost to not engage these people in a way that makes use of their skills and allows them to gain the experience to become regular, qualified professionals.

To use the Israeli example again, doctors from the former Soviet Union had, comparatively, minimal training. They started them as nurses or nurses' aides and put them in a hospital environment to help them get the skills required to enter into the medical profession. Most of them succeeded because of that.

I am not blaming you; this is not your problem. I know it is our problem. We cannot just say "They do not qualify." There must be some effort made to get jobs for immigrants. We are a country that accepts and encourages immigration. God knows, with our productivity problems and population problems, we had better encourage and cultivate immigrants, otherwise we will find two per cent of the population trying to support 98 per cent of the population, 50 years hence.

The Chair: We will lose our members at eight o'clock and we have a budget issue with which we must deal. The point is well taken. I am not sure whether that is a question or a statement or whether you wish to respond to it.

Senator Goldstein: I am sorry; it ends up being a statement, Madam Chair.

Senator Munson: I do not want to end on a negative note because your presentations are very strong. However, in all the statistics, the issue of race was not raised. Have people come to the college or to any teachers' unions and said "I did not get this job because of the colour of my skin."? Has there been any discrimination towards new Canadians in this regard? If there has, is it a small or large percentage?

Mr. McIntyre: The only thing to which I can refer you is the study that you have. We tried to provide lots of the textured comments from internationally-educated teachers. They talk

C'est mon opinion personnelle mais soyons francs. Si nous voulons favoriser l'emploi des minorités, il va falloir que les organisations professionnelles déploient plus d'efforts — je ne parle pas seulement des enseignants mais aussi des avocats, des médecins et de tous les autres — pour engager ces gens et les placer dans des postes où ils pourront être utiles grâce à leur expérience. Cela doit se faire même s'ils ne sont pas aptes à enseigner l'anglais parfait où le français parfait qu'attendent les conseils scolaires.

Je comprends bien que vous n'êtes pas un service d'emploi. Vous vous occupez tous des normes de votre profession et de la qualification des candidats. C'est votre rôle et il est légitime. Toutefois, il va bien falloir que quelqu'un fasse un effort pour encourager les immigrants qui arrivent chez nous avec ces compétences — comme avocats, médecins, ingénieurs, informaticiens, et cetera — et qui s'attendent à un climat plus favorable sur le plan de l'emploi. Nous payons un coût social quand nous ne les engageons pas d'une manière qui permette de faire bon usage de leurs compétences et qui leur permette d'acquérir l'expérience pour devenir des professionnels réguliers et qualifiés.

Pour reprendre l'exemple israélien, les médecins de l'ex-Union soviétique avaient comparativement peu de formation professionnelle. On a commencé par les utiliser comme personnel infirmier en les plaçant dans un milieu hospitalier pour les aider à acquérir les compétences requises pour entrer dans la profession médicale. La plupart ont réussi grâce à cela.

Je ne vous adresse aucun reproche, ce n'est pas votre problème. Je sais que c'est notre problème. Nous ne pouvons pas simplement dire : « Ils ne sont pas qualifiés. » Il faut faire un effort pour donner des emplois aux immigrants. Nous sommes un pays qui accepte et encourage l'immigration. Dieu sait qu'avec nos problèmes de productivité et nos problèmes de population, nous avons tout intérêt à encourager et à cultiver les immigrants si nous ne voulons pas que 2 p. 100 de la population subviennent aux besoins des 98 p. 100 restants dans 50 ans.

La présidente : Nous allons perdre nos membres à 20 heures parce que nous avons une question de budget à régler. Ce que vous dites est très pertinent. Je ne sais pas si c'était simplement une déclaration ou une question à laquelle vous attendez une réponse.

Le sénateur Goldstein : Je suis désolé, madame la présidente, en fin de compte, c'était une déclaration.

Le sénateur Munson : Je ne veux pas conclure sur une note négative car vos exposés étaient très solides. Toutefois, dans toutes les statistiques, la question de la race n'est pas abordée. Est-ce que les gens sont venus s'adresser à l'Ordre ou aux syndicats d'enseignants en disant : « Je n'ai pas obtenu tel ou tel poste à cause de la couleur de ma peau »? Y a-t-il une discrimination quelconque à l'égard des nouveaux canadiens? Dans l'affirmative, est-ce un petit ou un gros pourcentage?

M. McIntyre : Tout ce que je puis faire, c'est vous renvoyer à l'étude que vous avez. Nous avons essayé de fournir beaucoup de commentaires texturés d'enseignants éduqués

specifically about being able to demonstrate experience. They say that their experience is undervalued, and that they need to find a way obtain Canadian experience.

Senator Munson: That is important for us to know.

The Chair: I thank the witnesses for their frank and detailed presentations. They have pointed out the dilemma of accreditation and the question of how to find a job. As well, they spoke to flexibility in credentialing and the boards that represent and regulate employees. We will continue to delve into this issue.

We have been studying the Public Service Commission and it is helpful to know that the issues are not peculiar to the Public Service Commission alone. There are impediments, issues and challenges across the entire sphere of employment.

Honourable senators, our next item on the agenda is consideration of a draft budget. We have an item on employment equity. It is virtually the same budget that we had last year, except for the addition of conferences and four hearings in four Canadian cities. We thought we should travel on the Public Service Commission study. At the steering committee, we suggested four travel components within Canada — one each in the West, Ontario, Quebec and the Maritimes — if we feel the need. The item is to be discussed fully at committee.

Senator Oliver: That is the problem. This stuff has never come before the committee. I am a member of the committee, yet I know nothing about it. The steering committee should not make decisions for the committee. Surely the committee should have some say and knowledge about this matter.

The Chair: That is why it is being raised here today. I thought the usual practice was for the steering committee to compile the budget and then it is brought before the full committee. If you have some difficulty with that, we will adjourn it to the next meeting.

I am on many other committees, and have just come from one where the budget was given to me without explanation, as passed. I asked if the steering committee had dealt with it and was told yes, and that they had passed it. If you do not feel comfortable with that, we will adjourn the matter. It is your call. I can explain that one.

The budget for the next item, on matrimonial property, is $3,200 for meals and promotions if we hold hearings here. That is the standard form.

The next one is the legislative budget, which we are obliged to have, for $9,500. We are asked to include that as standard in case we have a legislation reference from the Senate.

The outstanding one is the committee's continuing work on the machinery of international and national human rights obligations. We included conferences in the budget for something in our subject matter that the conference budget of

internationalement. Ils parlent explicitement de la possibilité de démontrer leur expérience. Ils disent que leur expérience est sous-valorisée et qu'ils ont besoin de trouver un moyen pour obtenir une expérience canadienne.

Le sénateur Munson : C'est important pour nous de le savoir.

La présidente : Je remercie les témoins de leurs exposés francs et détaillés. Ils ont bien mis en relief le dilemme de l'accréditation et la question de l'emploi. Ils ont aussi parlé de la souplesse des mécanismes d'accréditation et des conseils qui représentent et réglementent les employés. Nous allons continuer d'étudier cette question.

Nous avons étudié la Commission de la fonction publique et il est utile de savoir que ces problèmes ne lui sont pas particuliers. Il y a des obstacles, des problèmes et des défis dans toute la sphère de l'emploi.

Honorables sénateurs, la question suivante à l'ordre du jour est l'ébauche du budget. Il y a un poste concernant l'équité en matière d'emploi. C'est quasiment le même budget que l'an dernier, à part l'ajout de conférences et de quatre audiences dans quatre villes canadiennes. Nous avons pensé qu'il faudrait voyager pour l'étude de la Commission de la fonction publique. Le comité directeur recommande quatre voyages au Canada — respectivement dans l'Ouest, en Ontario, au Québec et dans les Maritimes — si nous pensons que c'est nécessaire. La question doit faire l'objet d'un débat exhaustif en comité.

Le sénateur Oliver : Voilà le problème. Ces choses-là ne sont jamais traitées en comité. Je suis membre du comité et je ne suis pas au courant. Le comité directeur ne devrait pas prendre de décision pour l'ensemble du comité. À mon avis, le comité devrait certainement avoir son mot à dire là-dessus.

La présidente : Voilà pourquoi nous en parlons aujourd'hui. Je pensais que la pratique usuelle était que le comité directeur prépare le budget puis le présente au comité plénier. Si cela vous pose un problème, nous pouvons reporter cela à la prochaine réunion.

Je fais partie de nombreux comités et j'arrive juste d'une réunion où le budget m'a été mis sous les yeux, sans aucune explication, tel qu'adopté. J'ai demandé si le comité directeur en avait été saisi et on m'a répondu que oui et qu'il l'avait adopté. Si cette procédure vous met mal à l'aise, nous pouvons reporter la question. À vous de décider. Je peux expliquer celui-là.

Le budget du sujet suivant, sur les biens matrimoniaux, est de 3 200 $ pour les repas et les promotions si nous tenons les audiences ici. C'est le système standard.

Le suivant est le budget législatif, que nous sommes obligés d'avoir, pour 9 500 $. On nous demande de prévoir cela sous forme standard au cas où nous recevrions un projet de loi du Sénat.

Le plus important concerne le travail continu du comité sur la machinerie des obligations internationales et nationales en droits humains. Nous avons inclus des conférences dans le budget pour quelque chose de ce sujet que le budget des conférences du comité

the committee should cover. That is a request by Internal Economy. We have added two conferences, bringing the total to $55,900.

As well, we have the ongoing study on the Convention on the Rights of the Child. We will have hearings to update us, and that totals $3,200. When the budget was originally brought to the steering committee, we had not included any cross-country hearings. With this study, it is important to include visible minorities in places other than Ottawa. However, the budget has not been set and is open for discussion. Any or all may be deferred.

Senator Goldstein: I cannot vote because I am not a member of the committee. I am here for quorum only.

The Chair: You are a member now.

Jessica Richardson, Clerk of the Committee: You are a member.

Senator Goldstein: How is that?

Jessica Richardson, Clerk of the Committee: A membership change was handed to me by Senator Lovelace Nicholas.

The Chair: You are a voting member for this committee.

Senator Goldstein: For this evening only?

The Chair: Yes.

The Chair: Senator Oliver, you raised the issue. Do you feel comfortable with this budget?

Senator Oliver: I do not, but I will not hold it up, so I will move approval of the budget.

The Chair: For all of the items, or shall we do them separately?

Senator Munson: I am in favour of all of it. Regarding this other expenditure that you see, we have not agreed to go on these trips yet, but we agree to put the money there in case we go on them.

Senator Goldstein: It is reserved.

Senator Munson: Yes; I think we wanted to step outside of Ottawa to get to the guts of the issue. I agree with the senator that perhaps we should have more discussion about these things. However, we never seem to get enough members here. I do not know how we can ever discuss any of these issues with this committee because there is never more than four or five of us here at any one time. I find that very discouraging.

The Chair: It is a very small committee, and it does mean a commitment on Monday.

Senator Munson: A bunch of people from my side do not show up, either. There is my rant.

The Chair: We have had that rant in the steering committee a number of times, namely that Monday has made it difficult. Nonetheless, we struggle on to do what we can. That is the time we were allotted.

devrait couvrir. C'est une exigence du Comité de la régie interne. Nous avons ajouté de conférences, ce qui amène le total à 55 900 $.

Nous avons aussi l'étude continue sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous aurons des audiences pour nous mettre à jour et le total est de 3 200 $. Lorsque que le budget avait été présenté au comité directeur, nous n'avions pas inclus d'audiences dans les régions. Pour cette étude, il est important d'inclure les minorités visibles dans des endroits autres qu'à Ottawa. Toutefois, le budget n'est pas encore fixe et peut faire l'objet de délibérations. Tout peut être reporté, si vous le voulez.

Le sénateur Goldstein : Je ne peux pas voter parce que je ne suis pas membre du comité. Je suis ici simplement pour le quorum.

La présidente : Vous êtes membre, maintenant.

Jessica Richardson, greffière du comité : Vous êtes membre.

Le sénateur Goldstein : Comment cela se fait-t-il?

Jessica Richardson, greffière du comité : Le sénateur Lovelace Nicholas m'a remis un changement de membres.

La présidente : Vous êtes membre de ce comité et avez le droit de voter.

Le sénateur Goldstein : Ce soir seulement?

La présidente : Oui.

La présidente : Sénateur Oliver, vous avez soulevé la question. Êtes-vous à l'aise avec ce budget?

Le sénateur Oliver : Non mais je ne veux pas le bloquer et je vais donc proposer l'approbation du budget.

La présidente : De tous les éléments ou voulez-vous les traiter séparément?

Le sénateur Munson : Je les approuve tous. En ce qui concerne cette autre dépense que vous voyez, nous n'avons pas encore accepté de faire ces voyages mais nous acceptons de les inclure dans le budget au cas où nous les ferons.

Le sénateur Goldstein : C'est réservé.

Le sénateur Munson : Oui. Je pense que nous voulons sortir d'Ottawa pour aller au cœur du problème. Je conviens avec le sénateur que nous aurions peut-être dû en discuter plus longuement. Toutefois, nous ne semblons jamais avoir assez de membres dans nos séances. Je ne sais pas comment nous pourrions discuter de ces questions au sein du comité puisque nous ne sommes jamais plus de quatre ou cinq à la fois ici, ce que je trouve très décourageant.

La présidente : C'est un très petit comité qui exige une présence le lundi.

Le sénateur Munson : Il y a aussi des gens de mon côté qui ne viennent pas. C'est ça qui m'embête.

La présidente : Nous en avons discuté plusieurs fois au comité directeur. Je parle du fait que le lundi rend la chose difficile. Néanmoins, nous faisons notre possible. C'est la période qui nous a été attribuée.

I have noted Senator Oliver's objection to the steering committee making decisions. That has not been the case before. In fact, because we sit on Monday, other committee members were deferring to the steering committee, which will be noted. We will then allocate time within our committees to deal with these issues more extensively.

Senator Oliver: Could we get a copy of the steering committee minutes so we could be informed in that way — or in any way at all? I just want to be informed. If I am to participate in any Senate committee, I should have some knowledge and background. I feel as though I am outside the loop, even though I am a serious member of this committee — at least for the time being.

The Chair: A very serious member.

Senator Oliver: I just want to be brought into the loop so that I know what is going on. I would like to know before I come here what witnesses I will be hearing, and so on.

The Chair: We had a lot of discussion about new studies. I have been particularly worried that all members have an opportunity to comment on the full studies. These had been ongoing studies, so there had been general agreement that we continue them; that had been passed. There were pro forma budgets. Quite frankly, I did not think they were contentious. However, if everything has to come here first, we will do that.

Senator Oliver: I did not say that.

The Chair: No, I appreciate that; however, I want to be absolutely certain because I do not know where to draw the line. I will try to consciously bring them here. If you say that that is too much detail, I will refer them back to the steering committee.

Senator Oliver: Let me make myself clear: You do not have to bring everything before the committee. I, personally, would like to be more informed about what the committee is doing. I have suggested that if I could see the minutes of the steering committee or get an e-mail, memo or letter to say "Here is what the committee is looking at," I can read it and that would help me. I am not asking that everything be brought before the committee.

The Chair: Very well. Are we ready to pass the budgets?

Senator Munson: Let us pass the budgets here.

The Chair: Are we in agreement, then, to pass these budgets?

Senator Oliver: I made the motion five minutes ago.

The Chair: Are we in agreement?

Senator Goldstein: The motion has been made and I think it has been adopted.

The Chair: Carried.

Senator Goldstein: May I make an observation? In a number of other committees on which I sit — I guess I have been the permanent Leader of the Opposition — the ability to have people

J'ai pris note de l'objection du sénateur Oliver au fait que le comité directeur prenne des décisions. Cela n'a pas été le cas auparavant. En fait, comme nous siégeons le lundi, les autres membres du comité laissaient le pouvoir de décision au comité directeur, ce qui sera noté. Nous prévoirons une période de temps durant nos séances régulières pour traiter plus complètement de ces questions.

Le sénateur Oliver : Pourrions-nous obtenir une copie des procès-verbaux des séances du comité directeur, ce qui nous permettrait d'être informés? Ou pourrions-nous être informés autrement? Je veux simplement être informé. Si je dois participer aux travaux d'un comité sénatorial, j'ai besoin d'un minimum d'informations et de contexte. J'ai l'impression d'être en dehors du circuit, bien que je sois un membre sérieux de ce comité — en tout cas pour le moment.

La présidente : Un membre très sérieux.

Le sénateur Oliver : Je veux simplement être tenu informé de ce qui se passe. J'aimerais savoir, avant de venir ici, qui seront les témoins, et cetera.

La présidente : Nous avons eu beaucoup de discussions sur de nouvelles études. Je tenais particulièrement à ce que tous les membres aient la possibilité de donner leur avis sur les études. Nous avons des études en cours et on estime généralement qu'elles doivent continuer. C'est ce qui a été décidé. Très franchement, je ne pensais pas que ce serait controversé. Toutefois, si tout doit être présenté ici d'abord, c'est ce que nous ferons.

Le sénateur Oliver : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

La présidente : Non, je comprends. Toutefois, je tiens à être absolument certaine parce que je ne sais pas où tracer la ligne. J'essaierai consciencieusement de tout présenter ici. Si vous dites que c'est trop de détails, je les renverrai devant le comité directeur.

Le sénateur Oliver : Permettez-moi d'être clair : vous n'avez pas à tout présenter devant le comité. Personnellement, j'aimerais être mieux informé de ce que fait le comité. J'ai dit que je serais satisfait si je pouvais recevoir le procès-verbal des réunions du comité directeur ou recevoir un courriel, une note ou une lettre disant : « Voici ce que fera le comité. » Je ne demande pas que tout soit soumis au comité.

La présidente : Très bien. Sommes-nous prêts à adopter les budgets?

Le sénateur Munson : Adoptons les budgets ici.

La présidente : Sommes-nous donc d'accord pour adopter ces budgets?

Le sénateur Oliver : J'ai proposé la motion il y a cinq minutes.

La présidente : Tout le monde est d'accord?

Le sénateur Goldstein : La motion a été présentée et je pense qu'elle a été adoptée.

La présidente : Adopté.

Le sénateur Goldstein : Puis-je faire une remarque? Dans plusieurs autres comités dont je fais partie — je suppose que je suis devenu le chef de l'opposition permanent — la possibilité de

testify through satellite communication meetings has become so well-developed in Canada and is so relatively inexpensive that, instead of having committees hop off to Halifax or Vancouver, or wherever, with the tremendous expense that entails, perhaps it is something that we should be looking at again.

I really put a kibosh on travelling in the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. To be blunt, we do not go anywhere. Maybe that is why people are not so anxious to serve on that committee.

In the Standing Senate Committee on Official Languages, we just finished a cross-Canada consultation by telecommunication. It was remarkable. To have done the same thing would have taken 100 times the time and would have cost dozens of thousands of dollars for no apparent reason. We accomplished the same thing by videoconference.

The Chair: I should say that in this committee we have not travelled, except on the UN Convention on the Rights of the Child, where we travelled to Geneva, because that was unique.

Senator Goldstein: No, that is logical; there are some places you need to travel to.

The Chair: However, we have not travelled across Canada unless we felt we were dealing with a lot of NGOs and groups, which is a little hard to handle on video.

Senator Goldstein: I am not trying to change anything; I just want to suggest it.

The Chair: From our side, it is very difficult to travel, in any case.

Senator Munson: I half agree with you, Senator Goldstein, on that, but I also feel that senators should be seen in other parts of the country besides Ottawa. It works every time in terms of local media coverage.

Also, people sometimes have a tendency to freeze with a camera, and it is sort of impersonal. I know it works at times but it is like covering a news story: You cannot cover a news story in Vancouver from Ottawa very well.

I feel strongly that you are there, your personality shines, and your questions are there. There is example after example from senators who have taken the big issue and then the small issue ends up in front of the *Winnipeg Free Press* all across the country. To be seen working elsewhere in this country, as opposed to not being seen in Ottawa inside a chamber that is not televised, there is a balance. However, a road trip is a road trip is a road trip.

The Chair: If you are to consult with lawyers, for example, you can do that via a videoconference; they are used to it. However, to bring in a NGO group or youth groups is difficult on a videoconference. Therefore, I think a balanced approach is preferable.

faire témoigner les gens au moyen de communications par satellite est tellement développée et si peu dispendieuse, relativement, que ce serait peut-être une solution à envisager au lieu de faire balader le comité à Halifax, à Vancouver, et cetera, ce qui peut coûter extrêmement cher.

J'ai vraiment mis le holà sur les voyages du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Pour être tout à fait franc, nous n'allons nulle part. C'est peut-être pour ça que les gens n'ont pas très envie d'en faire partie.

Au Comité sénatorial permanent des langues officielles, nous venons d'achever une consultation de tout le Canada par télécommunications. C'était remarquable. Faire la même chose aurait pris 100 fois plus de temps et aurait coûté des douzaines de milliers de dollars sans raison apparente. Nous avons accompli la même chose par vidéoconférence.

La présidente : Je dois dire que notre comité n'a pas voyagé, sauf en ce qui concerne la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, pour laquelle nous sommes allés à Genève, mais c'était le seul cas.

Le sénateur Goldstein : Non, c'est logique, il y a certains endroits où il faut aller.

La présidente : Toutefois, nous n'avons pas sillonné le Canada sauf si nous pensions que nous allions entendre beaucoup d'ONG et de groupes, ce qui est un peu difficile à faire par vidéo.

Le sénateur Goldstein : Je n'essaie pas de changer vos méthodes, c'était simplement une suggestion.

La présidente : De toutes façons, de notre côté, il est très difficile de voyager.

Le sénateur Munson : Je suis partiellement d'accord avec vous, sénateur Goldstein, mais je pense que les sénateurs doivent aussi être vus dans les régions, pas seulement à Ottawa. Ça marche à chaque fois du point de vue de la couverture médiatique locale.

En outre, les gens peuvent être réticents à témoigner devant une caméra car c'est un peu impersonnel. Je sais que ça fonctionne parfois mais c'est comme faire un reportage : on ne peut pas bien couvrir un événement de Vancouver quand on se trouve à Ottawa.

J'ai la ferme conviction que vous êtes sur place, que votre personnalité rayonne et que vos questions sont sur place. Il y a des exemples innombrables de sénateurs qui ont abordé la question importante mais c'est une question secondaire qui se retrouve sur la première page du *Winnipeg Free Press* dans tout le pays. Être vus ailleurs dans le pays, plutôt que ne pas être vus à Ottawa à l'intérieur d'une salle où il n'y a pas de télévision, il faut trouver l'équilibre. Toutefois, un voyage est toujours un voyage.

La présidente : Si vous devez consulter des avocats, par exemple, vous pouvez le faire par vidéoconférence, ils ont l'habitude. Par contre, faire témoigner une ONG ou des groupes de jeunes par vidéoconférence est difficile. Je crois par conséquent qu'il est préférable de trouver un juste équilibre.

Senator Goldstein: Senator Munson's opinion is correct; there is a balance to be sought, but we must be conscious that there are appropriate circumstances both for travelling and not travelling.

The Chair: So that the members know and it is on the record, last June we asked for new references and we received many suggestions. We reviewed them after prorogation and honed them down further as a committee; then the steering committee was to look at them. There will be some suggestions coming forward for the ongoing study, but not this evening. We will ensure that members get that. That is an alert.

Senator Munson: That sign above us still says "public broadcast"; I thought this was an in camera meeting.

The Chair: No. Budgets are always public.

Senator Goldstein: I thought we were in camera.

The Chair: I do not think that anyone has said anything they should not.

The committee adjourned.

Le sénateur Goldstein : Le sénateur Munson a raison. Il faut trouver un juste équilibre mais nous devons être conscients qu'il y a des circonstances appropriées autant pour voyager que pour ne pas voyager.

La présidente : Pour que les membres du comité le sachent officiellement, nous avons demandé de nouveaux renvois en juin dernier et nous avons reçu beaucoup de suggestions. Nous les avons examinées après la prorogation puis à nouveau en comité, et le comité directeur devait y jeter un coup d'œil. Il y aura certaines suggestions qui découleront de l'étude en cours, mais pas ce soir. Nous veillerons à ce que les membres du comité soient tenus informés. Je voulais juste vous prévenir.

Le sénateur Munson : Le panneau au-dessus de nous dit « diffusion publique. » Je croyais que c'était une séance à huis clos.

La présidente : Non, les budgets sont toujours discutés en public.

Le sénateur Goldstein : Je croyais que nous étions à huis clos.

La présidente : Je ne pense pas que quiconque ait dit quoi que ce soit qu'il n'aurait pas dû dire.

La séance est levée.

As an individual:

Ravi Jain, Immigration Lawyer.

British Columbia College of Teachers:

Marie Crowther, Registrar.

Ontario College of Teachers:

Lise Roy-Kolbusz, Deputy Registrar;

Frank McIntyre, Manager of Human Resources.

À titre personnel :

Ravi Jain, avocat spécialisé en droit de l'immigration.

British Columbia College of Teachers :

Marie Crowther, registraire.

Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario :

Lise Roy-Kolbusz, registraire adjointe;

Frank McIntyre, gestionnaire des ressources humaines.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Poste-payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, February 25, 2008

Freedom House (by video conference):

Paula Schriefer, Director of Advocacy.

Monday, March 3, 2008

Canadian Heritage:

Lyn Elliot Sherwood, Executive Director, Heritage Group;

Patrick O'Reilly, Director, Implementation Strategy, Canadian Museum for Human Rights, Heritage Group;

Rina Pantanoly, Legal Counsel.

Monday, March 10, 2008

Statistics Canada:

Christel Le Petit, Chief, Analysis and Special Projects, Labour Statistics Division;

Geoff Bowlby, Director, Labour Statistics Division;

Tracey Leesti, Assistant Director, Labour Statistics Division.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

Le lundi 25 février 2008

Freedom House (par vidéoconférence) :

Paula Schriefer, directrice, Défense des droits.

Le lundi 3 mars 2008

Patrimoine Canadien :

Lyn Elliot Sherwood, directrice exécutive, Groupe du patrimoine;

Patrick O'Reilly, directeur, Stratégie de la mise en œuvre, Musée canadien des droits de la personne, Groupe du patrimoine;

Rina Pantanoly, conseillère juridique.

Le lundi 10 mars 2008

Statistique Canada :

Christel Le Petit, chef, Analyse et projets spéciaux, Division de la statistique du travail;

Geoff Bowlby, directeur, Division de la statistique du travail;

Tracey Leesti, directrice adjointe, Division de la statistique du travail.

(*Suite à la page précédente*)

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca